


RENNES DU 26 AU 30 MARS 2018

Congrès national **snes**
fsu 

TEXTES ADOPTÉS

snes
fsu  Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

Pages imprimées en LUS Mag 100x147 mm, 8 mai 2018

Discours d'introduction congrès Rennes 2018

Il y a deux ans, le congrès de Grenoble s'ouvrait sur l'analyse du contexte particulièrement mouvant de la fin du quinquennat Hollande, marqué par de fortes mobilisations auxquelles le SNES-FSU prenait toute sa part (contre la réforme du collège, contre la loi Travail) mais qui ne parvenaient pas à réorienter une politique de plus en plus destructrice des solidarités collectives. Nous dénoncions le développement du capitalisme financiarisé, l'enfermement dans le dogme de la réduction des déficits budgétaires, l'absence de politique européenne en faveur des migrants. Le président de la République en exercice non seulement ne respectait pas son programme électoral mais ouvrait grand la porte à la mise à mal de tous les droits des salariés. Le verdict fut sans appel et le PS et ses alliés gouvernementaux désavoués dans les urnes. L'exercice du pouvoir tel que mené au nom de la gauche a discrédité la notion de « gauche » et conduit au pouvoir Emmanuel Macron, soutenu par une majorité qui met en œuvre, à un niveau inédit dans notre pays, la feuille de route libérale.

Le recul sera nécessaire pour analyser de la façon la plus pertinente ce qui s'est passé au printemps 2017, l'éviction des deux partis ayant traditionnellement occupé le pouvoir et la victoire électorale de celui qui s'est présenté comme récusant le clivage droite/gauche, comme relevant le défi de l'entrée de la France dans la modernité, habillage qui est bien vite apparu comme masquant tous les travers du libéralisme économique et social le plus délétère. Certes, nous nous félicitons de l'échec électoral de la candidate du Front national et son cortège d'idées racistes et xénophobes mais ce qui a pu en partie nourrir le vote FN et faire que, pour la deuxième fois en quinze ans ce parti soit présent au deuxième tour de la présidentielle, demeure. C'est la question des inégalités, celle des discriminations, de l'abandon de territoires entiers où le service public est fortement réduit, de la valorisation de ceux qui réussissent induisant en creux le mépris pour les « perdants » de la mondialisation. Les leçons de 2008 n'ont pas été tirées et les causes de la crise écoulée oubliées : la dérégulation financière et les produits



Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU

financiers toxiques. Le rapport présenté en décembre 2017 par plusieurs économistes sur les inégalités mondiales montrait de façon éclatante en quoi l'enrichissement des plus riches se faisait au détriment des plus pauvres, les États Unis constituant l'exemple le plus flagrant de ce phénomène. Les gains des actionnaires ont été privilégiés au détriment du pouvoir d'achat des salariés ; les distributions de dividendes dans le monde ont explosé de 7,7 % en un an, chiffres 2017. Et la France est le pays européen qui en distribue le plus (42,7 milliards d'euros). La construction européenne n'a pas été réorientée vers une harmonisation des droits sociaux et de la fiscalité mais la concurrence en est toujours le maître mot. Cela a engendré des conséquences électorales et les partis sociaux démocrates

liés à cette Europe en ont payé le tribut que ce soit en Espagne, en Allemagne, en France ou très récemment en Italie tandis qu'en profitaient souvent des forces réactionnaires promouvant un nationalisme synonyme de repli et d'exclusion. En France, Emmanuel Macron, bien qu'ayant largement participé au gouvernement précédent a su utiliser le rejet du système politique traditionnel et développer une forme nouvelle de communication tout en puisant dans le fonds le plus traditionnel du libéralisme économique teinté de dérégulation et d'affaiblissement des protections collectives. Dix mois après son élection en effet, le nouveau pouvoir politique, après toute une série de mesures (flexibilisation du droit du travail, réforme de la fiscalité au bénéfice des plus riches, durcissement de l'accès à

l'Université, durcissement des mesures envers les migrants...) entend poursuivre à grand train son entreprise de destruction de notre modèle social

Il y a au moins une chose qui a changé depuis notre dernier congrès, et qu'on peut reconnaître au gouvernement mais qui nous met face à un défi d'une ampleur redoutable : c'est la cohérence des mesures, la clarté des intentions, la dangerosité des premières mesures prises et des projets annoncés. Tout cela accompagné d'une communication soigneusement réglée où la parole du chef de l'État est volontairement distillée tandis que sa présence occupe le champ politique et suscite l'engouement des autres gouvernements. Le fameux « *en même temps* » prend tout son sens quand on constate que le même qui s'inquiétait au sommet de Davos en janvier des inégalités mène la politique la plus favorable aux plus riches depuis longtemps, disserte sur les « biens communs » tout en ayant le projet de privatiser à tout crin. Le Medef ne s'y trompe pas et applaudit une politique de droite dont il rêvait depuis longtemps.

Nous l'avons dit pour mobiliser le 22 dans nos tracts et affiches : « ces réformes font système », c'est bien la cohérence d'ensemble qu'il nous faut montrer pour réussir les mobilisations. Cette cohérence, c'est la promotion de l'individualisation, la fin du modèle social hérité d'après guerre, non pour le faire évoluer positivement mais pour permettre que le marché y trouve davantage de profit et que la concurrence soit partout première. Tout cela accompagné d'un pseudo dialogue social, chronophage mais vide de sens car s'appuyant sur des projets déjà définis, caractérisé par la volonté d'affaiblir le syndicalisme, allant parfois jusqu'à une répression syndicale accentuée ces derniers temps. Nous tenons en particulier à assurer de tout le soutien du SNES notre camarade de Sud PTT, Gael Quirante frappé d'une mesure de licenciement prononcée par la Ministre du travail ; une motion sera proposée aux voix à ce sujet. Après les ordonnances modifiant le Code du travail pour autoriser plus facilement les

licenciements, substituer à l'échelon de la convention de branches l'échelon de l'entreprise pour diverses mesures touchant aux conditions de travail et de rémunération des salariés, la transposition à la Fonction publique n'a pas tardé. Et sous couvert d'une mission confiée à des experts libéraux, il s'agit de mettre en œuvre un projet déjà formalisé : supprimer des postes, développer le contrat au détriment du statut, ce statut garant de l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis de pouvoirs autoritaires, réduire le périmètre des CAP, CAP qui traduisent le principe du fonctionnaire citoyen qui a le droit de voir sa situation et les éléments de sa carrière examinés par ses élus qui contrôlent les actes de l'administration, supprimer les CHSCT pour lesquels nous sommes battus et qui travaillent au service des conditions de travail de la profession et en faveur de l'égalité professionnelle. Pas étonnant que le gouvernement se soit attaqué à PPCR qui est une première avancée salariale mais aussi une première manière de diminuer la part des primes et du « mérite » dans les rémunérations et les carrières à rebours de ce que veut faire le ministre Darmanin.

Tous les services publics sont attaqués et l'annonce de l'ouverture de la SNCF à la concurrence va dans le même sens, c'est le service public offert à tous les usagers qui sera en péril. Théâtralisant l'importance de la dette de la SNCF sans s'attaquer aux conséquences de la dette dont l'État est responsable et qui engendre des intérêts de 2 milliards d'euros chaque année, instrumentalisant les dysfonctionnements qui pénalisent les voyageurs, le rapport Spinetta en tire la conclusion : acceptation d'un recul social de la situation des cheminots et abandon des petites lignes. Hôpital, Poste, Énergie, ce sont bien les services publics dans leur ensemble qui sont soumis à la seule loi de la rentabilité. Nous connaissons pourtant leur importance pour la cohésion sociale, le rôle qu'ils jouent notamment pour les plus fragiles. Je pense notamment aux problèmes que connaissent les camarades de Mayotte ; l'incurie du gouvernement a laissé dans l'abandon ce département où s'impose un investissement lourd pour les services publics ; saluons les camarades qui ont continué dans ces circonstances à se battre pour l'éducation de tous et toutes, de même à Saint Martin ou l'État a minimisé les conséquences du cyclone il y a urgence à ce que les pouvoirs publics prennent la mesure de la situation et écoutent les demandes des personnels.

Cohérence aussi dans l'éducation marquée par la logique de tri social : là encore le choix de société n'est pas celui de la démocratisation, pas celui des moyens donnés pour concilier maintien des exigences et accession de tous à des qualifications et une culture émancipatrice. La réforme du lycée, suivant en cela les logiques de la réforme du collège, prône l'autonomie des établissements, la baisse des horaires disciplinaires, une orientation dévolue aux régions... Quant aux textes récemment divulgués sur le baccalauréat, ils offrent tous les travers imaginables : explosion du nombre d'épreuves renvoi au local, impact sur l'exercice du métier des enseignants, tenus de former tout en évaluant de façon certificative... Les objectifs affichés par le Ministre de l'Éducation n'étaient bien qu'un leurre, loin de simplifier on complique, loin de rééquilibrer les séries on supprime ces dernières au profit de parcours plus ou moins cohérents... Le véritable enjeu est en réalité celui de l'adaptation à une orientation plus sélective de l'accès à l'enseignement supérieur, le refus de combler le sous investissement dans les Universités qui sévit depuis plusieurs années. L'accent mis sur l'apprentissage procède de la même orientation : celle qui vise à exclure certains jeunes de l'accès aux études supérieures, favoriser la promotion d'élites telles que les conçoivent nos élites au pouvoir. Le Snes dans ce cadre a refusé ce qui s'apparentait à un dialogue social de façade, encadré par des projets déjà prédéfinis. Il a proposé rapidement la création d'une intersyndicale et demandé un autre calendrier pour une réflexion digne de ce nom sur le lycée et le bac.

Les logiques d'individualisation qui constituent la matrice des réformes gouvernementales n'épargnent rien, la loi de financement de la Sécurité sociale, placée sous le sceau de la réduction des déficits des comptes sociaux, s'éloigne de l'objectif de satisfaction des besoins de la population, développe une logique de fiscalisation du financement de la protection sociale à travers le glissement de cotisations vers la CSG alors que de nouvelles exonérations ou allègements de cotisations patronales sont programmées ; les retraités ont particulièrement fait les frais de l'augmentation de la CSG.

Et le pouvoir entend bien frapper encore vite et fort : lors d'un séminaire gouvernemental le Premier ministre a fixé le calendrier des sept réformes programmées d'ici mai (logement, justice, réforme de l'assurance-chômage, de la formation professionnelle et

l'apprentissage, plan d'action pour la croissance et la transformation de l'économie, réforme des institutions...).

Nous devons donc, dans ce congrès, réfléchir à la manière dont nous construisons et amplifions la contre offensive à ce projet. Car autant nous sommes probablement toutes et tous persuadés ici de la dangerosité du projet macroniste, autant nous devons constater que les mobilisations que nous avons impulsées sont certes à bien des égards encourageantes mais pour le moment insuffisantes pour stopper la dynamique de casse du modèle social. La macronisme, s'il déroule toutes ses intentions ce que l'on peut craindre vu le premier train de mesures adopté à marche forcée, n'est sans doute rien de moins que la version française du thatchérisme. L'arsenal renforcé de sanctions contre les chômeurs emprunte beaucoup aux dispositifs mis en œuvre en Grande Bretagne par exemple. Le problème est que, notamment grâce à l'habileté de sa communication, cette politique arrive encore à passer aux yeux d'une grande partie de la population pour une politique équilibrée, centriste, ménageant des équilibres entre le social et le libéral. Notre responsabilité, c'est donc de faire partager au plus grand nombre nos inquiétudes sur la remise en cause en profondeur du modèle de société et convaincre de la capacité des salariés à inverser le cours des choses s'ils se mobilisent.

Il ne s'agit surtout pas dans ce congrès d'être dans la déploration de la difficulté à mobiliser. La frénésie dans la mise en œuvre des réformes qui caractérise le gouvernement s'explique en partie par sa volonté de prendre de vitesse le mouvement social. La situation a changé depuis quelques mois ; le mécontentement des Français vis-à-vis d'un pouvoir d'achat en berne est largement partagé. Avant la journée de grève des fonctionnaires du 22 mars qui marquait aussi le début de la bataille des cheminots sur la réforme de la SNCF, le gouvernement multipliait les propos assurant de sa fermeté, cherchant ainsi à cacher une certaine nervosité. La mobilisation exemplaire des retraités le 15 avait déjà marqué le pas de la popularité du Président, les étudiants multiplient les actions contre la loi sur les Universités ; EPHAD, pénitentiaire, magasins Carrefour, Air France... les foyers de contestation essaient partout en France. La journée de grève et de manifestations du 22 a été une réussite. Alors que d'aucuns pronostiquaient la division, c'est dans l'unité que les personnels de l'Éducation nationale ont défilé avec les autres fonctionnaires et aux côtés des cheminots.

Certes, la multiplication des luttes ne débouche pas automatiquement sur une conjonction de ces dernières et nous aurons à réfléchir dans ce congrès aux suites à donner au 22, à la façon de pousser nos revendications pour la revalorisation de nos métiers, pour un autre calendrier de la réforme du bac et du lycée qui suppose le retrait des actuels projets, tout en s'impliquant dans les actions interprofessionnelles, en premier lieu le 19 avril.

Le SNES-FSU peut s'enorgueillir d'une vitalité militante exceptionnelle, riche, foisonnante, qui nous apporte à nous toutes et tous, militantes et militants, de réelles satisfactions, un plaisir de militer ensemble, de partager un idéal commun, de lutter pour faire avancer nos revendications ; notre organisation sait mener des combats de longue haleine, apporte à la profession des victoires, a une réelle capacité à peser sur les décisions de l'administration, que ce soit sur les mesures touchant les personnels comme sur les programmes, une réelle capacité à organiser des mobilisations, locales ou nationales. Oui, le SNES est utile à la profession, utile aux luttes, utile à la réflexion sur l'éducation et sur le projet de société et donc utile à l'intérêt général. Inlassablement nous cherchons à conjuguer ses missions de défense des personnels avec des combats plus larges, ne reniant pas la dimension catégorielle sans s'enfermer dans un corporatisme étroit comme d'autres. Nous partageons avec notre fédération, la FSU, la volonté de rassembler, favoriser toutes les initiatives aptes à construire un modèle social plus juste et plus protecteur.

Ainsi la FSU a-t-elle su créer les conditions de construction de l'unité dans la FP, créer du lien, parvenir à des expressions communes et, même si le 22 n'a pas complètement rassemblé les fédérations de fonctionnaires, il n'est pas impossible que cette unité se retrouve rapidement. Dans l'immédiat, la pression commune exercée sur le Ministre des comptes et de l'action publique a abouti à avancer le rendez-vous salarial. Bien entendu cela ne présage pas de son contenu mais il faudra d'autant plus faire tout ce qui est possible pour accentuer le rapport de forces.

► suite de la page 3

De même, il nous faudra intensifier notre travail d'analyse du sens des réformes éducatives si nous voulons faire reculer le gouvernement, appeler aux réunions dans les établissements, agir avec les organisations lycéennes et étudiantes, les parents d'élèves, chercher à convaincre l'opinion. Il nous faudra aussi ne pas hésiter à faire des propositions pour améliorer l'existant, réfléchir au statut de la classe de seconde, aux contenus à enseigner, à la façon d'injecter davantage de démocratie dans les établissements. N'attendons pas que ce gouvernement lance des projets régressifs pour imposer nos demandes, n'hésitons pas à faire évoluer un existant souvent insatisfaisant. N'est-ce pas le moment de revenir sur le sens de notre mandat de la scolarité obligatoire à 18 ans, sur ce que cela suppose comme investissement dans l'éducation, dans la formation des enseignants, la mise en place de véritables équipes dans les établissements, une autonomie qui soit celle des personnels qui leur en donne les moyens au lieu d'être synonyme de dérégulation et mise en concurrence ? Ne faut-il pas lancer comme nous avons su le faire

d'autres moments de l'histoire du système éducatif de larges campagnes sur la question des effectifs alors que nos collègues sont de plus en plus à la peine ? Sur tout cela le congrès aura à faire émerger des propositions.

C'est notre capacité à faire partager nos analyses et nos modalités d'action que nous devons travailler, c'est dans la connaissance de l'ampleur du champ d'activité du Snes que nous devons progresser : le travail des observatoires de la vie syndicale nous aide dans l'analyse de ce qui peut aider à revivifier le réseau militant, mieux appréhender ce qu'est l'état d'esprit de nos collègues. Les mandats élaborés lors du dernier congrès ont notamment tracé des pistes sur le rôle que les S2 peuvent jouer en ce sens. Les derniers chiffres de syndicalisation sont plutôt encourageants. Ils démentent tous ceux qui prédisent le déclin du syndicalisme de transformation sociale tel que nous le pratiquons. Mais l'augmentation est encore fragile et cela doit nous encourager à aller au devant de nos collègues, ne pas hésiter à débattre, impulser

toutes les formes d'action quand elles sont susceptibles d'entraîner le plus grand nombre. Les prochaines élections professionnelles se préparent dès aujourd'hui, les résultats en seront scrutés par un Président qui cherche à affaiblir le syndicalisme, remettre en cause les corps intermédiaires. Si nous voulons faire avancer ce que nous pensons juste, cela suppose de renforcer le poids de notre fédération, faire voter largement, illustrer ce qu'est le SNES-FSU dans toutes ses dimensions, sans triomphalisme mais en valorisant ce que notre action commune a pu faire gagner à tous.

Ce congrès doit être celui de l'approfondissement de nos propositions pour le système éducatif, les financements de la protection sociale, les étapes possibles pour aller dans le sens de l'unification du syndicalisme, un syndicalisme de nature à ne pas laisser aux libéraux de tout poil l'appropriation du mot de réforme mais pour promouvoir des réformes progressistes. Gwenaél a cité Mai 1968, je finirai en citant quelques paroles extraites du discours prononcé en 1995 par Pierre Bourdieu devant

les grévistes opposés au plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale et du régime des retraites des cheminots : apportant son soutien à ceux qui luttent « contre la destruction d'une civilisation associée à l'existence du service public, celle de l'égalité des droits, droits à l'éducation, la santé, la culture, la recherche, l'art et le travail, Bourdieu vilipendait » une noblesse d'état, qui prêche le dépérissement de l'État et le règne sans partage du marché et du consommateur, substitut commercial du citoyen ». Il ajoutait : celle-ci avait fait « main basse » sur l'État, elle a fait du bien public un bien privé, de la République sa chose. Ce qui est en jeu, c'est la reconquête de la démocratie contre la technocratie : il faut en finir avec la tyrannie des experts style Banque mondiale ou FMI... Quoi de plus moderne que ce texte qui se poursuivait en appelant à l'invention de nouvelles formes d'un travail politique collectif ? Nous ne rejouons pas 1995, le contexte tant politique que syndical a changé mais, sous les habits neufs du macronisme se cachent bien de vieilles idées. Faisons en sorte de faire triompher solidarité et égalité.



Second degré : de l'ambition pour toutes et tous

RAPPORTEUSES

Sandrine Charrier, Claire Guéville, Anne-Sophie Legrand,
Julien Luis, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani

RAPPORTEURS

INTRODUCTION

- Quel cadre au projet éducatif du SNES-FSU ? p. 5-6

UNE FORMATION ET UNE QUALIFICATION POUR TOUS

- Fiche 1 Un second degré pour l'émancipation et la qualification p. 7
- Fiche 2 La réforme du collège « assouplie » fait système avec celles du lycée p. 7-8
- Fiche 3 De la classe de Seconde à l'enseignement supérieur p. 8-9
- Fiche 4 Structure collège, lycées, formations supérieures p. 9-10

LE DÉFI D'ENSEIGNER AUJOURD'HUI

- Fiche 5 L'apprentissage, les Régions et les entreprises p. 11
- Fiche 6 Contenus, programmes, pratiques p. 12-13
- Fiche 7 Aide, accompagnement, devoirs p. 13
- Fiche 8 Numérique p. 13-14
- Fiche 9 Mixité sociale et scolaire p. 14-15
- Fiche 10 Inclusion p. 15
- Fiche 11 Éducation prioritaire p. 16

COMMENT Y PARVENIR : LA MOBILISATION DES PERSONNELS

- Fiche 12 La formation initiale et après... p. 16
- Fiche 13 Métier p. 17
- Fiche 14 Vie scolaire : pour une politique éducative cohérente et des dotations à la hauteur des enjeux p. 17-18
- Fiche 15 Psychologie de l'éducation au bénéfice de toutes et tous p. 18

INTRODUCTION

Quel cadre au projet éducatif du SNES-FSU ?

0.0. Le SNES-FSU a des objectifs en termes de démocratisation du système éducatif et de revalorisation des métiers. Notre expertise de praticiens nous amène à produire des outils d'analyse et d'orientation ayant valeur de cadre de travail et de proposition d'un projet éducatif connecté au terrain.

0.1. Le choix historique de notre syndicat majoritaire est de chercher à améliorer conjointement la formation des élèves et les conditions d'exercice du métier des personnels. De fait, l'un et l'autre sont liés. Faire évoluer le système a nécessairement un impact sur le métier : niveaux d'enseignement, nombre de classes, définition de nos services en heures hebdomadaires d'enseignement, nombre de postes et par conséquent compléments de services, disponibilité des équipes pluri-professionnelles, fluidité du mouvement... Ce projet nécessite aussi un travail de conviction auprès de nos collègues pour porter nos orientations (scolarité à 18 ans, principe de l'éducabilité de tous assise sur l'acquisition de contenus réellement formateurs et émancipateurs), pour montrer qu'elles ne relèvent pas de l'utopie, mais prendront du temps à se concrétiser car elles supposent un certain nombre de conditions en termes de formation, amélioration des conditions d'étude et de travail, confiance dans les personnels, etc.

0.2. Ce projet s'inscrit dans un cadre d'action plus large pour une société plus égalitaire. De fait, l'école a sa faculté d'action propre mais subit aussi les effets des inégalités et des ségrégations sociales et territoriales. Malgré l'affichage d'une priorité donnée à l'éducation et quelques avancées sous François Hollande, les politiques sociales et éducatives menées ont souvent contribué à aggraver la situation. Les choix d'Emmanuel Macron vont encore plus clairement dans le sens d'un abandon des personnes les plus fragiles et d'un renoncement à élever le niveau de qualification de la jeunesse. Les mesures prises par le ministre Blanquer dessinent une école néolibérale aux établissements toujours plus autonomes, aux personnels soumis aux prescriptions et aux élèves renvoyés à des parcours individualisés/personnalisés et rendus ainsi responsables de leur destinée scolaire. Ce modèle remet en cause la structuration des études autour de l'acquisition de diplômes et de qualifications. Il est cohérent avec la casse du code du travail et l'atteinte aux conventions collectives mises en œuvre par les lois Travail.

L'ambition pédagogique nécessite un débat serein, à long terme, libéré des pressions de l'actualité politique et ponctuelle, dans la conscience des limites de son champ d'action.

0.3. La réflexion que mène le SNES-FSU à partir de la réalité du terrain et des résultats de recherche, en lien avec le cadre fédéral, en particulier sur les contenus et les pratiques, est unique dans le paysage syndical. Elle est reconnue par l'institution et participe à tracer des lignes de force. Il est nécessaire de faire connaître davantage cette réflexion aux collègues afin notamment de reprendre collectivement la main sur le métier (voir thème 4, SIII).

0.4. L'organisation française du collège est globalement celle adoptée par la majorité des pays : un lieu scolarisant tous ensemble les élèves de 10 à 16 ans en confortant leur entrée dans les disciplines. Le problème majeur de la France, pointé par les études internationales comme nationales sont les inégalités sociales de réussite scolaire (bien que nous soyons aussi donnés comme l'un des pays où le nombre de diplômés du supérieur issus de parents non diplômés est particulièrement important). La nécessité de l'éducation prioritaire, solution historique, perdure, mais ne suffit pas. Notre travail nous permet d'affirmer que la classe est l'enjeu éducatif en collège (effectifs, hétérogénéité sociale et scolaire, programmes, diversification des pratiques) ainsi que le métier (donner aux professionnels les moyens de réfléchir à leurs pratiques et de les faire évoluer, travailler la relation avec les familles).

0.5. En lycée, les chantiers sur la classe de Seconde, sur les séries et le bac sont ouverts depuis 15 ans. Les réformes et les moyens accordés n'ont fait qu'aggraver la hiérarchie sociale entre les voies et les séries. Notre projet de voies et séries aux enseignements disciplinaires construits en complémentarité est cohérent et répond aux exigences de démocratisation.

Ces voies et séries doivent être rénovées pour offrir aux élèves des approches différentes, toutes ambitieuses. Au contraire de paliers d'orientation successifs, une spécialisation progressive permettrait de ménager des passerelles entre les voies et les séries. Les politiques de gestion de flux altèrent la perception des élèves en matière d'orientation. Le baccalauréat a quant à lui perdu de sa lisibilité. Il a été dévalorisé par la multiplication des évaluations locales qui l'ont complexifié en déstabilisant le déroulement de l'année de Terminale. S'il s'avère nécessaire de réfléchir à son avenir, il doit demeurer la clé de voûte du système : un examen national et final, premier grade universitaire, permettant aux bacheliers l'entrée dans la filière de leur choix.

►► suite de la page 5

INTRODUCTION

Quel cadre au projet éducatif du SNES-FSU ?

0.6. Le lien entre formation et vie professionnelle n'en finit pas de faire débat : apprentissage, post-bac diversifié ; ces dossiers sont lourds, complexes, et doivent être portés fédéralement.

0.7. En définitive, le projet éducatif du SNES-FSU s'appuie sur des exigences et des propositions concrètes et cohérentes, qui font sens pour l'ensemble des personnels et des terrains d'exercice :

- l'école publique est une des missions majeures du service public ;
- la mixité sociale à l'école est une condition nécessaire à l'apprentissage de la vie en société ;
- le rôle du second degré est de construire une culture commune ambitieuse et soucieuse de la construction du citoyen, permettant l'épanouissement de chacun ainsi que l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle ;
- le second degré doit offrir une formation initiale débouchant sur des qualifications de haut niveau reconnues collectivement par des diplômes nationaux ;
- tous les élèves sont capables de réussir et le lycée doit se fixer comme objectif de pouvoir amener au baccalauréat l'ensemble d'une génération. En conséquence il faut porter la scolarité obligatoire à 18 ans ;
- le baccalauréat organisé sous la forme d'épreuves nationales terminales et anonymes, garantissant l'égalité de traitement de tous les candidats, doit rester le premier grade universitaire, et la seule condition pour pouvoir s'inscrire dans l'enseignement supérieur ;

- le second degré, structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale, forme un tout. Les disciplines sont des regards complémentaires sur le monde qui permettent d'accéder à des savoirs et modes de pensée spécifiques, de structurer la pensée et le raisonnement ;
- les enseignants sont concepteurs de leur métier, de leurs démarches et pratiques pédagogiques ;
- les formations doivent reposer sur des programmes annuels et des horaires hebdomadaires nationaux ;
- les effectifs des classes doivent être limités avec au maximum pour le collège à 24 élèves (20 en REP), pour le lycée à 25 en Seconde et 30 dans le cycle Terminal, avec des dédoublements dans toutes les disciplines et inscrits dans les horaires nationaux, donc non soumis à l'autonomie de l'établissement ;
- les spécificités territoriales (ruralité, zones socialement défavorisées...) doivent être reconnues et des moyens alloués de manière progressive en fonction d'indicateurs nationaux transparents et concertés ;
- les personnels de vie scolaire (CPE, AED) et les Psy-ÉN doivent être présents partout en nombre suffisant.

Ce projet nécessite une politique éducative ambitieuse et des choix budgétaires qui permettent sa mise en œuvre.



Fiche 1

Un second degré pour l'émancipation et la qualification

1.1. L'élévation du niveau de culture et de qualification est nécessaire dans un monde de plus en plus exigeant en termes de savoirs et de compétences, dans le but d'aider les jeunes à penser le monde de manière autonome et critique, de s'insérer dans la société et de s'émanciper. La culture doit rester dans le cadre de l'Éducation nationale. Au collège comme au lycée, tous les élèves doivent se voir offrir des enseignements qui contribuent à l'ouverture culturelle, tant linguistique et patrimoniale qu'artistique, technologique et scientifique. Ils sont indispensables à la construction d'un individu éclairé et émancipé. En effet si le contexte socio-économique appelle de fait une ample élévation du niveau de formation des jeunes générations, réduire l'éducation à l'employabilité correspondrait à une volonté d'évacuer le plus tôt possible celles et ceux que l'on juge destinés à occuper des emplois peu qualifiés. En renvoyant trop souvent la responsabilité de l'échec scolaire au jeune et à sa famille, on contribue à la sortie précoce du système scolaire de jeunes sans diplôme.

Il faut sortir de cette logique par une nouvelle étape de démocratisation du second degré qui amènerait toutes et tous les élèves au baccalauréat dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

1.2. La massification du second degré a permis à davantage de jeunes d'atteindre le niveau du baccalauréat et d'envisager des poursuites d'études supérieures et un avenir professionnel. Mais la volonté politique qui prévaut depuis de nombreuses années a conduit à l'asphyxie du système universitaire. Cette situation prétend justifier aujourd'hui l'évacuation d'une partie d'une classe d'âge de l'université et son renvoi vers des filières courtes ou sur le marché de l'emploi. De plus ces évolutions sont encore trop marquées par le poids des déterminismes sociaux. Les perspectives de formations ou d'insertions sociales et professionnelles ne sont pas équitables pour toutes et tous, tributaires des parcours de formation, eux-mêmes dépendants des conditions sociales et de leur impact sur le degré d'ambition des jeunes.

La démocratisation du second degré a été bien réelle mais reste pourtant inachevée. Les inégalités sociales, territoriales, de genre, etc. qui persistent dans le second degré, dans l'enseignement supérieur et dans le monde professionnel sont le résultat d'un triple phénomène : des politiques éducatives peu ambitieuses dans le second degré, l'absence d'in-

vestissement conséquent dans le supérieur, et des politiques de l'emploi peu favorables aux jeunes. Ces trois dimensions des politiques publiques doivent être retravaillées en cohérence pour améliorer les perspectives de formation et d'insertion sociale et professionnelle de tous, notamment des jeunes issus des catégories populaires.

1.3. Le SNES-FSU rappelle la nécessité d'une diversification progressive et réversible des formations dès le lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Ces parcours de formations devraient être conçus pour offrir à chaque jeune une triple opportunité : la poursuite d'études, l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à la formation continue tout au long de la vie. Mais ils devraient d'abord permettre à tous les jeunes l'accès à une culture commune partagée développant l'esprit critique et permettant leur émancipation notamment citoyenne. Cela ne peut pas se faire sans un investissement conséquent de l'État afin de réduire les effectifs en lycée.

Les liens entre lycée et enseignement supérieur doivent être renforcés, sans pour autant calquer l'organisation du lycée sur celle de l'université notamment la structure semestrielle.

1.4. Les réformes actuelles tendent à réorganiser le système éducatif sur la base de deux blocs scindés ; d'une part, dans le cadre de la scolarité obligatoire maintenue à 16 ans malgré la réalité sociale, un regroupement du premier degré et le collège sur la base d'objectifs (le socle) et de pratiques pédagogiques (les « bonnes pratiques ») communes ; d'autre part, dans le cadre de l'objectif défini dans la loi d'orientation de porter le taux d'accès au niveau licence à 50 % d'une classe d'âge, le bac -3 / bac +3 qui cantonne le lycée à une propédeutique de l'enseignement supérieur. Adapter le lycée général et technologique pour qu'il corresponde aux besoins de la moitié la mieux dotée d'une classe d'âge, qui peut envisager dès la Seconde des poursuites d'études supérieures conduit à un clivage social consistant à cantonner les élèves issus des milieux les plus modestes à des formations courtes ou à des formations professionnelles de plus en plus tournées vers l'apprentissage.

Le SNES-FSU s'oppose à ce projet qui signe la fin de l'ambition éducative, la fin de l'élévation du niveau moyen de connaissances et de diplômes, qui faisait consensus depuis 1945, pour toutes et tous et continuera à accroître des inégalités scolaires et sociales déjà criantes.

Fiche 2

La réforme du collège « assouplie » fait système avec celles du lycée

2.1. Le SNES-FSU demande un bilan officiel de la réforme qui a fragilisé le collège. Après deux ans de sa laborieuse et épuisante mise en œuvre, il continue de revendiquer les modifications nécessaires sur ses aspects les plus problématiques. La mobilisation a déjà permis d'obtenir quelques aménagements. Nos constats généraux et demandes des congrès de Marseille (fiche 12) et Grenoble (fiche 13) restent d'actualité.

2.2. Les réformes touchant le second degré ont comme point commun d'augmenter la part des enseignements dépendant des choix de l'établissement, réduisant le cadre national du système éducatif, appauvrissant l'offre éducative et renforçant les inégalités entre les élèves. Les principaux de collège utilisent la marge d'autonomie comme outil de management pour ajuster les services. Ils se revendiquent, par exemple (et à tort), comme étant « premiers pédagogues des établissements » pour imposer des outils, des dispositifs ou pratiques dites « innovantes » et tentent de remettre en cause notre liberté pédagogique. Il en résulte des relations au travail fortement dégradées du fait de la mise en concurrence des disciplines, des enseignants, et des établissements.

La réforme a imposé 26 heures de cours hebdomadaires donc une diminution d'horaires disciplinaires. Il s'en est suivi des suppressions de postes et une inflation de compléments de service. Les conditions d'enseignement ont été dégradées et les apprentissages fra-

gilisés. Les regroupements arbitraires sur plusieurs niveaux au sein d'une même classe accentuent notamment ce phénomène.

L'externalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire s'est aussi accrue.

2.3. Dans de nombreux établissements, dispositifs bilangues, sections européennes et LCA ont été abandonnés ou réduits.

Parce que ces enseignements favorisent la mixité sociale et scolaire dans les établissements, qu'ils concourent à la construction d'une culture commune, à l'émancipation, et peuvent ainsi permettre de remédier à certaines difficultés scolaires, le SNES-FSU demande leur financement propre, fléché, ainsi que leur généralisation.

L'enseignement des LVER, à l'instar de celui des LCA, a été mis à mal au fur et à mesure des différentes réformes. Plutôt que d'opérer des choix relevant de la « gestion de la pénurie », la diversification de l'enseignement des LVER nécessite une politique volontariste. Préalablement, un diagnostic partagé sur l'état de l'enseignement des langues en France est plus que jamais nécessaire. Les Langues Régionales, vecteurs culturels et historiques d'une grande importance pour les jeunes, sont une richesse et sont complémentaires à l'apprentissage et à l'utilisation du français.



►► suite de la page 7

Fiche 2

La réforme du collège « assouplie » fait système avec celles du lycée

2.4. La réforme a fait avancer le projet idéologique d'un bloc école-collège matérialisé par l'installation d'un cycle CMI-CM2-Sixième au risque de la primarisation de la Sixième (ex : globalisation de l'enseignement de sciences et de technologie). Le SNES-FSU rappelle sa demande la suppression des conseils école-collège et de cycle 3, instances inefficaces, qui favorisent les injonctions des principaux et des IEN, faisant obstacles au dialogue inter-dégrés et stérilisant l'échange au lieu de développer la concertation. Une réflexion commune des enseignants des écoles et des collèges est nécessaire. Elle doit émaner des équipes pédagogiques. En conséquence, le SNES-FSU défend une liaison CM2-Sixième de qualité relevant de l'initiative des équipes, hors présence hiérarchique, sur le temps de service.

2.5. Des dispositifs tels que l'AP et les EPI ont fragilisé les disciplines. Dès l'« assouplissement » du carcan des EPI, ils se sont raréfiés car inadéquats. Ils doivent être abandonnés pour laisser la place à une véritable interdisciplinarité (Congrès de Grenoble, fiche 7). L'AP en petits groupes, non financé du fait de dotations horaires globales indigentes, n'est qu'un affichage à destination des familles. En outre, en tant qu'espace privilégié de promotion de la différenciation pédagogique, l'AP est contestable au regard de l'objectif de démocratisation. En effet, les résultats de la recherche en sciences de l'éducation les plus récents convergent aujourd'hui pour souligner les risques d'aggravation des inégalités scolaires que comportent les pratiques de différenciation pédagogique au sein de la classe. L'AP tel qu'il est présenté par la réforme doit être supprimé.

2.6. Le SNES-FSU demande que les enseignements facultatifs, proposés dans chaque établissement, soient accessibles à tous les élèves sans entrer en concurrence avec les dispositifs de remédiation ou les dispositifs spécifiques (UPE2A, UPE2A-NSA, ULIS...). Ils doivent recevoir une dotation spécifique, financée par les rectorats en heures postes, qui ne seront pas prises sur la marge d'autonomie de l'établissement. Les horaires de ces enseignements doivent être définis nationalement et être inscrits dans des cartes académiques avec un cadrage national, qui permettent un maillage territorial du service public sans se reposer sur les établissements privés et qui évitent les ségrégations sociales inter et intra-établissements.

Le SNES-FSU continuera à travailler sur la refonte des grilles horaires du collège et à réfléchir sur l'introduction à terme des enseignements facultatifs dans les enseignements obligatoires.

2.7. La réforme a mis à mal la liberté pédagogique des enseignants, notamment via les bilans de fin de cycle et a dénaturé le métier d'enseignant. Elle a permis à certains chefs d'établissement de développer des pratiques néomanagériales sans aucun lien avec les demandes institutionnelles (en imposant par exemple des séquences de 90 minutes, des

dédoublements et co-intervention sous réserve d'accepter des heures supplémentaires, des progressions et des évaluations communes, de « bonnes pratiques » tant en matière d'enseignement que d'évaluation...). Le changement de tous les programmes du collège la même année a augmenté la charge de travail des collègues, déstabilisé les équipes et porté atteinte à la qualité des apprentissages. Le SNES-FSU demande des programmes annuels pour les disciplines qui en sont dépourvues.

2.8. Le LSUN ne convient pas. En tant que tel, il n'est pas un outil valable de communication et d'échanges avec les parents. Il fractionne l'évaluation en de multiples items qui ne font sens pour personne et constitue une charge de travail accrue pour les enseignants. Il a une portée symbolique et cristallise de nombreuses critiques notamment en tant qu'outil de promotion des compétences transversales dans le cadre du positionnement des élèves sur les domaines du socle. La refonte du contenu actuel du livret scolaire (suppression des appréciations inutiles, des éléments de programme travaillés déjà présents dans le cahier de texte et des bilans de fin de cycle) et la suppression de ce LSUN sont indispensables. Le SNES-FSU demande son remplacement par une application publique, conçue pour n'être qu'un outil de communication avec les familles, respectant la liberté pédagogique des enseignants ainsi qu'une logique d'évaluation dans chaque discipline. Il n'est pas nécessaire d'évaluer le socle puisque les programmes en découlent.

Dans de nombreux établissements, une évaluation « non chiffrée » ou « par compétences » a été imposée par des pressions managériales à travers la configuration d'outils numériques type Pronote/Sacoche, et ce sans texte réglementaire. Le SNES-FSU poursuivra le débat sur l'évaluation des élèves avec les collègues. Le SNES-FSU continue à appeler à la résistance pédagogique : ne pas remplir les appréciations des EPI, AP et parcours.

2.9. La réforme du collège a accentué le caractère local du DNB : la prise en compte du bilan de fin de cycle a encouragé les pressions sur les pratiques et les modalités d'évaluation des élèves. Le DNB doit rester cohérent avec les exigences du collège. En dépit de la réintroduction de l'histoire des arts, l'oral constitue souvent une épreuve qui évalue des projets déconnectés des programmes d'enseignement, voire du travail de la classe. Quant aux épreuves terminales, le nouveau barème induit une hiérarchisation des disciplines dans la logique des apprentissages dits fondamentaux.

De façon à éviter les hiérarchies, toutes les disciplines enseignées à l'élève au collège doivent être évaluées au DNB en contrôle continu ou en épreuves terminales, dans la mesure du possible ! Le SNES-FSU réfléchira à une architecture du DNB de manière à lui redonner sa valeur d'examen national.

Il faut repenser son contenu et son organisation dans le cadre de notre projet de scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Fiche 3

De la classe de Seconde à l'enseignement supérieur

3.1. Le projet de réforme du baccalauréat et du lycée, la réforme de l'enseignement supérieur, sont cohérents et désarticulent le second degré. Le SNES-FSU exige que les projets de réforme du baccalauréat et du lycée soient retirés et que s'ouvrent de véritables discussions pour une amélioration de la formation au lycée et au baccalauréat. Il demande l'abrogation de la loi Orientation et réussite des étudiants.

Si le nouvel édifice parvenait à se maintenir, les élèves comme les enseignants seraient confrontés à des logiques largement calquées sur les modèles anglo-saxons avec un enseignement public noyé dans un vaste marché éducatif de mise en concurrence des établissements, des disciplines voire des collègues où chaque élève devient l'entrepreneur de lui-même. Un lycée organisé en parcours isole le lycéen invité dès la fin de la Seconde à choisir un menu d'enseignements conditionnant son orientation dans l'enseignement supérieur. Les parcours individuels, substitués aux séries générales, instauseraient ainsi un lycée pour initiés et conforteraient les mécanismes de ségrégation sociale, de relégation scolaire, ainsi que les discriminations de genre, mécanismes encore renforcés par

la sélection généralisée à l'entrée de l'enseignement supérieur.

Le ministre affirme vouloir conserver la voie technologique mais des garanties supplémentaires doivent être apportées quant aux volumes horaires attribués, à l'organisation des disciplines et à la conservation des spécialités des séries industrielles, de laboratoire et d'économie-gestion. En particulier, si cette voie devait être organisée selon un tronc commun et trois puis deux enseignements de spécialités comme la voie générale, la cohérence des disciplines technologiques ne pourrait plus être assurée.

3.2. STRUCTURE DU LYCÉE

Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries et les inégalités sociales qu'il cristallise. Il est donc urgent de revoir le sens et les apports des séries en permettant une spécialisation qui laisse ouvertes les possibilités de choix pour la poursuite d'études dans le supérieur.

►► suite page 9

Fiche 3

De la classe de Seconde à l'enseignement supérieur

La classe de Seconde serait construite en s'appuyant sur les acquis du collège et pour faire entrer les élèves dans les méthodes du lycée, de manière plus progressive et plus explicite qu'aujourd'hui. Afin de permettre le choix d'orientation dans une série, les enseignements technologiques en Seconde doivent être renforcés, enseignés sur toute l'année scolaire et être accessibles pour l'ensemble des élèves. Les séries, qu'elles soient professionnelles, technologiques ou générales, pourraient alors offrir une spécialisation progressive, tout en assurant à tous l'acquisition d'une culture commune ambitieuse et de qualité. Le double palier d'orientation en fin de Troisième et de Seconde mériterait d'être repensé.

Chaque série doit être identifiée par une spécialisation disciplinaire afin de redonner au baccalauréat du sens et de la lisibilité dans la perspective de la poursuite d'études. Des enseignements au choix, proposés dans toutes les séries, pourraient constituer le lien de cette nouvelle organisation afin de permettre d'élargir le champ d'une culture commune à tous et d'ouvrir les possibilités d'orientation post-bac (par exemple, séries de la voie technologique et options arts ou langues, séries de la voie générales avec options technologiques). Garantir ainsi le choix de deux enseignements supplémentaires serait un gage d'une offre large et diversifiée de formation dans tous les lycées.

Le lycée souffre notamment de deux problèmes : une classe de Seconde sous la pression de l'orientation et qui ne permet pas de s'installer dans les apprentissages et un cycle terminal qui prépare mal à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle. Des moyens supplémentaires attribués au lycée doivent permettre de mieux faire réussir les élèves (réduction du nombre d'élèves par classe, dédoublements, augmentation de l'offre de formation, possibilité du redoublement). Les difficultés de réussite des élèves au lycée ne sont pas tant liées à la durée de scolarisation sur trois ans qu'au manque de moyens qui constitue un frein à la démocratisation du second degré. La priorité doit être de faire aboutir nos mandats d'un lycée moins discriminant et favorisant la réussite de tous ; les moyens supplémentaires doivent être consacrés à améliorer les conditions de travail et d'étude, ce qui correspondrait aux attentes des collègues. Le SNES-FSU se donne un mandat d'étude sur le lycée afin d'ouvrir un large champ de réflexion sur l'organisation des enseignements incluant la possibilité d'un allongement de la scolarité.

3.3. LE BACCALAURÉAT

Le projet ministériel réduit le baccalauréat à cinq épreuves terminales, accroît considérablement la part du contrôle continu et en fait un diplôme local assis sur la réputation du lycée qui le délivre. La multiplication des épreuves en cours d'année transformerait profondément le quotidien des personnels et des élèves. Avec plus de vingt épreuves à faire passer en deux ans, une grande partie du temps scolaire serait consacrée à l'évaluation, réduisant le temps consacré aux apprentissages. Elle augmenterait la désorganisation des établissements à laquelle participent largement les épreuves locales déjà existantes.

Le SNES-FSU dénonce cette course infernale à l'évaluation, contraire à l'intérêt des élèves comme des personnels.

Le renvoi au local d'une partie du baccalauréat et l'introduction du contrôle continu ouvrent la porte aux pressions de la part du chef d'établissement et des familles. Il menace la liberté pédagogique des personnels en renforçant rôle du conseil pédagogique et en imposant un alignement des progressions pédagogiques. En l'état du projet, l'épreuve orale de fin de Terminale pose le problème des moyens alloués (horaires, humains), des contenus, des modalités de sa préparation et d'évaluation. Sans ce préalable, à l'image des actuels TPE, elle ne ferait qu'acter des inégalités sociales.

Le SNES-FSU rappelle son refus de tout contrôle continu, CCF et ECA, son exigence d'épreuves nationales, terminales et anonymes. Dans ce cadre, il continuera sa réflexion sur les épreuves pour rapidement proposer un projet pour un nouveau baccalauréat. Il s'agit de penser conjointement les modalités d'évaluations et les contenus, y compris pour les épreuves du second groupe auxquelles le SNES-FSU est attaché, ainsi que les objectifs assignés à l'examen sanctionnant le premier grade universitaire.

3.4. L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La réforme de l'accès à l'université entrave les poursuites d'études au lieu de les encourager et installe la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur. Si les enseignants ont un rôle à jouer pour aider les lycéens dans leur orientation, ils n'ont pas à censurer les projets d'étude au regard d'attendus dissuasifs et à géométrie variable. Dans le même temps, la mission d'accompagnement des lycéens par les Psy-ÉN EDO est passée sous silence. Ce système pénalise les élèves issus des milieux les plus défavorisés dont on sait la tendance à se censurer dans leurs ambitions. Les bacheliers professionnels et technologiques en seront les premières victimes.

La « fiche avenir » est un outil discriminatoire et injuste. La rédaction de lettres de motivation est en outre un exercice artificiel et inutile. Pour le SNES-FSU, il est inacceptable que les activités ou les engagements des élèves en dehors de l'école, nécessairement discriminants, soient utilisés dans le cadre des procédures d'orientation. Le rôle des psychologues de l'éducation nationale doit être renforcé dans leur mission d'accompagnement de tous les lycéens et étudiants dans leur projet d'orientation. L'État doit donner à l'enseignement supérieur les moyens d'accueillir les bacheliers, dans la formation qu'ils demandent. Face à l'augmentation du nombre d'étudiants prévue pour les cinq années à venir, le SNES-FSU demande un plan d'urgence de financement de l'université publique permettant l'augmentation des capacités d'accueil, la construction de nouvelles universités et l'embauche de personnels titulaires.

Il faut renforcer les moyens à l'université en les portant de 10 000 euros à 15 000 euros par étudiant. CPGE, STS et premiers cycles des universités doivent disposer de moyens équivalents leur permettant d'atteindre leurs propres objectifs.

Fiche 4

Structure collège, lycées, formations supérieures

4.1. Le collège est un des maillons essentiels pour le prolongement de la scolarité jusqu'à 18 ans et une réelle démocratisation des savoirs. Pour le conforter dans ce rôle, le SNES-FSU demande une autre réforme du collège et affirme sa place entre le primaire et le lycée. Il n'est pas un simple prolongement de la scolarité au primaire et la fin de la scolarité obligatoire comme l'entérine le projet d'un bloc école-collège. Il marque l'entrée dans les enseignements du second degré, structurés par les disciplines, qui permet la poursuite des études dans l'une des trois voies du lycée. Pour permettre la réussite de l'ensemble des élèves et leur appropriation d'une culture commune dans un contexte d'hétérogénéité toujours plus grande, il doit bénéficier de moyens lui permettant d'abaisser ses effectifs. Les mandats de Grenoble sont toujours pertinents.

4.2. Les cycles, mis en place par la loi de refondation, introduisent des coupures artificielles dans les apprentissages : le SNES-FSU en demande la suppression au collège. L'expérimentation d'échanges de services entre primaire et secondaire doit cesser. Le

SNES-FSU défend cependant une liaison CM2-Sixième de qualité relevant de l'initiative des équipes, hors présence hiérarchique, sur le temps de service.

4.3. SEGPA

La circulaire de 2015, pérennise les SEGPA en tant que structure. Si la réforme du collège s'y est appliquée, une grille horaire a été enfin établie. L'intégration de la Sixième au cycle 3 a servi de prétexte à la diminution des pré-orientations en Sixième SEGPA, ce qui fragilise la structure. Il est inacceptable que certaines académies dévoient l'application de cette circulaire en réduisant les moyens et en imposant le modèle du tout inclusif. Chaque division de SEGPA doit être dotée des mêmes heures marges que les divisions de collège, tout en maintenant les dédoublements en ateliers.

4.4. L'orientation précoce des élèves donne lieu à un tri social et à une orientation subie. La question des Troisième prépa pro doit être travaillée de façon fédérale, le SNES-FSU se donne donc un mandat d'étude à ce sujet.



► suite de la page 9

Fiche 4

Structure collège, lycées, formations supérieures

4.5. LYCÉE

Les séries de la voie générale doivent conserver leur identité : littéraire, scientifique, économique et sociale. Il est nécessaire de combattre leur hiérarchie. Aucune série ne doit être favorisée par une offre plus générale que les autres, comme l'est actuellement la série S.

La voie technologique a contribué à la démocratisation du système éducatif. Le SNES-FSU demeure opposé à la disparition programmée de cette voie ou à sa fusion rampante dans les voies générale et professionnelle.

4.6. Pour autant, la voie technologique doit être restructurée en profondeur. Les séries devraient être définies autour de spécialités technologiques identifiées et diversifiées, régulièrement actualisées comportant des disciplines technologiques de spécialité et des disciplines générales concourant à la conceptualisation des savoirs et à l'acquisition de la culture commune. Les programmes des disciplines générales devraient être construits de façon à ce qu'elles participent davantage à la visée démocratisante de la voie technologique. Pour les disciplines technologiques, les activités permettant une mise en situation pratique dans l'acquisition des connaissances et savoir-faire est à privilégier. La voie technologique doit bénéficier de dédoublements cadrés nationalement dans toutes les disciplines. Les effectifs doivent être allégés dans les séries de la voie technologique particulièrement pour permettre le travail en groupe et l'accompagnement efficace des élèves.

4.7. Les activités de projet ne doivent pas se substituer aux enseignements technologiques. La soutenance de projet n'est ni satisfaisante ni suffisante pour évaluer les enseignements technologiques, une épreuve dédiée, ponctuelle, est nécessaire.

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

4.8. Grâce à un fort taux de poursuite d'études et d'intégration dans les Grandes Écoles et une bonne insertion professionnelle après cinq ans d'études supérieures (2+3), les CPGE dans leur diversité (effectifs, niveau de sélection, baccalauréat d'origine, implantation territoriale...) attirent de plus en plus de bacheliers. La hausse importante du nombre de bacheliers depuis quelques années, qui devrait se poursuivre, impose d'initier un nouveau cycle d'ouvertures de classes comme cela s'est produit à la fin des années 80 début des années 90. C'est une bonne centaine de CPGE de toutes les filières qu'il faut ouvrir à l'horizon 2025. Ces classes doivent être financées à hauteur de leur coût réel et faire l'objet d'une dotation particulière clairement identifiée dans la DGH des établissements concernés.

4.9. Le taux de poursuite des bacheliers généraux en CPGE ne doit pas descendre sous les 13 % et tendre vers les 3 % pour les bacheliers technologiques, faute de quoi la sélection sera de plus en plus dure ce qui mettra à mal la relative démocratisation qui s'est amorcée ces dernières années. Les mandats concernant l'ouverture sociale et la diversification de l'offre en CPGE votés aux congrès précédents sont toujours d'actualité. Un meilleur accès des élèves issus des CSP défavorisées est impératif et nécessite la mise en place de dispositifs appropriés d'aide à la réussite scolaire, en dotant, par exemple, davantage les établissements qui accueillent des élèves plus fragiles (sans redéploiement entre établissements). Cela permettra plus de dédoublements que ne le prévoient les textes pour prendre en charge efficacement ces élèves qui, sinon, sont noyés dans la masse des 48 élèves par division. Les CPES, qui s'adressent à des élèves capables de réussir de longues études à condition de compenser dès le départ leur manque de maîtrise des méthodes de travail et la faiblesse de leur culture générale, peuvent permettre de lutter contre les inégalités et doivent être développées. Le doublement des classes préparatoires destinées aux bacheliers professionnels, en passant de 4 à 8 classes sur tout le territoire, étoufferait la diversification des débouchés pour ces bacheliers.

4.10. L'Île-de-France concentre encore un tiers des étudiants de CPGE et dans la seule ville de Paris un étudiant sur cinq. La création de nouvelles classes pourrait être l'occasion d'un rééquilibrage territorial avec l'ouverture de classes préparatoires de proximité tout en veillant à ne pas mettre en difficulté les classes existantes, en particulier en filière littéraire.

4.11. Au-delà de l'intérêt que peut revêtir une expérience en milieu professionnel pour un étudiant de la filière économique et commerciale, en faire une activité obligatoire sur temps scolaire, sans cadrage national pose problème, les CPGE ne préparant pas à une insertion professionnelle mais à un concours. La mise en place de stages ne doit pas se faire sans acceptation préalable des équipes pédagogiques et sans consultation des représentants des personnels au CA.

BREVETS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS

4.12. Les BTS doivent demeurer des formations supérieures permettant l'acquisition d'un niveau de qualification reconnu de technicien. Ces formations doivent également permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études dans des parcours diversifiés : universitaires ou grandes écoles. Chaque spécialité de BTS doit donc comporter des enseignements professionnels de haut niveau, avec mise en œuvre de pratiques professionnelles, des enseignements scientifiques et techniques et des enseignements généraux ouvrant aux poursuites d'études.

Mais les exigences scolaires en BTS tendent à diminuer du fait des réformes précédentes du lycée GT et LP. En attendant une remise en cause de ces réformes, il est urgent d'apporter des moyens supplémentaires pour que les STS demeurent des formations permettant l'acquisition d'un niveau de qualification reconnu de technicien.

Ne faut-il pas permettre la possibilité d'ajouter une troisième année aux BTS pour permettre aux étudiants qui le désirent d'obtenir le grade de Licence (professionnelle) ?

4.13. L'accès en BTS doit être ouvert à l'ensemble des bacheliers (généralistes, technologiques et professionnels). Selon le bac d'origine des étudiants, les premières années de formation peuvent, dans le respect des référentiels, proposer des adaptations allant jusqu'à une année propédeutique pour ceux dont les compétences seraient trop éloignées de celles nécessaires à une réussite dans la spécialité envisagée.

Il faut faire un bilan précis des expérimentations qui ont eu lieu dans de nombreux BTS avec la mise en place de quotas d'accès selon le bac, notamment de l'impact sur l'accès des bacheliers technologiques. Le SNES-FSU demande la création de places supplémentaires en BTS.

Pour les BTS, il faut revenir à des épreuves ponctuelles, finales « nationales » pour les disciplines générales et technologiques-théoriques.

4.14. Le développement de CPGE de type ATS doit être encouragé. Pour autant les dispositifs d'admission parallèle qui ont un réel intérêt pour des étudiants issus de la voie technologique qui n'auraient pas initialement envisagé d'études au-delà du BTS, porte aussi en lui le risque de son propre détournement au profit d'initiés issus de la voie générale. Il convient d'y être vigilants.

4.15. Les lycées ne doivent pas entrer dans une concurrence avec les licences pro des universités en proposant de nouveaux parcours et diplômes, issus des écoles privées, tels le Bachelor. Il faut s'opposer à cette logique d'employabilité territoriale imposée par les entreprises et les Régions, limitant ainsi les perspectives et les mobilités professionnelles des élèves. Nous devons lutter contre l'intrusion des acteurs privés dans les formations et les parcours éducatifs.

4.16. La transformation dans la précipitation des BTS AA et DMA en DNMADE induira des difficultés pour la poursuite d'étude des bacheliers technologiques et professionnels Arts Appliqués. Cela pose aussi la question du devenir des personnels enseignants et de leurs statuts.

Le SNES-FSU demande l'ouverture d'une première année de DNMADE partout où pré-existait un BTS Design.

Par ailleurs, cette réforme n'a cessé de malmener les collègues par le manque d'information de leur hiérarchie, les laissant seuls face à sa mise en place plus que chaotique. Le SNES-FSU demande le maintien de BTS Design dans toutes les académies permettant un débouché aux étudiants actuellement en MANAA.

Fiche 5

L'apprentissage, les Régions et les entreprises

5.1. Le développement de l'apprentissage est de nouveau un des axes forts du nouveau gouvernement qui s'est clairement positionné en faveur des organisations patronales qui définiraient les règlements d'examen et les référentiels de formation. À ce titre, le SNES-FSU dénonce la volonté gouvernementale de confier la responsabilité de l'apprentissage aux branches professionnelles. Cela se ferait aux dépens des LP et LEGT et donnerait aux branches un pouvoir décisionnel sur la carte des formations.

Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'apprentissage pré bac. L'éducation nationale doit prendre sa part dans l'apprentissage au niveau supérieur (niveaux 3 et 2) mais sous des conditions qui permettent la réussite des apprentis. Il faut mettre fin à la mixité des publics (scolaires et apprentis dans la même classe) qui pénalise autant les élèves ou étudiants en formation initiale que ceux qui sont en alternance et qui augmente la charge de travail des enseignants sans aucune compensation.

Par ailleurs, comme les syndicats du second degré de la FSU, le SNES s'oppose au transfert de l'enseignement professionnel aux régions.

5.2. En pré-bac, l'apprentissage n'est nullement un parcours de réussite pour les élèves en difficulté et reste très discriminant socialement. Rien ne leur garantit l'accès à une qualification au terme de leur formation, pas même l'obtention du niveau V. Le taux d'échec y est élevé, notamment en raison des ruptures de contrats – les plus jeunes, les femmes y sont plus particulièrement exposés – et les entreprises se désinvestissent de ces niveaux de formation. Le taux d'échec est d'autant plus élevé que les jeunes qui s'y retrouvent sont le plus souvent dans une « orientation » par défaut et non choisie. L'apprentissage demeure une voie d'exclusion des jeunes qui n'ont le plus souvent aucun projet professionnel construit. Maintenir coûte que coûte ces formations en apprentissage reviendrait à augmenter encore les aides financières aux entreprises pour un résultat sujet à caution.

5.3. En post-bac, compte tenu de la volonté du gouvernement et des Régions de développer de l'apprentissage, les collègues en lycée peuvent être sollicités et subir des pressions et des menaces sur leur poste pour assurer des cours auprès d'apprentis, voire d'intégrer des apprentis dans leurs classes, à l'invitation du CFA ou du GRETA du bassin. Ils sont alors généralement rémunérés en vacations pour des heures supplémentaires qui apparaissent sur un bulletin de paie édité par le CFA ou le GRETA.

Par ailleurs, à l'initiative des régions, se multiplient des « expérimentations » de formations en parcours mixtes (formation sous statut scolaire puis apprentissage) ; ces formations qui peuvent parfois être imposées en lieu et place de certaines formations sous statut scolaire posent par ailleurs des problèmes aux jeunes lorsqu'ils ne trouvent pas (ou plus) de maître de stage. Le SNES-FSU s'oppose au développement de ces expérimentations tant qu'un bilan n'en aura pas été fait.

5.4. Le SNES-FSU rappelle que l'apprentissage, y compris au niveau bac +2, coûte globalement plus cher à la nation que les formations sous statut d'étudiant. Il reste socialement discriminant. Les taux de réussite aux examens y sont inférieurs, et les taux d'insertion professionnelle y restent du même ordre que ceux des scolaires. Toute politique qui jouerait les formations sous statut d'apprenti, notamment sous la pression des régions, contre celles sous statut scolaire entraînerait une régression de la qualité et de l'offre de formation proposée aux jeunes.

5.5. Néanmoins, certains jeunes adultes connaissent des situations qui rendent parfois attractive une formation sous contrat d'apprentissage pour pouvoir poursuivre leurs études. Pour le SNES-FSU ces situations posent avec acuité la question des aides permettant l'accès de tous les jeunes aux études.

Le droit d'accès à la formation de ces jeunes adultes ne doit pas pour autant servir de viatique pour minimiser l'investissement éducatif nécessaire pour assurer à tous les jeunes un bon niveau de formation avant leur sortie du système scolaire

Pour le SNES-FSU, ces formations ne doivent pas venir en concurrence avec les formations sous statut scolaire. Dès lors qu'elles existent elles doivent garantir les mêmes ambitions et les mêmes exigences en matière de parité, de non-discrimination des jeunes des quartiers défavorisés. Lorsqu'elles sont implantées dans les lycées, les équipes enseignantes doivent garder le contrôle total des formations, notamment en termes organisationnels. Ces certifications doivent être gérées par le rectorat. Le SNES-FSU revendique que ces enseignements soient financés en heures gagées par le rectorat, intégrées dans le service des enseignants.

5.6. LES ENTREPRISES DANS L'ÉCOLE

Par le truchement d'associations inspirées par des branches professionnelles, comme par exemple l'association « Entreprendre pour apprendre » mais également les interventions de fondations, d'instituts ou d'associations patronales telles Énergie Jeune, Télémaque, United Way, on voit fleurir dans les collèges et les lycées des projets visant à inculquer « l'esprit d'entreprendre » aux jeunes enfants et aux adolescents, ou dans le cadre de la « découverte professionnelle ». Il s'agit généralement de dispositifs clés en main proposés aux enseignants sous couvert de donner une réalité au parcours avenir. Ces « mini-entreprises » sont des lieux de formation des élèves au management ultralibéral. Le SNES-FSU dénonce les dotations spécifiques qui sont données par certaines inspections académiques et s'oppose à leur développement. Pour cela, le SNES-FSU pense urgent d'outiller la profession face à ce type de pratiques. Il proposera des stages et des publications afin qu'une prise de conscience ait lieu au sein des établissements sur la nature de ces projets.

Il ne faut pas oublier que le monde du travail dépasse l'entreprise privée (économie sociale et solidaire, Fonction publique, etc.). L'objectif n'est pas d'inciter les élèves des milieux populaires à s'orienter précocement vers l'apprentissage. L'école doit offrir des outils d'analyse du monde du travail : travail réel, travail empêché, prescriptions, droits du travail... Ceci peut être pris en charge dans les programmes d'histoire géographie, d'EMC, de SES ou encore d'économie droit, mais aussi par des séances sur l'orientation menées avec le Psy-ÉN en collège et lycée.

Outre le fait que ces partenariats sont facturés, après accord du conseil d'administration, à l'établissement scolaire, le SNES-FSU met en garde sur les effets néfastes de ces stratégies d'entrisme des organisations patronales dans l'École. Il exige que, dans tous les cas, les équipes enseignantes et les Psy-ÉN gardent la maîtrise de ce qui est proposé aux jeunes dans ce cadre. De telles associations n'ont pas à s'imposer dans les établissements. Le SNES-FSU réaffirme le caractère fondamental et incontournable du principe de neutralité, corollaire de celui de laïcité, y compris dans les partenariats proposés. Aucun élève ne doit devenir, sous quelque prétexte que ce soit, un support publicitaire ou la cible captive d'un propos commercial.

La circulaire « code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire » date de 2001, elle doit être mise à jour pour imposer un cadre plus contraignant.



Fiche 6

Contenus, programmes, pratiques

6.1. Sous couvert « d'innovation », certaines pratiques, méthodes ou organisations de classe sont promues par l'institution, voire parfois imposées aux enseignants : îlots, classe inversée, utilisation du numérique, enseignement « par compétences », travail en groupes, pédagogie de projet, etc. dans la plupart des cas sans réflexion pédagogique préalable avec les enseignants, sans formation, et a posteriori sans véritable bilan de leur mise en œuvre. La formation des enseignants doit intégrer l'objectif de les rendre capables d'une approche critique des pratiques pédagogiques.

Or les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres. Permettent-elles aux enseignants de mieux enseigner et aux élèves de mieux apprendre ? Et si oui dans quel contexte et avec quelles implications ? Le SNES-FSU demande que les bilans de la pluralité des travaux scientifiques émanant de différents champs théoriques soient mis à disposition des enseignants et que la formation initiale et continue puisse s'en nourrir afin de permettre aux enseignants concepteurs de leur métier de faire des choix éclairés, en respectant leur liberté pédagogique. Il demande que les résultats des expérimentations soient diffusés. Le SNES-FSU continue de développer ses analyses critiques pour contribuer à éclairer les collègues dans leurs choix.

Loin de résorber les inégalités sociales, certaines préconisations peuvent même les aggraver. Ainsi, la « différenciation » signifie souvent dans les faits le renoncement à des objectifs ambitieux pour tous. Pour le SNES-FSU, la différenciation pédagogique consiste à prendre en compte les diverses stratégies d'apprentissage des élèves en ayant les mêmes objectifs pour toutes et tous (congrès de Grenoble, fiche 6).

La co-intervention s'est, de fait, développée dans les classes depuis plusieurs années (TPE, réforme STI2D, réforme du collège). Pour peu qu'elle ne soit pas imposée et que les enseignants puissent s'organiser de manière autonome, elle rencontre l'intérêt de nombreux collègues. Un bilan sérieux des pratiques en la matière et de leurs conséquences sur les apprentissages des élèves est nécessaire, ainsi que la possibilité d'une formation à ces pratiques.

Les neurosciences qui par l'utilisation de l'imagerie médicale permettraient d'expliquer comment fonctionne la pensée et l'activité cognitive et de prédire des comportements, ont le vent en poupe. Elles sont instrumentalisées pour pouvoir tout expliquer et notamment la difficulté scolaire. Mais elles ne remplacent pas les apports des autres sciences, ni tout ce qui est de l'ordre de l'histoire singulière du sujet, de son environnement familial et social, de ses rapports aux autres et aux savoirs. Peu d'études sur les neurosciences permettent un réel recul. Le SNES-FSU mènera une réflexion à ce sujet comme sur les impacts des sciences cognitives notamment en relation avec la numérisation de la société, l'intelligence artificielle, car derrière l'effet de mode, sciences cognitives et numérisation de la société vont conduire à des questions importantes d'un point de vue éthique.

6.2. PROGRAMMES

Les horaires disciplinaires doivent être définis nationalement et comprendre des temps en classe entière et en groupes à effectif réduit dans toutes les disciplines. Des horaires disciplinaires augmentés doivent intégrer des options obligatoires au choix pour les élèves dont les horaires fléchés doivent être définis nationalement, et de l'aide aux devoirs. Ils doivent permettre aux enseignants de mettre en place des formes d'aide au sein de la classe, de travailler des objets d'études disciplinaires et de construire de l'interdisciplinarité en particulier en fin de collège et au lycée, en respectant les disciplines et leurs pratiques pédagogiques spécifiques (congrès de Grenoble, fiche 7).

Les programmes doivent être pensés sur l'ensemble de la scolarité, déclinés annuellement et en cohérence entre les différentes disciplines. Leur mise en place doit être accompagnée pour ne pas déstabiliser les équipes, en particulier d'une véritable formation continue et de financement concernant le matériel pédagogique.

Ils doivent permettre une progressivité des enseignements d'une année sur l'autre, en termes de contenus et de méthodes pédagogiques, de connaissances et compétences solides et larges, et la construction d'une culture commune émancipatrice.

Une meilleure adéquation entre horaires d'enseignement, programmes et évaluations finales doit être pensée.

6.2.1. Au collège, les programmes les plus problématiques doivent être réécrits. Il est nécessaire que l'institution élabore un bilan de l'approche curriculaire et spiralaire des programmes mis en place à la rentrée 2016, tout comme un bilan des parcours et des EPI.

6.2.2. Si les programmes du lycée sont mis en chantier, la profession doit être consultée ainsi que les organisations syndicales représentatives. Les programmes doivent penser les articulations Troisième-Secondaire, et Terminale-enseignement supérieur. Les programmes disciplinaires ne doivent pas être conçus comme des modules indépendants les uns des autres, mais en cohérence les uns avec les autres au sein de chaque série.

6.2.3. Comme l'affirme la circulaire de missions des professeurs documentalistes parue en mars 2017, la mission des professeurs documentalistes est pédagogique et éducative. Pour mener à bien cette mission pédagogique, le SNES-FSU demande un programme en Information-Documents avec des repères annuels, dont l'enseignement serait confié aux professeurs documentalistes sur un horaire dédié. Une réflexion doit être engagée sur la mise en œuvre de cet enseignement (horaire dédié, moyens alloués, dispositifs pédagogiques).

6.3. À l'heure où le gouvernement entend instaurer, du collège au lycée, un nouveau parcours citoyen, le SNES-FSU dénonce la logique d'individualisation qui sous-tend les parcours existants et l'instrumentalisation à des fins politiques d'une vision normative de l'engagement et de la citoyenneté. Cela s'est traduit par des injonctions qui ont entravé la liberté pédagogique des enseignants et des contenus qui ne font pas sens pour les élèves. L'implication des élèves dans les instances démocratiques de l'établissement peut être encouragée mais ne doit pas faire l'objet d'une valorisation scolaire. Les actions au sein de l'école n'ont pas vocation à financer des œuvres sociales et humanitaires privées. En cherchant à dépasser les biais sociaux qui les freinent, les EPLE ont un rôle à jouer pour faciliter l'accès de tous les jeunes à différentes formes d'engagement, respectant sincérité et liberté civique.

Les interventions extérieures doivent se faire avec l'accord des équipes garantes de la cohérence éducative et pédagogique. Par ailleurs, l'école n'a pas à reconnaître, évaluer, et récompenser l'engagement des élèves en dehors de l'établissement. Le parcours citoyen, comme tous les parcours, relève de l'individualisation de la formation et n'a pas de sens pour les élèves. Il induit une vision normative de « bons comportements » qui seraient à adopter. Le SNES-FSU s'oppose à l'instrumentalisation qu'il fait de l'engagement des élèves.

Les contenus de certains parcours relèvent des enseignements disciplinaires (égalité, sexualité, environnement et arts...). Le SNES-FSU demande la suppression de tous les parcours.

Dans un contexte où leur existence est parfois remise en cause, les actions de prévention et d'éducation aux questions socialement vives, à l'égalité, à la sexualité, aux questions de harcèlement... doivent être maintenues et financées à hauteur des enjeux de société qu'elles constituent. Elles doivent être à l'initiative des équipes. Elles ne peuvent être l'occasion de faire rentrer les entreprises dans l'école, comme par exemple dans le cadre du parcours avenir. Le SNES-FSU revendique la nécessité d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements.

6.4. Nos mandats de Marseille (fiche 7) et Grenoble (fiche 8) sur l'évaluation des élèves restent valides. Les différentes finalités de l'évaluation doivent être clarifiées : outil au service de la formation des élèves au quotidien qui doit être compréhensible par les élèves et les parents ; outil de certification permettant notamment l'obtention d'un diplôme... L'introduction de tests de positionnement à l'entrée en seconde suscite des inquiétudes et des questions : quelles finalités ? Quelle articulation avec le DNB ? Quelles suites pour les élèves et les établissements ? Quelle exploitation ?

Les résultats des élèves ne doivent pas être instrumentalisés pour permettre à l'institution de juger de la performance du système, de comparer professeurs et établissements ni être transformés en outil de pilotage du système éducatif.

► suite de la page 12

Fiche 6

Contenus, programmes, pratiques

Les évaluations comportementales des élèves doivent être abandonnées dans les procédures d'orientation et d'affectation, comme dans la nouvelle fiche avenir.

Au collège, le socle n'a pas à être évalué en tant que tel en fin de cycle : les programmes étant construits à partir du socle, c'est l'évaluation disciplinaire qui, de fait, doit valoir évaluation du socle. La liberté pédagogique des enseignants concernant les modalités d'évaluation en classe doit être respectée et les applications utilisées garantir cette liberté au lieu d'être parfois un outil pour imposer une évaluation non chiffrée.

Les certifications en langues vivantes délivrées par des organismes extérieurs à

l'Éducation nationale sont une forme d'externalisation de l'évaluation. En aucun cas elles ne doivent s'y substituer. Le SNES-FSU s'oppose à l'utilisation massive d'argent public pour ces certifications. Leur organisation ne doit plus donner lieu à des pressions sur les enseignants pour les faire passer, alors même que leur passation n'a aucun caractère obligatoire et que le travail supplémentaire qu'elles représentent n'est pas rémunéré. Le SNES-FSU demande l'abandon des certifications et propose leur remplacement par une mention reconnue internationalement, adossée à un diplôme national (Perpignan 2009).

Fiche 7

Aide, accompagnement, devoirs

7.1. Pour le SNES-FSU, la notion d'accompagnement personnalisé doit faire place à celle d'« accompagnement » : moments d'aide aux élèves en petits groupes, en priorité dans la classe et en lien ponctuel avec l'équipe pluriprofessionnelle (ce qui nécessite des moyens de concertation inclus dans les services).

Cette aide dans la discipline ne doit pas se limiter à de la mise à niveau et à réexpliquer. Elle doit aussi se concentrer sur les malentendus sociocognitifs et s'attacher à lever les implicites avec les élèves sur ce qu'on attend d'eux, dans le travail en classe comme dans le travail personnel donné dans le prolongement du cours. Le SNES-FSU renouvelle sa demande de deux heures d'accompagnement à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires, pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves et de maintenir ces heures dans le service des enseignants.

7.2. Le travail de l'élève, notamment dans son aspect méthodologique, doit essentiellement se faire dans le cadre de l'école, et d'abord pendant les cours, avec des horaires d'enseignement suffisants, des possibilités de travail en groupes, des dédoublements, des contenus, une diversification des approches et des pratiques pédagogiques, permettant aux enseignants de mieux accompagner le travail de chaque élève. L'objectif à terme est bien que les élèves puissent se passer d'aide en dehors de la classe.

7.3. Devoirs. Les études montrent que les élèves qui y consacrent le plus de temps ne sont pas forcément ceux qui réussissent le mieux et que ce travail à la maison est un facteur d'inégalités.

Les personnels et le service public d'éducation doivent disposer des moyens pour y apporter des réponses : lieu de travail approprié, qualification des personnels.

Au collège il faudrait porter une attention particulière à la classe de Sixième, classe charnière dans laquelle la plupart des élèves découvrent en théorie le travail « à la maison ». Le ministre prétend répondre à cette question par la mise en place du dispositif *Devoirs faits* en collège. Plutôt que ce dispositif qui ne s'adresse qu'aux élèves volontaires et qui fait intervenir notamment des personnels extérieurs à l'établissement, le SNES-FSU propose des temps d'études encadrées par des personnels volontaires sur leur temps de service, ce qui permettrait à tous les élèves d'être accompagnés pour faire tout ou partie de leur travail personnel au sein de l'établissement.

Les moyens engagés dans Devoirs faits tout comme ceux consacrés à la défiscalisation de l'aide aux devoirs des officines privées, doivent être donnés aux établissements pour permettre d'améliorer les apprentissages.

Fiche 8

Numérique

8.1. Les données numériques concernant les élèves, les personnels et les formations (emplois du temps, cours, évaluations, etc.) deviennent un enjeu majeur en terme économique. Le SNES-FSU demande la mise en place d'un cadre légal qui assure la protection des données scolaires et de celles des personnels, qui précise et contrôle les traitements qui peuvent être réalisés à partir de celles-ci (dans le cadre de l'Éducation nationale) et afin que les entreprises privées (dont les GAFAM) ne se les approprient pour en tirer un bénéfice commercial. Un débat public sur la protection des données personnelles y compris scolaires doit être mené dans le cadre de la nouvelle Loi informatique et liberté.

Le SNES-FSU demande que les représentants des personnels soient associés aux travaux préparatoires à l'élaboration de tout texte réglementaire concernant le numérique éducatif et ses usages. Il demande que le code source et les algorithmes utilisés dans l'éducation nationale soient rendus publics (sous réserve du respect légal de la propriété industrielle) et que les données utilisées dans un traitement soient expressément et clairement indiquées ainsi que la finalité de chacun des traitements.

8.2. Le SNES-FSU réaffirme le principe de neutralité commerciale des enseignants. En particulier, les enseignants n'ont pas à faire la promotion de matériel numérique ou d'ap-

plications privées dans le cadre de leur enseignement ou de formations dispensées dans le cadre de l'Éducation nationale. Il continue à dénoncer l'opacité des accords passés par l'Éducation nationale avec les entreprises du numérique (GAFAM, startups de l'« Edtech » etc.) qui privilégient des environnements, des outils et des formats propriétaires. Le SNES-FSU rappelle son attachement à la neutralité du net.

Pour les solutions commerciales utilisées dans la majorité des établissements, les accès aux données des élèves et des personnels doivent faire l'objet d'une contractualisation qui garantisse la préservation des droits des individus (information des utilisateurs, droit à l'oubli...). Le SNES-FSU demande le développement de solutions ainsi que l'utilisation et la promotion des logiciels libres au sein de l'Éducation nationale afin de garantir l'indépendance et la neutralité des traitements opérés sur les données des agents et des élèves. Une solution logicielle publique, gratuite et de qualité, doit se substituer aux logiciels privés pour le suivi de la scolarité et des résultats des élèves. Le SNES-FSU demande la création de serveurs et d'espaces de stockage numériques dédiés, publiques fiables, afin qu'y soient stockés les données scolaires même lorsque des solutions numériques privées sont utilisées dans des établissements.

► suite page 14



►► suite de la page 13

Fiche 8

Numérique

8.3. Le SNES-FSU demande que l'avis des personnels des établissements soit pris en compte avant toute décision d'équipement (plan tablette, lycée 4.0, collège numérique...) : information préalable afin que le vote en CA soit éclairé, consultation en amont des organisations syndicales représentatives.

Les projets doivent permettre aux enseignants et aux élèves de travailler dans de bonnes conditions. Le principe de gratuité doit être respecté afin que l'investissement ne soit pas à charge des familles. Les outils utilisés, applications, manuels scolaires ne doivent pas être imposés par les collectivités territoriales mais relever du choix des enseignants. Aucune application numérique, aucun renseignement pédagogique enregistré ne doit servir d'outil de surveillance ou de management du travail des personnels.

Le SNES-FSU renouvelle sa demande de moratoire concernant l'expérimentation du manuel numérique imposée par la région Grand Est à ses trois académies et un bilan associant les personnels et les organisations syndicales représentatives.

Les usages des outils numériques (ENT...) doivent ménager la séparation entre la sphère professionnelle et la sphère privée. Des règles d'utilisation doivent être définies nationalement pour un droit à la déconnexion. Ce droit étant inscrit dans la Loi, il ne saurait être décliné localement, par exemple sous forme de chartes qui n'ont aucune valeur réglementaire. Le SNES-FSU mènera une enquête auprès de la profession pour lui permettre de peser lors de la rédaction de règles d'utilisation définies nationalement pour un droit à la déconnexion (voir aussi thème 2, §2.6). Ces règles impactant les conditions de travail doivent être soumises au CHSCTM.

8.4. L'utilisation du numérique ne doit pas être une fin en soi mais être utile aux apprentissages. La recherche montre que son utilisation peut être utile dans certaines situations et pour certains apprentissages, mais qu'elle est loin de l'être systématiquement. Les formations visant à utiliser tel ou tel outil ne sont pas suffisantes pour permettre aux enseignants d'utiliser le numérique dans leurs pratiques de façon libre et éclairée. La réflexion sur les usages du numérique en classe doit être menée en lien avec celle sur les pratiques pédagogiques. Les formations ne doivent pas se cantonner à la présentation d'un catalogue d'outils et de bonnes pratiques. Les professeurs doivent être formés à ces enjeux dans le cadre de la formation initiale et continue en prenant notamment appui sur les recherches en pédagogie et didactique, ainsi qu'aux enjeux concernant l'impact du numérique sur la santé. Les effets d'une trop grande exposition peuvent peser sur les apprentissages.

Les entreprises privées fournissant terminaux et logiciels propriétaires n'ont pas à définir ce que doivent être les priorités pédagogiques, en particulier au travers de production de capsules ou de MOOCS.

Le SNES-FSU demande que les démarches de type BYOD (Bring your own device) ou AVAN (Apportez votre appareil numérique) ne puissent être que des démarches volontaires et souligne le caractère discriminant, notamment socialement, de telles pratiques. Une réflexion est à mener sur ce sujet.

8.5. À l'heure actuelle, des savoirs liés à l'informatique et au numérique sont enseignés du collège aux CPGE, avec des modalités diverses et des contenus variables : initiation à la programmation, pilotage de robots, bases de données, traitement du signal (images, son) en ICN, connaissances informatiques plus théoriques en ISN..., enseignement d'informatique en CPGE. Par ailleurs, ces enseignements, écartelés entre plusieurs disciplines à chaque niveau, et n'y étant parfois rattachés que de manière très artificielle ou parcellaire, sont assurés par des enseignants de disciplines et formations très différentes.

Un enseignement d'informatique spécifique avant le baccalauréat doit être créé. Son périmètre en fonction des niveaux de classe reste à définir.

8.6. Face à la généralisation de l'utilisation du numérique pour tous les actes professionnels, le SNES-FSU appelle les personnels à la plus grande vigilance quant à l'utilisation et la diffusion d'informations concernant les élèves et leur famille. Les volontés ministérielles et académiques d'aller à marche forcée vers le tout numérique laissent au bord du chemin les franges les plus modestes de la population, que ce soit dans la scolarité présentielle ou distancielle. Il est indispensable d'interroger et de repenser cette évolution en imaginant des solutions concrètes pour résorber cette fracture numérique, notamment dans les zones rurales et les DROM (aides financières aux familles, plans d'équipement, ouverture de points numériques usagers dans les établissements publics...).

8.7. L'impact écologique et environnemental de l'utilisation intensive du numérique doit être interrogée (matières premières rares, consommation énergétique, recyclage...).

8.8. Les mandats des congrès de Marseille (fiche 14) et Grenoble (fiche 9 et 14.7) sont toujours d'actualité.

Fiche 9

Mixité sociale et scolaire

9.1. L'analyse et les mandats du congrès de Grenoble (fiche 10) restent pertinents.

9.2. Quelques académies et départements ont en cours des projets visant à améliorer la mixité sociale des collèges. Ces projets s'appuient sur des changements de périmètre des cartes scolaires, des déplacements-reconstructions de collèges, l'établissement de secteurs multicollèges, la mise en place de bonus-malus selon la composition sociale du collège au regard de son secteur de recrutement. Les secteurs multicollèges n'ont pas fait la preuve de leur efficacité : le plus souvent, le libre choix des parents se traduit pas le libre choix des parents initiés.

9.3. La mixité sociale doit aussi être un sujet de préoccupation en lycée.

9.4. La recherche montre que la mixité sociale est source d'enrichissement culturel pour les établissements scolaires, et qu'elle améliore les résultats des élèves, même si elle ne garantit pas à elle seule la réussite scolaire. Elle pointe aussi l'absence de recette miracle : les projets doivent être réfléchis en fonction des spécificités des territoires

concernés. Certains territoires sont tellement enclavés ou appauvris que l'Éducation nationale ne peut à elle seule proposer de solution. Les territoires ruraux voient se multiplier les menaces de fermetures d'établissement non justifiées au regard de la réussite des élèves et des contraintes matérielles pour les familles. Une politique publique large d'aménagement des territoires et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales est nécessaire. Toutefois, une démarche volontariste de l'Éducation nationale peut être un facteur d'évolution en amont même de toute autre politique. L'Éducation nationale ne doit pas attendre un hypothétique grand plan concerté pour investir dans des projets de mixité sociale et scolaire.

9.5. Pour le SNES-FSU, ces projets n'ont de sens et ne peuvent se dérouler convenablement que sous certaines conditions :

- l'outil de carte scolaire doit être pleinement réinvesti en revenant sur son assouplissement de 2007.
- la carte de formation doit être conçue pour sortir de la logique de mise en concurrence des établissements (en collège comme en lycée avec par exemple la carte des

►► suite page 15

►► suite de la page 14

Fiche 9

Mixité sociale et scolaire

enseignements technologiques). Les établissements scolarisant les élèves les plus fragiles ne doivent pas concentrer tous les dispositifs et structures pour les élèves à BEP (SEGPA, UPE2A, ULIS) ;

- il s'agit de construire de la mixité sociale, et non d'en faire un argument pour fermer un établissement ou supprimer les moyens donnés à l'éducation prioritaire ;
- l'ensemble de la communauté éducative, et en particulier les personnels, doit être associé à la démarche très en amont. Leurs avis doivent être entendus. Une présentation dans les instances (CTA, CTSD...) est nécessaire ;
- les investissements afférents doivent être garantis sur le temps long (plusieurs années) : transports scolaires, effectifs des classes...
- le système de « bonus-malus », selon la composition sociale, doit être transparent et s'appliquer aux dotations d'enseignement dans le public comme dans le privé ;

- des critères et des bilans d'étapes transparents doivent être établis, pour le privé comme pour le public.

9.6. Nos mandats sur l'enseignement privé sont plus que jamais d'actualité (congrès de Grenoble § 10.2.) [Nationalisation : voir thème 3]. L'éducation doit être un service public non ouvert à la concurrence du privé. Le SNES-FSU dénonce les moyens détournés par les collectivités territoriales pour augmenter leur dotation aux établissements privés. Dans le champ de la mixité sociale, l'enseignement privé participe impunément à la ségrégation. Le système de malus-bonus sur les dotations d'État et de fonctionnement doit s'y appliquer. L'enseignement privé ne doit pas non plus profiter de conventions prévoyant dans les secteurs multicollèges la prise en charge par le rectorat des frais d'inscriptions.

Fiche 10

Inclusion

10.1. Nos mandats (congrès de Grenoble fiche 5, Marseille fiche 13) sont toujours d'actualité.

La situation tend à se dégrader : si davantage d'élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le second degré, cette avancée ne s'accompagne pas des moyens ni de la formation des personnels nécessaires à un accueil de qualité. Le SNES-FSU rappelle sa demande (Grenoble, 2016) : tout élève inscrit dans une structure ou un dispositif et inclus dans la classe ordinaire sur tout ou partie de son temps scolaire doit bénéficier d'une double inscription dans ce dispositif / cette structure et dans les effectifs de l'établissement.

Les mandats de Grenoble sur une école inclusive (fiche 5) et l'hétérogénéité, la différenciation (fiche 6) restent pertinents.

La prise en charge des élèves « dys » doit être reconnue par l'institution et implique une formation des personnels. La charge de travail supplémentaire pour accueillir ces élèves et adapter l'enseignement doit être prise en compte. Des bilans réguliers et reconnus médicalement doivent permettre aux équipes éducatives d'établir, en concertation avec les familles, les modalités pratiques d'inclusion de ces élèves dans les classes. Les contraintes engendrées sur le travail des enseignants doivent être envisagées et discutées pour que l'administration facilite et accompagne au mieux le travail supplémentaire demandé aux collèges.

10.2. Les mesures d'austérité entraînent la suppression de structures médico-sociales adaptées qui respectent les préconisations de l'HAS (ITEP, IMPRO) et amènent à faire glisser progressivement les publics de jeunes souffrant de handicaps lourds vers les ULIS et des ULIS vers les SEGPA. L'inclusion dans le système scolaire doit être pensée

sur le long terme en utilisant toute la palette des structures possibles et adaptées en fonction du parcours et de l'évolution de l'adolescent-e. Le SNES-FSU exige le maintien des structures d'accueil et d'enseignement adaptées à ces publics sur tous les territoires ainsi que des moyens correspondant aux besoins pour les faire fonctionner avec les moyens d'accompagnement humains individualisés (AESH, AVS) nécessaires.

10.3. L'accueil des jeunes migrant-e-s dans les meilleures conditions est un enjeu important, leur scolarisation doit être assurée. Le maillage territorial des structures spécifiques d'accueil et de scolarisation doit être renforcé pour permettre à tous les élèves allophones d'accéder à une classe d'accueil de proximité qui corresponde à son niveau scolaire, UPE2A ordinaire ou UPE2A NSA. Les moyens des UPE2A doivent être confortés et les délais d'inscription en établissement raccourcis.

La circulaire de 2012 s'est traduite par une baisse des moyens alloués conduisant à une inclusion forcée sans soutien spécifique dans les classes ordinaires. Le SNES-FSU en demande la réécriture.

L'accueil des plus de 16 ans est aléatoire. L'absence de structures spécifiques amène à utiliser des dispositifs de type MLDS, détournant ces structures de leur mission initiale. Le SNES-FSU demande que les chaires et les moyens suffisants dans les DHG soient attribués, pour permettre l'ouverture de divisions spécifiques, notamment dans les lycées généraux et technologiques, avec un effectif réduit et le retour à 26 heures de cours en collège et à 32 heures en lycée. Il doit être donné aux élèves allophones la possibilité de poursuivre leur scolarité au-delà de la première année en UPE2A. Dans tous les cas, ces structures doivent permettre à ces jeunes une poursuite d'étude et une formation professionnelle diversifiée et de qualité.



Fiche 11

Éducation prioritaire

11.1. Depuis le milieu des années 2000, les écarts de réussite entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors EP se creusent. Les seules réponses des gouvernements ont été toujours plus de déréglementation menant à une école à deux vitesses. La dernière carte de l'EP de 2015 avec l'instauration des REP+ et des REP n'a pas mis fin à ces dérives. L'EP a été construite à partir des moyens insuffisants, car verrouillés par un nombre déterminé de réseaux, et non par les besoins. Elle a conduit à la sortie injustifiée des lycées et de nombreux collèges de l'Éducation Prioritaire. Son périmètre a été réduit alors que de nombreux indicateurs montrent que la pauvreté a augmenté et que les inégalités se sont accentuées. Le ministre a annoncé pour la rentrée 2019 une nouvelle carte, tout en précisant que l'EP était territoriale et liée à la politique de la ville, mais aussi « individuelle » pour combattre les fragilités scolaires et sociales quel que soit le territoire. Ces propos font craindre une dissolution des moyens et rejoignent les propositions de France stratégie de « ne retenir que deux catégories de collèges afin de différencier les moyens de manière plus forte au sein des 10 % des établissements les plus en difficulté (contre 20 % des établissements actuellement), tout en assurant une allocation légèrement progressive des moyens au sein des établissements hors éducation prioritaire en fonction des caractéristiques de leurs élèves ».

11.2. Le SNES-FSU porte l'idée d'une relance ambitieuse de l'EP et réaffirme qu'elle ne saurait constituer une école à part : les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus avec exigence pour poursuivre les mêmes ambitions que les autres. Cela peut passer par un horaire élève hebdomadaire plus important.

Cela exige d'améliorer les conditions d'études pour les élèves et d'enseignement et de travail pour les personnels.

Pondération : voir thème 2, §2.6.

Elle doit s'accompagner d'une politique de la Ville ambitieuse d'aménagement du territoire en zone rurale et urbaine en difficulté qui favorise la mixité sociale et permette de répartir les équipements publics de manière équilibrée et équitable.

11.3. Le SNES-FSU réaffirme son exigence d'un périmètre large de l'EP qui comprenne aussi les lycées généraux, technologiques et professionnels, dont l'articulation avec les collèges est essentielle, les zones rurales et les DROM qui présentent des spécificités par rapport aux territoires urbains et périurbains. Il demande un label unique pour tous les établissements de l'EP et une carte définie par des indicateurs nationaux transparents et concertés déterminant pour chaque établissement en fonction de son niveau de difficulté scolaire, sociale et territoriale des moyens lui permettant de réduire les inégalités. Le SNES-FSU soutiendra toutes les mobilisations des établissements qui se battraient légitimement pour ne pas sortir de l'EP ou pour y entrer. Dans l'immédiat, il demande une clause de sauvegarde sur les moyens et sur les droits des personnels.

11.4. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (fiche 12) et Grenoble (fiche 11) restent d'actualité.

Fiche 12

La formation initiale et après...

12.1. La formation initiale doit conduire au diplôme, à la qualification et à l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes. La formation tout au long de la vie, sous ses aspects de promotion sociale, d'adaptation au poste de travail, d'anticipation des mutations technologiques ou d'insertion, prend le relais dès la sortie du système scolaire. Elle ne doit pas être un prétexte à brader la formation initiale, en effet il est reconnu que la formation tout au long de la vie est d'autant plus bénéfique que le niveau de qualification initial est élevé.

12.2. Le service public doit devenir un acteur incontournable de ses dispositifs, et ses structures doivent être renforcées.

12.3. La MLDS vise à réduire, par des actions de prévention en lien avec les équipes pluriprofessionnelles, le nombre de jeunes, sortant prématurément du système scolaire sans diplôme et sans qualification et à prendre en charge une partie de ces jeunes de plus de 16 ans en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable ou d'un retour en formation. Mais les personnels MLDS sont souvent isolés pour initier les mises en œuvre des directives de lutte contre le décrochage scolaire. Faute de moyens et de volonté politique, les personnels MLDS sont trop souvent contraints à un travail statistique fastidieux, difficile faute d'avoir l'ensemble des données nécessaires, et dont l'utilité pour les élèves est souvent limitée. La lutte contre le décrochage scolaire devrait être davantage portée par l'ensemble de la communauté éducative. Ces directives rectorales et nationales en restent d'ailleurs trop souvent au niveau de vœux pieux sans traduction concrète en termes de moyens pour la remédiation ou de capacités d'accueil. La question de la pertinence de la responsabilité des régions pour le public des jeunes de 16 à 18 ans doit être réexaminée, dans la perspective de l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Le bilan du fonctionnement des PSAD montre que si le repérage des

décrochés est désormais plus fiable, les solutions restent toujours aussi indigentes sans financement dédié, avec l'utilisation des personnels de l'Éducation nationale alors que la compétence est du ressort de la Région. Les formations proposées, hormis le retour en formation initiale qui s'effectue à moyen constant, sans place fléchée ou réservée pour ce public, ne permettent pas vraiment l'accès à une véritable qualification. Les Psy-ÉN EDO, directeurs de CIO, sont très impliqués dans ces dispositifs et devraient être systématiquement consultés sur les besoins de formation en amont.

12.4. Pour les adultes, sortis de formation initiale, le service public en général et les GRETA en particulier proposent des formations en alternance, de qualification professionnelle aux demandeurs d'emploi, financées par Pôle Emploi, les conseils régionaux ou d'autres organismes, ils proposent également des formations de spécialisation et de perfectionnement pour les salariés ainsi que des accompagnements à la VAE. L'objectif devrait être de proposer des parcours de formation ouvrant sur un diplôme ou un titre reconnu nationalement et incluant en amont les phases préparatoires à l'entrée en formation certifiante (remise à niveau, pré-qualification...). À cette fin, l'État ne doit pas laisser aux seules régions la responsabilité du pilotage de la formation des demandeurs d'emploi.

12.5. Pour atteindre ces objectifs, tant pour la FCA que pour la MLDS, la professionnalisation renforcée des acteurs (formateurs, conseillers en formation, coordonnateurs MLDS, gestionnaires) est nécessaire avec une reconnaissance, par des mesures de titularisation et des augmentations salariales.

12.6. Pour développer la mise en place de formations continues tout en mettant fin au recours abusif aux heures supplémentaires (vacations), il faut favoriser un service partagé entre formation initiale et continue.

Fiche 13

Métier

13.1. La formation, loin de chercher à imposer des « bonnes pratiques » doit mettre les enseignants, CPE et Psy-ÉN en posture réflexive sur leur métier. Pour les enseignants, elle doit et les ouvrir à des formes de pédagogie (pratiques, méthodes, organisations de classes...) diverses pour qu'ils puissent faire des choix éclairés et diversifient leurs pratiques en fonction des objectifs poursuivis, des contenus enseignés, des connaissances et compétences à faire acquérir aux élèves. La formation continue doit pour cela être étoffée et davantage adossée à la recherche, tant du point de vue didactique que du point de vue disciplinaire. La formation initiale et continue doit être réellement accessible à tous. Elle ne doit pas être une présentation de « prêts-à-penser » le métier, mais outiller les professionnels pour faire des choix, en conscience, face aux dilemmes qui se présentent à eux tous les jours dans l'ordinaire de leur activité. Les professeurs doivent être davantage sollicités pour en définir le contenu. Le tout sans pression des inspections. Le temps de service devant les élèves doit être abaissé pour développer les temps de concertation entre pairs nécessaires au développement professionnel et à la recherche de mises en œuvre pédagogiques en contexte.

13.2. La mission des IPR doit consister à accompagner les professeurs dans leurs pratiques pédagogiques et à favoriser leur développement professionnel. Les pressions de toutes sortes mises sur les enseignants à propos des pratiques pédagogiques et des modes d'évaluation des élèves ont des effets contre-productifs, en court-circuitant la réflexion sur ses effets et sur les bien-fondés des évolutions éventuelles. Ces pressions peuvent être génératrices de stress excessif voire de souffrance au travail. Le SNES-FSU insiste, par ailleurs, sur la nécessité de former les personnels à la prévention des risques professionnels et à la préservation de leur santé. Il fournit des analyses et des outils qui per-

mettent de mettre à distance les pressions et les injonctions qui les accompagnent. Au-delà des ressources nécessaires pour les militants et les personnels, le SNES-FSU peut intervenir de manière à ramener les décideurs sur le terrain du réel du travail.

13.3. Pour que la liberté pédagogique puisse s'exercer de manière satisfaisante, il est urgent que les enseignants soient associés pleinement à la conception et l'élaboration des programmes scolaires.

13.4. Connaître les enjeux des choix des élèves en termes d'orientation est nécessaire à tout enseignant afin de lutter contre les déterminismes. Entre professeur et Psy-ÉN EDO, dont c'est le métier d'accompagner la construction des projets des adolescents, les compétences sont complémentaires. C'est le regard croisé des deux qui profite au mieux à l'élève. Cependant, la réforme à l'accès à l'enseignement supérieur, qui instaure la sélection, alourdit et dénature les missions d'orientation des enseignants, ce qui modifie la relation pédagogique avec les élèves et accroît les risques de pressions locales et d'injonctions institutionnelles. Il n'est pas non plus du ressort des Psy-ÉN EDO de contribuer à la sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

13.5. Les conditions de travail des enseignants faisant passer les épreuves de BTS doivent être revues avec une réflexion sur le nombre et la forme des évaluations. En effet, la préparation et la correction des BTS blancs, des CCF et des évaluations habituelles donnent lieu à un climat de contrôle permanent, nuisible aux apprentissages déjà mis à mal par des dédoublements de moins en moins assurés.

Fiche 14

Vie scolaire : pour une politique éducative cohérente et des dotations à la hauteur des enjeux

NOUVEAUX DISPOSITIFS

14.1. Alors que l'action éducative requiert cohérence et durée, ces dernières années ont vu s'empiler au gré de chaque changement de ministre des annonces nouvelles, sans aucun bilan des précédentes mesures. Le SNES-FSU dénonce cette incohérence et la mise sous tension des équipes de vie scolaire devenues variables d'ajustement de dispositifs multiples. Il demande une évaluation des dispositifs en place afin de mettre en œuvre dans les EPLE une politique éducative cohérente.

Des représentations plus souples et plus impliquantes pour les collégiens sont à expérimenter.

« DEVOIRS FAITS »

14.2. Si tous les élèves ne sont pas égaux face au travail personnel à la maison, ce n'est pas le programme Devoirs faits qui contribuera, en l'absence de cadrage national, à résorber les inégalités sociales au collège. Pour le SNES-FSU, l'aide au travail personnel doit être valorisée dans des espaces et des temps dédiés, et le rôle des CPE et des assistants d'éducation se doit d'être précisé en articulation avec les équipes enseignantes. La question de l'encadrement du dispositif reste posée. Si, au regard des textes, les CPE sont associés à sa mise en œuvre « dans le cadre de leurs missions », cela ne peut se faire que sur la base du volontariat, sans injonction de la part des chefs d'établissement. L'investissement des CPE doit être reconnu dans leur temps de travail. Cela exige la création de postes. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un CPE pour 250 élèves. L'utilisation des AED au détriment d'autres tâches, ou le bénévolat, ne peuvent être des modes de fonctionnement. Ce dispositif doit être l'occasion de réaffirmer la nécessité d'un temps de concertation au sein des équipes pluridisciplinaires et de formation des intervenants. Des interventions extérieures dans ce cadre peuvent fragmenter l'action pédagogique, et nier

l'expertise des personnels. Les dotations des établissements scolaires doivent donc être abondées. Le SNES-FSU refuse et dénonce toute substitution des missions des enseignants, des CPE et des AED à d'autres personnels ou intervenants extérieurs (associations, volontaires du service civique, etc.).

« PLAN ÉTUDIANTS »

14.3. Le SNES-FSU dénonce le Plan étudiant qui instaure la sélection à l'entrée à l'université. Ce plan investit les enseignants et CPE de lycée de nouvelles prérogatives au motif de renforcer l'accompagnement des élèves vers le supérieur. En renfort des deux professeurs principaux des classes de Terminale, le chef d'établissement peut également confier des missions de tutorat à des enseignants ou des CPE. Il ne saurait être question là encore de contraindre les CPE à accepter un tutorat. La mise en place du deuxième professeur principal, l'absence des Psy-ÉN dans les textes et l'incitation à la participation d'un tutorat tendent à brouiller les missions de chacun. Le SNES-FSU demande que celles-ci soient respectées et réaffirme la complémentarité des missions des professeurs principaux, des CPE et des Psy-ÉN. Les conditions de volontariat, de temps de travail et de reconnaissance du travail effectué doivent être garanties.

APPRENTISSAGES CITOYENS

14.4. Malgré l'assouplissement de la réforme « collège 2016 », la question des modalités de participation des CPE à l'EMC reste posée et les mandats de Grenoble et Marseille sont d'actualité. Elle ne peut être envisagée que sur la base du volontariat dans le cadre d'une réflexion commune avec les enseignants. De même, le SNES-FSU dénonce les injonctions à l'évaluation de l'engagement des élèves dans le cadre du parcours citoyen.



►► suite de la page 17

Fiche 14

VIE LYCÉENNE ET COLLÉGIENNE

14.5. La circulaire sur la vie lycéenne de septembre 2016 reste un catalogue de « bonnes intentions » et de « bonnes pratiques » peu opérationnelles. Ces mesures tendent à « administrer » la tâche éducative sans répondre aux difficultés de la vie lycéenne. À ce titre, les nouvelles modalités d'élection des représentants lycéens sont particulièrement complexes et inadéquates. Pour faire du CVL une avancée démocratique, c'est le fonctionnement même des lycées qui doit être interrogé. CVC et CVL doivent être de véritables

conseils d'élèves, espaces de réflexion de proposition et de décision. Le SNES-FSU demande des correctifs significatifs au système électoral. Le mandat de Grenoble reste d'actualité.

14.6. Le SNES-FSU demande un bilan des CVC d'autant que l'autonomie laissée à la mise en œuvre des CVC montre de grandes disparités de fonctionnement. Les CPE doivent pouvoir œuvrer avec l'ensemble des personnels pour que l'animation de cette instance soit à la hauteur des enjeux éducatifs et civiques visés.

Fiche 15

Psychologie de l'éducation au bénéfice de toutes et tous

5.1. La création du nouveau corps de Psy-ÉN impose de penser le travail en complémentarité entre Psy-ÉN EDA et Psy-ÉN EDO. Le SNES-FSU est favorable au développement de réunions institutionnalisées de concertation entre les collègues psychologues afin d'assurer le suivi des situations d'élèves et de relation. Dans l'immédiat il est nécessaire d'obtenir des réunions régulières entre Psy-ÉN EDA et EDO sur le temps de travail au moins une fois par trimestre, conformément à la circulaire de missions.

effet dissocier l'orientation scolaire du développement psychologique reviendrait à se priver d'un levier d'évolution et de réussite possible pour les élèves. Les mandats de Grenoble sur les dispositifs d'accompagnement des élèves et le parcours avenir sont toujours d'actualité.

15.2. La conception de l'orientation prônée au niveau européen se traduit par le glissement de plus en plus marqué vers les enseignants, de l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leur orientation vers les enseignants et par la tentation d'en évincer les Psy-ÉN EDO particulièrement pour Parcoursup. Cette conception met l'accent sur le « tout information » et nie les dimensions psychologiques et sociales en jeu dans les parcours de formation, au profit des seuls critères scolaires et comportementaux. La conception gestionnaire de l'affectation dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu pousse également à se passer des Psy-ÉN. Pourtant l'intervention des Psy-ÉN EDO, CPE et des enseignants est indispensable pour tous les élèves, dans un travail en complémentarité respectueux des missions de chacun.

15.3. Le SNES-FSU s'oppose aux tentatives d'instrumentalisation des Psy-ÉN EDO pour faire intérioriser par les lycéens dans le cadre de Parcoursup. Les critères de sélection présentés comme des attendus et qui pourraient conduire à une autocensure. La complexité de la procédure, l'exigence de fournir un CV et une lettre de motivation, les délais raccourcis, tout cela rend le processus d'orientation plus stressant et plus complexe pour les familles. Il se crée un marché d'officines privées dites « d'orientation personnalisées », apparaissent des coaches auto-proclamés. La nouvelle structuration du lycée aura nécessairement des répercussions en fin de Troisième et de Seconde sur les choix et les ambitions des enfants de milieu populaire.

Le SNES-FSU rappelle qu'il défend que chaque Psy-ÉN EDO ait en charge en moyenne 600 élèves, ce qui suppose une hausse significative des recrutements.

Les Psy-ÉN EDO ont toute leur place dans les établissements scolaires auprès des élèves, auprès des équipes dans un travail de partenariat respectueux des missions de chacun... Ils ne sont pas des prestataires, et leur insuffisance en nombre ne peut aboutir à une prise en charge d'une partie de leurs missions par les enseignant-e-s. Leur travail, leurs missions spécifiques auprès des élèves doivent être reconnus par tous. En

15.4. La création du corps unique de Psy-ÉN implique de renforcer l'importance du CIO comme lieu d'échange, d'observation et de propositions au sein de tous les districts scolaires. La pertinence d'offrir aux familles un service public de psychologie, d'information et de conseil sur la scolarité et l'orientation doit être également réaffirmée. À terme, le CIO doit pouvoir regrouper les psychologues du premier et du second degré, particulièrement pour assurer un travail en équipe et une intensification de la coordination, conformément aux missions. Le SNES-FSU rappelle que les Psy-ÉN EDO doivent exercer en CIO, il s'oppose, en conséquence, à leur fermeture et demande la réouverture des ceux fermés ou transformés en points d'accueil.

Votants : 439
 Exprimés : 439
 Pour : 371 (84,5 %)
 Contre : 28 (6,4 %)
 Abstention : 40 (9,1 %)
 NPPV : 0

Établissements et personnels : Défendre et revaloriser nos métiers

RAPPORTEUSES

Christophe Barbillat, Fabienne Bellin, Alain Billate, Serge Deneuvéglise,
Xavier Marand, Thierry Meyssonnier

RAPPORTEURS

INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies et la mise en œuvre des politiques libérales, les gouvernements qui se sont succédé n'ont eu de cesse de modifier l'organisation et les modalités de gestion de l'Éducation nationale pour dessaisir l'échelon national de compétences et de prérogatives au profit de l'échelon déconcentré et/ou des établissements.

Déconcentration, gestion des établissements, pilotage, gouvernance, management, contrats d'objectifs, indicateurs, autonomie... l'évolution des mots utilisés pour désigner le mode de fonctionnement et d'organisation de notre administration comme des établissements scolaires n'est pas anodine.

Elle traduit une évolution générale qui depuis plus de trente ans tend à assujettir l'action publique aux contraintes du marché et de la concurrence, comme c'est déjà le cas pour la formation continue des adultes, à calquer le mode d'organisation des services publics sur celui de l'entreprise privée, à désapproprier les salariés et les agents de leur professionnalité.

Au prétexte d'une meilleure gestion locale des moyens, d'une gestion plus fine et plus proche des personnels, ces politiques managériales s'attaquent à la cohésion des personnels et détruisent progressivement le caractère national de l'Éducation, au détriment de la qualité du service rendu, donc au détriment des usagers et des personnels. Les annonces du Premier ministre dans le cadre de CAP22 montrent la volonté du gouvernement actuel d'amplifier ces orientations que le SNES-FSU n'a de cesse de combattre.

Sous le vocable d'autonomie, c'est une politique de réduction des moyens, d'individualisation et de mise en concurrence des disciplines, des établissements, des personnels et des territoires qui s'est mise en place et qui a profondément transformé le système éducatif, nos professions et

l'exercice de nos métiers assujettissant les conditions de travail, de formation et d'emploi à ces orientations. Celles-ci produisent perte de sens et souffrance au travail.

Les tentatives de faire de l'évaluation des personnels un outil de ce management ont pu être en partie contrées et limitées du fait de la réforme de l'évaluation des personnels liée au PPCR, mais elles relèvent de la même politique et la lutte collective reste nécessaire. Très souvent les collectivités territoriales, indépendamment de leur couleur politique, se joignent à ce concert et, par le biais des financements, cherchent à intervenir toujours plus dans la pédagogie et l'orientation des élèves (contrats d'objectifs, carte des formations, carte des langues, formation ouverte à distance, outils numériques imposés...), ce à quoi le SNES-FSU s'oppose.

Les multiples annonces, durant la campagne puis cette première année de mandat présidentiel, concernant le recours au recrutement par contrat plutôt que sous statut de fonctionnaire, la rémunération au mérite, les plans de départ volontaire et la volonté de « refonder le contrat social avec les agents publics » doivent nous alerter. Le SNES-FSU combattra toute velléité de mise en œuvre de ces annonces qui iraient à l'encontre de ces mandats. Au congrès de Grenoble, nous avons réaffirmé la nécessité d'un service public d'État pour l'Éducation nationale garante du droit à l'éducation pour tous les jeunes, du droit à la formation pour les adultes et d'une égale qualité partout sur le territoire, ainsi que d'une Fonction publique confortée dans ses moyens et ses missions. Dans le contexte de crise de recrutement, de suppressions de postes pour la rentrée 2018 et de risque d'un recrutement accru de non-titulaires qui en découle, le service public d'Éducation tel que nous le concevons est directement menacé.

Nous devons plus que jamais le défendre. Pour le réaffirmer avec plus de force, nous

devons réfléchir plus avant à nos revendications quant au rôle de l'État dans le pilotage du système éducatif et aux moyens de sortir de ces méthodes de « management ». La lutte contre l'autonomie et la destruction du service public d'éducation passe, entre autre, par la défense du statut dans l'intérêt des usagers et des personnels.

1. POUR LE RESPECT DE NOS MÉTIERS ET DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

La réflexion du SNES-FSU sur le métier et la démocratie dans les établissements ne date pas d'aujourd'hui. Le contexte n'invalide pas les analyses faites sur le développement d'une autonomie dont nous ne voulons pas et démontre par ailleurs que cette réflexion est plus que jamais d'actualité. Il nécessite de regarder comment affronter les nouvelles offensives et promouvoir des alternatives fortes.

1.1. La question de l'autonomie

Dans l'accentuation des politiques de ses prédécesseurs, le ministre Blanquer se donne explicitement pour objectif d'accentuer l'autonomie des établissements mettant en avant la responsabilité des acteurs dans l'adaptation aux « réalités locales » pour, finalement mieux les abandonner sans leur donner les moyens nécessaires et accroître les inégalités entre les territoires. L'autonomie serait le remède miracle pour transformer le système éducatif qui, selon le ministre, serait trop centralisé, trop national mais laisserait trop de liberté aux personnels et/ou trop de pouvoir aux organisations syndicales...

En fait, derrière ce terme d'autonomie se cachent, en théorie, des conceptions diverses, souvent antagonistes de ce que doivent être les degrés de liberté laissés aux

établissements, aux chefs d'établissements, aux personnels d'enseignement et d'éducation, et aux Psy-ÉN.

Dans la réalité, la mise en œuvre de cette « autonomie » depuis 2005 se traduit par des restrictions de l'autonomie professionnelle des personnels et particulièrement de ceux d'éducation et d'enseignement et par des marges de manœuvre plus grandes pour les chefs d'établissement. Elle favorise une mise en concurrence des établissements qui affaiblit le service public, en détourne le sens et la fonction en privilégiant le développement de l'enseignement privé.

Une revendication essentielle des personnels est d'être reconnus comme concepteurs de leur métier et de disposer de la liberté nécessaire à l'exercice de leur mission, que leur confère leur statut de cadre A de la Fonction publique.

Pour chaque professeur, cette liberté est pédagogique et ses contours sont clairement définis : pouvoir choisir et mettre en œuvre au quotidien les pratiques (y compris en termes d'évaluation) qui lui semblent être les plus efficaces dans le contexte de chaque classe prise en charge, en fonction des objectifs pédagogiques, des contenus travaillés, et dans le respect des programmes scolaires et des horaires définis nationalement. Pour les CPE, cette liberté est d'ordre éducative et définie par la circulaire de mission de 2015. Les Psy-ÉN doivent rester maîtres de leurs méthodes et outils. Leurs activités s'inscrivent dans le respect du code de déontologie des psychologues.

C'est une fois posé ce cadre fondamental que peuvent se concevoir les rapports hiérarchiques, les modalités d'évaluation des personnels et leur déroulement de carrière. Depuis plusieurs années, les pouvoirs successifs ont multiplié les tentatives de renverser cet ordre et cette architecture du service public d'éducation. Les chefs d'établissement veulent s'introniser « premier pédagogue » de leur établissement, sortant ainsi largement de leur champ de compé-

tence. Les corps d'inspection se sont laissés transformer en propagandistes des réformes, maniant plus souvent les prescriptions que les conseils. Le SNES-FSU poursuivra son travail avec le SNPI-FSU afin de réfléchir aux évolutions souhaitables du rôle des IPR.

En FCA, les DAFCO et DAFFPIC imposent leur vision de la « modernisation pédagogique » (tout numérique, formation à distance...). Le SNES-FSU combattra toute tentative de mutualisation des moyens et d'introduction de nouveaux périmètres d'affectation des personnels comme il l'a fait dans les académies où ont été installés des « réseaux d'établissements » dans le but d'imposer une nouvelle modalité de « management externalisé ».

La résistance des personnels permet d'éviter des dérives, mais la conception des rapports hiérarchiques tend à changer. Le rôle du SNES-FSU est d'impulser et favoriser cette résistance à tous les niveaux.

La notion d'autonomie des établissements est l'outil principal de cette transformation, d'autant plus pratique pour les gouvernements successifs que son périmètre est mouvant suivant les réformes et suivant les aspirations des différents personnels, comme l'ont montré les réformes Chatel au lycée et la réforme « collège2016 ». Les réformes du bac et du lycée proposées par le ministre ne feront qu'amplifier ce phénomène.

Avec la réforme Chatel a été introduite la possibilité de moduler les horaires disciplinaires et la réforme du collège 2016 a ajouté la modulation des contenus enseignés. Les collectivités territoriales interviennent de plus en plus dans l'autonomie des EPLE, tant dans la gestion que dans la pédagogie notamment par le biais du numérique (voir thème 1) ce qui renforce encore la confusion entre autonomie du chef d'établissement et autonomie de l'EPLE.

La mise en place de programmes de cycle au collège, la diversité des formes d'évaluation du travail des élèves, l'interdisciplinarité à construire en équipe avec les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège et les TPE au lycée... pourraient aussi laisser penser que beaucoup de liberté est laissée aux professeurs pour élaborer leurs choix pédagogiques en collège et en lycée. Or, cette liberté est illusoire : déterminer localement ce que les élèves devront apprendre plutôt en Cinquième, en Quatrième ou en Troisième, et dans quels volumes horaires est de nature à renforcer les inégalités – déjà fortes – entre établissements et entre élèves et ne conduira pas magiquement à faire progresser les élèves. Le SNES-FSU demande le retour à des programmes annuels.

Le projet de réforme du lycée et du bac porté par le ministre Blanquer comporte non seulement des atteintes graves à l'égalité entre les élèves et entre les lycées

mais aussi des atteintes au respect des disciplines d'enseignement. L'organisation de ces enseignements ainsi que leurs contenus dépendront des ressources humaines en présence dans chaque établissement créant ainsi encore plus d'inégalités entre les établissements et de concurrence entre collègues.

Se pose de plus la question du temps et du lieu pour débattre des choix à faire localement.

Par ailleurs les personnels n'ont jamais été autant caporalisés : joints à l'autonomie, ils sont sommés d'appliquer les consignes les plus absurdes et le travail d'élaboration des choix pédagogiques et éducatifs pertinents, qui relèvent de leur liberté, est de plus en plus difficile. Avec des conséquences connues : perte du sens du métier, fortes contradictions ingérables, tensions entre les différents échelons de la hiérarchie, concurrence et tensions entre personnels...

À toutes les échelles des administrations de l'ÉN, le SNES-FSU s'oppose à ces logiques managériales, débouchant sur : inégalités et mises en concurrence entre les établissements, les classes, les disciplines, les personnels ; conditions d'exercice du métier négociées au local avec pour corollaire injustice, inégalités, soumission aux pressions hiérarchiques, développement de l'individualisation, facteurs de souffrance au travail. Il appartient à l'État de garantir

l'égalité des élèves comme celle des personnels sur tout le territoire. Le service public d'éducation a pour mission d'instruire et d'éduquer l'ensemble de la jeunesse et de lutter contre les inégalités, sociales et territoriales. Il doit pour cela proposer l'offre de formation la plus large possible sur tous les territoires, sans complémentarité avec le réseau privé.

Son organisation, doit être identique partout, et participer à la construction de l'égalité réelle des droits.

La prise en compte des difficultés locales ne passe pas par un affranchissement des règles nationales mais par des moyens supplémentaires pour une organisation pédagogique plus adaptée aux besoins des élèves et prenant en compte les besoins spécifiques des territoires.

Le SNES-FSU porte un projet de coopération et de solidarité entre les personnels, dans le respect et l'exercice des droits et devoirs de chacun, propre à construire une école respectueuse des intérêts de ses usagers.

La mise en œuvre collective des droits statutaires de nos métiers et celle de nos professionnalités sont les meilleures garantes de l'intérêt général.

Le SNES-FSU a pesé pour que la nouvelle organisation des modalités d'évaluation des personnels rende plus facile l'exercice de la liberté pédagogique et ne soit pas prescriptive de pratiques professionnelles



dans lesquelles les personnels seraient tenus de s'inscrire, subissant des pressions hiérarchiques.

Son action a permis d'évacuer une partie des risques initiaux et d'enranger des avancées.

Il reste cependant des combats à mener pour obtenir la déconnexion totale « carrière évaluation » d'autant que les volontés managériales d'évaluer à la performance restent très présentes à tous les niveaux. Nous devons continuer à informer la profession pour qu'elle se saisisse de la quasi-déconnexion « carrière évaluation » comme outil d'affirmation de la professionnalité des personnels d'éducation et d'enseignement. Il est tout autant nécessaire d'obtenir que les recteurs soient contraints d'appliquer partout les règles ministérielles sur l'évaluation des personnels.

Le SNES-FSU continue d'agir pour contrer les pratiques managériales des évaluateurs qui sont sources de risques psycho-sociaux.

1.2. Organiser ensemble notre travail quotidien :

les personnels d'enseignement et d'éducation premiers acteurs dans les domaines pédagogiques et éducatifs de l'établissement. Il est urgent que les personnels d'enseignement et d'éducation soient reconnus partout et par tous comme concepteurs de leur métier et acteurs dans les domaines pédagogiques et éducatifs. Il s'agit de faire vivre et respecter la liberté pédagogique. Il revendique déjà à cet effet un service de 17 heures dont 2 heures pour les certifiés, 15 heures dont 2 heures pour les agrégés, les 2 heures étant consacrées à un temps de concertation dont les personnels doivent rester maîtres.

Redonner vie à cette liberté implique de revoir profondément les modalités de fonctionnement des établissements et les rapports avec la direction.

Faire confiance aux personnels est une urgence. Que le ministre, qui prétend en faire le point clé de sa politique commence par renoncer aux conseils pédagogiques, de cycle, école collège et renonce aussi à imposer méthodes et pratiques.

La question des choix pédagogiques se pose à deux niveaux. Certaines décisions relèvent de l'autonomie de l'établissement et donc pour partie du conseil d'administration, d'autres relèvent de l'autonomie professionnelle et de choix individuels ou collectifs.

Concernant les premières, le SNES-FSU condamne leur extension depuis 1985 à des domaines qui remettent en cause l'éga-

lité. Le CA doit (notamment sur la répartition de la DHG) jouer son rôle et faire respecter les horaires et cadres réglementaires. Il n'a pas vocation à se substituer aux équipes pédagogiques mais se prononce sur leurs propositions. Face aux tentatives de faire statuer le CA sur des décisions qui appartiennent aux équipes pédagogiques, le SNES-FSU n'a cessé de rappeler clairement les prérogatives et les limites de cette instance. Concernant les secondes, nombre de décisions (utilisation des crédits d'enseignement, préparation de la rentrée scolaire, organisation d'activités pédagogiques transversales ou communes à plusieurs classes, élaboration de la partie pédagogique du projet d'établissement, politique de l'emploi en GRETA...) sont prises sans réelle concertation ou transparence.

Nous refusons toute inféodation de la liberté pédagogique au projet d'établissement et/ou au CA.

Parce que, dans son mode de désignation et de fonctionnement, il ne respecte pas l'autonomie professionnelle des personnels, le conseil pédagogique ne répond pas à l'exercice de ces responsabilités collectives des équipes.

C'est pourquoi le SNES-FSU en revendique la suppression. Dans le cadre actuel, celui-ci doit être ouvert à tous les enseignants volontaires avec connaissance de l'ordre du jour et de documents préparatoires au moins dix jours à l'avance. Les conseils de cycle, école-collège doivent également être supprimés.

Pour autant, il est nécessaire de créer les conditions du débat pédagogique entre pairs hors pression hiérarchique.

Le CA n'a pas plus légitimité sur ces points. Il nous faut trouver les conditions d'exercice de notre pouvoir pédagogique.

Les équipes doivent décider de ce qui concerne leur discipline ou champ disciplinaire : dans le respect de la liberté pédagogique de chacun, le conseil d'enseignement, qui inclut l'intégralité des équipes concernées (discipline, champs), est le lieu de ces décisions entre professionnels. Ces conseils d'enseignement doivent pouvoir se réunir et prendre des décisions sans tutelle hiérarchique.

La disposition inscrite dans la circulaire de missions des professeurs documentalistes de mars 2017 de définir et de faire voter en CA une politique documentaire à l'échelle de chaque EPLE ne doit ni aller à l'encontre de l'autonomie professionnelle des enseignants (choix ou non d'une ressource pédagogique papier ou numérique, par exemple), ni porter atteinte à la liberté pédagogique

du professeur documentaliste et de ses collègues, en termes de contenus d'enseignement.

Concernant l'orientation, les actions décidées dans l'établissement doivent être élaborées en concertation avec les Psu-ÉN EDO, demeurés pleinement personnels statutaires d'État, dans le respect de leur déontologie.

Les questions pédagogiques globales à un niveau, à un cycle, à un établissement doivent trouver les moments de leur débat démocratique.

Il faut se saisir de tous les outils HMIS, AG... pour traiter syndicalement ces questions et participer à l'élaboration des positions syndicales à défendre en CA. Cela peut être aussi l'occasion, en lien avec élus des personnels au CA et les échelons syndicaux, d'affirmer la voix des personnels dans un dialogue avec les collectivités territoriales : rejets publics de dispositifs pédagogiques non concertés, demandes de matériel pédagogique plus adapté et concerté...

Pour les décisions pédagogiques collectives transversales qui ne relèvent pas nécessairement d'autres légitimités (CA, conseil d'enseignement...) le SNES-FSU demande la banalisation de demi-journées pour qu'elles puissent être travaillées, débattues et tranchées dans le respect de la liberté pédagogique et professionnelle de chacun et dans un cadre où tous les personnels d'éducation et d'enseignement sont invités.

Cela répond à un véritable besoin de la profession à l'heure où les chefs d'établissement s'arrogent des prérogatives pédagogiques.

Depuis plusieurs congrès, et conformément à nos mandats, le SNES-FSU est porteur de la mise en place de nouveaux moments d'échange organisés démocratiquement en dehors de toute pression et de tout contrôle hiérarchiques et dans le respect de la liberté pédagogique et professionnelle.

Nous demandons que les équipes pédagogiques, à leur initiative et selon leurs besoins, puissent se réunir et échanger sur la mise en œuvre de travaux et projets pédagogiques transversaux sur un temps de concertation pris sur le temps de service.

1.3. S'affirmer dans les instances de la vie de l'établissement

L'État doit retrouver les prérogatives qui permettent l'égalité de traitement des usagers (financement, programmes, horaires, recrutement...) et dans ce cadre, veiller à faire respecter la vie démocratique

dans le domaine d'autonomie pédagogique de l'établissement.

Cela passe par un retour aux équilibres initiaux en abrogeant les modifications du code de l'éducation intervenues en 2010 concernant les modalités du vote de l'emploi de la DHG et en obtenant de l'État qu'il assume, en ce domaine comme il le fait dans d'autres, son rôle d'autorité de tutelle par le contrôle de légalité. Le chef d'établissement, représentant de l'État, le CA instance délibérative de l'EPLE et les personnels pour la dimension pédagogique et éducative constituent un attelage qui ne peut fonctionner au bénéfice des usagers que si la place de chacun est pleinement respectée.

Pour atteindre cet objectif, le SNES-FSU demande que :

- les CPE ne siègent plus en tant que membres de droit ;
- les personnels de direction soient sortis du collège des personnels d'enseignement et d'éducation ;
- la présidence de séance (distribution de la parole, organisation des débats) ne soit pas assurée par le chef d'établissement mais devienne tournante, parmi les personnels élus au Conseil d'Administration ;
- les personnalités qualifiées n'aient pas voix délibérative ;
- que les élus au CA bénéficient de droits nouveaux confortant leur statut d' élu (temps de préparation).

De plus, les instances internes des GRETA et le CA de l'établissement support doivent fonctionner de façon démocratique et réglementaire.

Les mandats de Grenoble et Marseille sur le fonctionnement des CA, du Conseil pédagogique et les élus du personnel, sont toujours d'actualité.

Le travail initié avec le SNUDEN-FSU sur les effets du nouveau management public sur nos pratiques professionnelles doit être élargi à une réflexion sur les évolutions nécessaires du rôle des chefs d'établissement et sur leur formation initiale et continue.

Le SNES-FSU se donne pour mandat d'étudier une nouvelle organisation de la direction des EPLE notamment sur la base des réflexions déjà engagées dans plusieurs sections académiques.

2. LES PERSONNELS

Le management que nous dénonçons dans la première partie a des conséquences sur la gestion des personnels (titulaires comme non-titulaires) et leurs conditions de tra-



vail. Notre conception d'une autre forme d'« autonomie » des établissements et de la démocratie interne et nos revendications pour les personnels sont complémentaires.

DÉFENSE DU STATUT ET PARITARISME

La défense de nos statuts est intimement liée à l'existence et au bon fonctionnement des instances de concertation, notamment les CAP. Le SNES-FSU agit contre les menaces qui pèsent actuellement sur leur rôle. Il défend la consultation préalable et obligatoire des CAP pour l'examen de toutes les opérations de gestion des personnels, qui seule permet la transparence, l'équité et l'égalité de traitement. Il rappelle que les élus en CAP doivent disposer de toutes les facilités pour assurer la défense des personnels et notamment la communication de toutes les pièces permettant l'exercice de cette mission. Tous les moyens doivent être mis en œuvre par l'administration pour garantir le respect des droits individuels et collectifs des personnels et la transparence des opérations de gestion. Par ailleurs, les règles de remplacement des élus, dans le cadre des promotions de grade, doivent être revues.

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles, le SNES-FSU mène dès à présent une campagne active d'information sur le rôle des CAP, sur les projets actuels qui les remettent en cause et sur les conséquences qui découleraient de l'application de ces projets.

2.1. Recrutement - formation initiale

La période qui vient de s'achever a été marquée par une reprise des recrutements dans l'enseignement, mais aussi par la persistance de la crise du recrutement. Notre revendication d'une augmentation du nombre de postes aux concours est plus que jamais d'actualité. Elle n'a été que trop partiellement entendue par le gouvernement précédent au regard des besoins et du retard accumulé pendant de trop nombreuses années. Le gouvernement actuel renoue avec les suppressions de postes et dans le même temps affiche sa volonté de recruter des contractuels en lieu et place de fonctionnaires.

Entrée progressive dans le métier, revalorisation salariale et amélioration des conditions de travail sont les premières mesures indispensables pour pourvoir tous les postes. La crise du recrutement est liée au désengagement de l'État dans l'éducation nationale et dans l'enseignement supérieur.

Compte tenu de l'ampleur de cette crise, le SNES-FSU demande la mise en place d'un plan de pré-recrutements pour assurer une formation exigeante et pour constituer un vivier de candidats en nombre suffisant. Il continue d'interpeller les jurys de concours afin que des listes complémentaires soient établies dès que cela est possible pour pallier les désistements et les admissions multiples.

Tout en utilisant ce vocabulaire, le gouvernement précédent a mis en place des dispositifs qui amputent la formation, développent et pérennisent en réalité la précarité. Les deux versions d'EAP ou les MI en alternance n'ont prouvé leur efficacité ni pour résoudre la crise du recrutement, ni pour démocratiser l'accès à nos métiers. De même Teach for France dont l'objectif est de diffuser un modèle entrepreneurial, propose un tutorat pour des étudiants des Grandes écoles amenés à enseigner comme contractuel dans des établissements d'éducation prioritaire. Le SNES récuse cette conception de la formation et de nos métiers.

Le ministre actuel, tout en employant le terme de pré-recrutement, évoque des solutions qui sont loin de ce que nous revendiquons : bourses aux étudiants se destinant au professorat, évolution du contrat des AED et même recrutement local ; ces propositions ne constituent pas une réponse à la crise que traverse le service public d'Éducation mais instituerait une entrée dans le métier par la précarité. Cela signifierait à nouveau un refus de construire un dispositif donnant aux étudiants la possibilité de se consacrer pleinement à la préparation des concours. Ce type de dispositif, présenté comme pré-recrutement, en est en réalité très éloigné : c'est alors l'étudiant qui finance sa propre formation et non l'État. Pire encore, il prend prétexte des difficultés à recruter pour revenir à une politique malthusienne : 2 600 emplois de stagiaires sont supprimés au budget ce qui entraîne une baisse des postes offerts aux concours qui avoisine en moyenne les 20 %. Ce prétexte est fallacieux : les suppressions de postes de stagiaires concernent des disciplines ou des corps sans problèmes de viviers (CPE, Psy-ÉN).

Attirer des étudiants vers nos métiers en particulier dans les disciplines déficitaires est une urgente nécessité. Le SNES-FSU revendique un plan pluriannuel de recrutement afin d'avoir une réelle visibilité des postes offerts sur les années à venir. Le SNES-FSU demande l'ouverture d'un nombre de postes suffisants à tous les

concours internes et externes à hauteur des besoins.

Des pré-recrutements massifs, dès la L1 et à tous les niveaux des cursus universitaires, particulièrement en fin de L2 sont indispensables pour faire face à l'actuelle crise de recrutement et élever le niveau de formation des étudiants se destinant à l'exercice d'un métier de concepteurs. Ils doivent se faire sur concours, sur la base d'épreuves disciplinaires et donner accès au statut d'élève-fonctionnaire impliquant un engagement quinquennal à rester au service de l'État à compter de la date d'admission au concours de recrutement. Ces années seront prises en compte pour le calcul de la retraite.

Un CAPES à options, ouvert à tous, permettrait de valoriser le parcours pré-professionnalisant de ces étudiants. Les candidats pré-recrutés pourraient être soumis à des épreuves liées à l'épistémologie, à la didactique de la discipline.

Le SNES-FSU revendique la création d'une allocation d'autonomie universelle dont le contenu doit être discuté avec les organisations étudiantes pour les étudiants qui permettrait aux jeunes adultes d'être réellement indépendants de leurs parents, de s'émanciper sans avoir à travailler en parallèle de leurs études.

Une fois pré-recruté, un étudiant renoncerait à cette allocation pour un salaire d'élève fonctionnaire.

Dans l'attente, le SNES-FSU revendique la revalorisation des bourses et l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Nous réaffirmons notre mandat de l'accès à nos corps par les trois voies de recrutement : une voie par concours à master échoué, une voie qui permet par la VAE de valider un master pour les candidats ayant une expérience professionnelle et la voie des pré-recrutements dont le nombre serait calculé en fonction du nombre de postes offerts aux concours. Par exemple, si 10 000 postes étaient offerts aux concours, on créerait 5 000 pré-recrutements. La formation serait assurée jusqu'à l'obtention du concours, l'agrégation revalorisée devenant l'unique niveau de recrutement pour tous les professeurs et CPE. En plus d'une formation disciplinaire et didactique de haut niveau, le SNES-FSU revendique que soient enseignés l'histoire et l'épistémologie des disciplines et des savoirs scolaires, les processus et les conditions d'apprentissage, la conduite de la classe, les politiques éducatives. Les épreuves des concours ne doivent pas servir à vérifier l'adhésion du candidat à une doxa pédagogique ou institutionnelle.

CONCOURS

Des enseignements visant à construire des savoirs et connaissances liés à l'informatique et au numérique sont présents à tous les niveaux du second degré, mais éclatés entre plusieurs disciplines. Le gouvernement fait de ce type d'enseignement un enjeu de communication et organise encore leur développement, notamment en lycée. Enfin, un enseignement d'informatique est présent en CPGE dans de nombreuses filières.

À ces titres, le SNES-FSU revendique la création d'une agrégation d'informatique, qui permettrait de couvrir les besoins déjà présents et à venir en personnels qualifiés, formés et compétents, dans le cadre statutaire normal.

Un tel concours limiterait le recours à des recrutements de contractuels ou la création de postes spécifiques pour valoriser les certifications déjà détenues par les collègues.

Déclinés en même temps en concours interne, il offre une possibilité d'évolution de carrière à des collègues qui disposent de certifications ou issus de disciplines sans agrégation et disposant de compétences dans le domaine et d'expérience professionnelle d'enseignement de ce type de contenus.

Les concours de technologie doivent être rétablis.

L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Dans le cadre actuel, la formation initiale durant l'année de stage est jugée souvent inadaptée, lourde et stressante. Les dysfonctionnements nombreux placent les stagiaires dans des situations difficiles, voire invivables : surcharge de travail, responsabilité de classes à examen, problèmes pour rencontrer le tuteur / la tutrice, pressions de la hiérarchie, injonctions contradictoires, parcours non adaptés aux titulaires de M2, contenus de formation en décalage, comportement infantilisant de certains formateurs. Les stagiaires utilisés comme moyen d'enseignement font souvent de nombreux kilomètres pour participer à des formations parfois inadaptées à leurs attentes... Le SNES-FSU exige que ces nouveaux collègues soient placés dans des conditions de stage dignes qui favoriseraient l'apprentissage du métier et leur titularisation.

Dans cet objectif, le SNES agira à tous les niveaux avec les CHSCT correspondants. L'IFF couvre imparfaitement les frais engagés par les stagiaires. Le recours au décret 2006 sur les frais de déplacement doit pouvoir être utilisé plus facilement.

Notre revendication du concours placé après l'obtention du M2 et d'une année de stage dont le volume horaire face aux élèves ne doit pas dépasser le tiers du service du stagiaire prend tout son sens. L'affectation en stage à plein temps devant élèves ne doit plus exister. Nos mandats précédents sur une formation continuée en T1 et T2 ont toujours toute leur pertinence. Tous les stagiaires doivent être formés dans le cadre des ESPE.

Dans le cadre actuel, l'année de M1 doit permettre de renforcer les connaissances disciplinaires tout en comportant des modules de pré-professionnalisation sous forme de stages d'observation. Il faut engager une réflexion avec le SNESup-FSU et les ESPE de façon à répondre aux attentes et aux besoins urgents des stagiaires. Certains éléments de la formation professionnelle doivent être reportés après l'année de stage. Une journée par semaine doit être libérée pour le travail et la réflexion personnelle. Il est nécessaire de remettre de la lisibilité dans le parcours de l'année de stage jusqu'aux deux années après la titularisation. Actuellement, les évaluations doivent être limitées en nombre éventuellement en les regroupant. Le tronc commun doit être repensé dans une meilleure adéquation entre terrain et théorie.

Le nombre d'heures de master et des parcours de formation adaptée tend à s'harmoniser à la baisse entre les ESPE et à l'intérieur d'une même ESPE, souvent s'y substitue une multitude de formations à distance ou de travaux disparates. Les moyens alloués aux ESPE doivent être abondés à la hauteur des besoins avec un budget fléché, pour permettre d'augmenter le nombre de formateurs et formatrices, financer des temps de concertation dans leurs services, permettre un suivi plus individualisé, le déploiement du dispositif de tutorat mixte. La revendication d'un cadrage national plus fort reste pertinente sur plusieurs points pour former des professeurs et CPE qui pourront exercer sur l'ensemble du territoire national, tant sur le volume horaire que sur les modalités et critères d'évaluation. Le SNES-FSU rappelle son opposition à ce que les formations des stagiaires se déroulent sur le temps de vacances scolaires.

Les ESPE doivent avoir un fonctionnement plus démocratique. La part des élus représentant les usagers et les formateurs au sein des conseils de l'ESPE doit être majoritaire. L'expression des usagers et des formateurs doit être favorisée, notamment par des modalités de vote mieux adaptées au contexte.

AFFECTATION DES STAGIAIRES

Des commissions paritaires, académiques et nationales sont nécessaires afin de vérifier les barèmes, éviter les erreurs et assurer la transparence dans l'affectation des stagiaires.

POUR UN PLAN DE TITULARISATION DE TOUTS LES PERSONNELS CONTRACTUELS

Après cinq sessions, le dispositif de la loi Sauvadet a exclu un grand nombre de contractuels de l'accès au statut de fonctionnaire, alors que le nombre de contractuels est en constante augmentation dans la formation initiale et représente toujours près de 95 % des personnels de la Formation continue des adultes (FCA).

Ce dispositif prenant fin en 2018, le SNES-FSU revendique qu'il soit remplacé par un plan de titularisation qui favorise une réelle résorption de la précarité.

Un tel plan est urgent et doit être ouvert au plus grand nombre.

Un plan de formation et de préparation aux concours doit être élaboré.

L'institution doit assurer l'acquisition du master par VAE, et/ou congé de formation professionnelle financé, mettre en place des décharges de service, pour permettre aux non-titulaires de préparer les concours dans les meilleures conditions de réussite possibles.

Pour les contractuels ex-CO-Psy, non titulaires d'un M2 de psychologue, une formation continue et VAE pour obtenir le diplôme. Le rectorat doit prendre en charge financièrement les formations selon les recommandations du ministère.

Le contingent des postes offerts aux concours internes doit être abondé. De plus, un concours adapté doit être créé avec des conditions d'ancienneté qui ne soient pas celles de l'actuel concours réservé qui excluent, de fait, nombre de candidats. Les mandats de Grenoble restent d'actualité :

- Un plan de titularisation de tous les contractuels en poste ou au chômage, avec, pour les plus anciens dispense des épreuves théoriques, nomination comme stagiaires et validation selon les conditions en vigueur et pour les autres, un seul critère pour se présenter au concours réservé : une ancienneté de quatre ans à la date de clôture des inscriptions.
- Ces mesures doivent s'accompagner d'un abandon définitif du recours à la précarité pour assurer les besoins permanents du service public d'éducation.

En tout état de cause le SNES-FSU poursuit sa stratégie visant à réécrire la loi : la dispense

des épreuves théoriques doit permettre aux non-titulaires ayant le plus d'ancienneté d'être placés en année de stage.

Les personnels contractuels doivent pouvoir bénéficier d'une formation sur le temps de travail adaptée à leurs besoins et à leur parcours.

LA TITULARISATION ET LES ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DE L'ESPE

Les mandats de Grenoble restent d'actualité.

Le SNES-FSU réitère sa demande que l'ensemble des renouvellements de stage et des refus de titularisation soient soumis à l'avis des CAP. En cas de non titularisation, le licenciement en première année doit être exceptionnel et le renouvellement doit être proposé prioritairement. Pour les stagiaires antérieurement recrutés sous contrat à durée indéterminée, il faut veiller à leur réemploi automatique en CDI dans leur académie, en cas d'échec à la titularisation, en bénéficiant de formations complémentaires.

2.2. Accompagnement et formation continue

La demande « d'accompagnement professionnel » est devenue statutaire, ce qui ouvre des droits aux personnels en termes de formation continue, même si cela ne la résume pas.

Cet accompagnement doit permettre aux collègues de progresser dans leur professionnalité. Il ne doit pas être à charge ni imposer des objectifs, ni conduire à des bilans écrits. Le rapport de cet accompagnement doit être laissé au libre arbitre des personnels. Cet accompagnement ne doit pas impacter le bilan des rendez-vous de carrière.

La formation des enseignants ne saurait rester plus longtemps aussi descendante et prescriptive. Elle doit intégrer l'objectif de rendre les enseignants capables d'une approche critique des pratiques pédagogiques.

Nos mandats des congrès précédents sur la formation continue sont toujours d'actualité, notamment :

- l'exigence de formation continue de qualité, sur le temps de service, en présentiel ;
- la prise en charge des frais afférents : frais d'inscriptions et coûts liés à la formation... ;
- la nécessité de consulter les personnels à travers leurs représentants élus pour élaborer des contenus de formation, adaptés aux besoins des personnels et qui ne se

limitent pas aux besoins de l'institution. Le contingent des congés formation doit être abondé pour une réelle prise en compte des besoins des collègues et éviter un temps d'attente trop long.

Il faut faire un bilan des situations très diverses dans les académies (barème, pratiques...), les unifier, et défendre un barème qui, par sa progressivité, n'exclue personne a priori.

Si le nombre de journées de formation est insuffisant, le contenu de l'offre de formation continue pose aussi problème. Le SNES-FSU demande que cette offre, particulièrement indigente, soit étoffée notamment en lien avec l'Université et l'ESPE. Les réformes en cours ou à venir comme celles du lycée et du bac ne doivent pas être le prétexte à un retrait de moyens de la formation continue pour les réserver à « l'accompagnement » des nouveaux dispositifs.

Le SNES-FSU exige la publication rapide des textes d'application du CPF pour l'Éducation nationale.

La succession de dispositifs de formation (DIF, CPF...) ces dernières années et le défaut de communication de l'employeur ont totalement brouillé la lisibilité des droits à la formation. C'est pourquoi le SNES-FSU s'engage à communiquer régulièrement aux agents l'existence de ces droits et les modalités de leur mise en œuvre.

Il exige le respect de la circulaire du 10 mai 2017 (portabilité des droits, volume d'heures, droits ouverts...) et appelle ses sections académiques à en vérifier l'application lors de GT et/ou CAPA dédiés. L'absence de crédit ne doit pas être opposée aux demandes des agents.

Le CPF ne doit pas se substituer aux formations des PAF et aux congés de formation.

Il faut aussi laisser le choix des modalités aux personnels intéressés et instaurer la possibilité d'une décharge horaire hebdomadaire pour ceux qui le souhaitent.

Les frais d'inscriptions et les coûts liés à la formation doivent pouvoir être pris en charge.

Ces revendications concernent tous les personnels.

Il faut réabonder les lignes budgétaires consacrées au congé mobilité.

FORMATEURS

La mise en place du CAFFA est effective mais le dispositif reste inconnu pour les collègues par manque d'information. Si elle peut répondre à une certaine reconnaissance de la mission de formateur, la fonction de formateur est pour l'instant trop

souvent synonyme de cooptation et d'opacité. L'accès doit réellement ouvert à tous. Le poids de l'IPR doit être limité. Les collègues doivent bénéficier d'un tuteur pour le suivi du mémoire, les formations doivent se dérouler sur le temps de travail.

Cette certification doit davantage s'appuyer sur les compétences disciplinaires et pédagogiques des collègues en proposant des spécialités ou options, afin qu'ils ne se retrouvent pas en décalage avec leur profil. Ces formateurs ne doivent pas être les vecteurs des réformes institutionnelles. Cette certification doit être accessible aux personnels détachés à l'AEFE.

TUTEURS

Les tutrices et tuteurs ne doivent avoir qu'une mission de conseil et d'appui. Ils ne doivent pas avoir un rôle d'évaluateur dans le cadre de l'évaluation des stagiaires. La formation des tuteurs pourrait passer par des analyses de pratique et, a minima, doit prévoir des temps d'échanges réguliers et libres entre pairs. Cette formation doit correspondre à une décharge. Pour autant, cette formation ne doit pas enfermer des collègues dans la fonction, ni réserver la fonction à quelques collègues. Le mode de désignation des tuteurs doit également être repensé.

CERTIFICATIONS

La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers nécessite une véritable formation des professeurs. Si le CAPPEI devait constituer une amélioration dans ce domaine pour les professeurs du second degré, sur le terrain, il ne répond pas aux attentes des professeurs. En effet, dans certaines académies, il faut d'abord, pour pouvoir s'inscrire au CAPPEI, postuler sur un poste de l'enseignement adapté (poste spécifique).

Le SNES-FSU s'opposera à la création d'une « certification d'orientation » pour des professeurs ou des CPE se substituant aux Psy-ÉN dans le secondaire.

L'enseignement de LCA doit être dispensé par un professeur de Lettres classiques, affecté sur un poste à titre définitif afin d'en assurer la pérennité. Le SNES-FSU s'oppose à la nouvelle certification « Langues et cultures de l'Antiquité » ouverte aux professeurs de toutes les disciplines.

2.3. Carrière – Rémunérations

Les principales mesures « PPCR » permettent, malgré leurs imperfections et insuffisances, d'avancer dans notre revendication d'amélioration générale des carrières : raccourcissement global de la durée de la



classe normale ; quasi déconnexion entre avancement et évaluation professionnelle ; accès à la hors-classe pour tous ; nouveau grade de débouché (classe exceptionnelle) permettant l'accès à la HEA pour les professeurs certifiés, CPE et Psy-ÉN, à la HEB pour les professeurs agrégés et de chaires supérieures ; intégration d'une partie des indemnités et primes dans le traitement indiciaire...

Ces mesures ne représentent cependant qu'une première étape de la revalorisation générale de nos carrières et de nos salaires que nous revendiquons, et de la reconnaissance sociale de nos professions : reste entière notre revendication historique d'un déroulement de carrière au rythme le plus favorable, déconnecté de l'évaluation, permettant à tous l'accès, sans barrage de grade, à l'échelle de rémunération revalorisée des professeurs agrégés. L'objectif visé est l'unification des corps dans le corps des professeurs agrégés revalorisé, avec reconstitution de carrière et extinction des corps d'origine.

Avancer vers cet objectif passe par la transformation de la classe exceptionnelle en débouché de carrière pour tous.

La structure de promotion mise en place (existence de deux voies de promotions, conditions d'accès par la première voie, modalités de promotion – clef statutaire de répartition des promotions entre les deux voies) est inadaptée à la structure de carrière de nos corps et conduit inévitablement soit à la perte de promotions faute d'un nombre suffisant de candidats soit à la promotion de candidats trop éloignés de la retraite, ce qui obstruera les accès à la classe exceptionnelle dans les années à venir. Les CAP de la première campagne d'accès à la classe exceptionnelle à titre rétroactif au 1^{er} septembre 2017 démontrent

la justesse de l'analyse critique portée par le SNES-FSU dès les discussions du cycle PPCR. Les conditions d'éligibilité à la voie n° 1 de promotion sont très inégalitaires : elles amplifient les déséquilibres femmes / hommes, entre les disciplines ou les niveaux d'enseignement. Le barème, privilégiant le poids des avis sur l'ancienneté dans la carrière, conduit à la promotion de collègues trop jeunes au détriment des retraitables.

Cela implique de modifier les modalités et la structure de promotion pour l'accès à la classe exceptionnelle :

- de mettre en place un barème privilégiant l'ancienneté dans la carrière et non pas l'avis délivré par la hiérarchie, afin de favoriser la promotion des collègues retraitables ;
- de modifier la base de calcul des contingents de promotions en utilisant, comme pour la hors-classe, un ratio promus/promouvables, et non plus un pyramidage du corps ;
- d'abolir la clef statutaire de répartition des promotions entre les deux voies. Dans une première étape, modifier cette clef pour rééquilibrer les promotions en faveur du vivier n° 2, numériquement le plus important, dans l'objectif de réaliser une seule voie de promotion, les conditions des missions ou fonctions devant être abolies, seules les conditions d'ancienneté devant être requises ;
- de transformer l'échelon terminal, actuellement échelon spécial contingenté (pour la classe exceptionnelle des professeurs certifiés, CPE et Psy-ÉN), en échelon commun ; L'exemple de la hors-classe montre que ce combat syndical peut porter ses fruits.

CARRIÈRE DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES

Malgré le verrou de la Fonction publique, le

SNES-FSU a obtenu que les professeurs de chaires supérieures bénéficient des mesures PPCR. Pour parfaire cet acquis, il revendique une durée de trois ans pour le 5^e échelon et un débouché à la HEB au sein même du corps.

CARRIÈRE DES PEGC

Le SNES-FSU exige la promotion immédiate à la classe exceptionnelle de leur corps de tous les PEGC n'y ayant pas encore accédé.

PROFESSEURS BI-ADMISSIBLES

Le SNES-FSU exige l'accès de tous les professeurs bi-admissibles à l'échelle de rémunération afférente. En conséquence, il revendique le bénéfice de l'article 129 de la Loi 2016-1917 pour tous les professeurs devenus ou devenant bi-admissibles à compter du 31 août 2017.

Les inégalités entre les femmes et les hommes dans le déroulement de leur carrière, au sein de professions pourtant très féminisées sont inacceptables. Elles doivent être combattues à l'occasion de toutes les opérations d'avancement d'échelon, de grade ou de promotion de corps.

En rupture avec les engagements de l'État-employeur, le report d'un an des mesures de revalorisation indiciaire prévues à compter du 1/01/2018 est inacceptable.

De même, le retour du gel de la valeur du point d'indice réactive le déclassé salarial de nos professions.

Le SNES-FSU revendique que les débuts de carrière des certifiés, CPE et Psy-ÉN ne soient pas inférieures à l'indice majoré 440 et celui des agrégés ne soit pas inférieur à l'indice majoré 497.

Le SNES-FSU revendique l'indexation immédiate de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix et un plan de rattrapage pour compenser les pertes cumulées de pouvoir d'achat. Concernant les pensions, le SNES-

FSU demande leur indexation sur les salaires. Attaché à l'unité de la Fonction publique, il combat tout projet de différenciation de la valeur du point d'indice entre ses trois versants.

Concernant la CSG, le SNES-FSU dénonce son augmentation et conteste les modalités de compensation partielle mises en place. Il réclame une compensation totale et pérenne pour l'ensemble des agents mois par mois.

Instauré en 2012, supprimé en 2014, le jour de carence est une mesure vexatoire et injuste. Rétabli en janvier 2018, le SNES-FSU en demande l'abrogation et s'opposera à tout élargissement à trois jours.

Indemnités

Le SNES-FSU revendique la revalorisation des indemnités et l'intégration de la plupart d'entre elles dans le traitement.

Pour les professeurs documentalistes, le SNES-FSU demande l'alignement de l'indemnité de sujétions particulières (ISP) sur la part fixe de l'ISOE.

L'indemnité de résidence doit être revalorisée pour faire face à l'augmentation du coût du logement. Une nouvelle tranche doit être créée pour prendre en compte la réalité du marché immobilier.

Le SNES-FSU revendique le paiement aux référents d'UPE2A la part modulable de l'ISOE d'un montant égal à celle versée aux professeurs principaux de 3e.

CLASSEMENT/RECLASSEMENT

Dans le cadre des nouvelles carrières, les règles générales de classement/reclassement du décret n° 51-1423 doivent être revues (coefficients caractéristiques en raison de la durée de la nouvelle carrière, prise en compte du nouveau grade : classe exceptionnelle...).

La limitation de la consommation de l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA) à hauteur d'un effet rétroactif maximal intervenant au 01/09/2017, date d'entrée en vigueur des nouvelles grilles de carrière, est inacceptable. Cet ASA doit rapidement bénéficier aux collègues afin de ne pas les pénaliser lors des prochaines opérations de carrière. De plus, la clause interruptive de prise en compte des services en qualité d'agent public non titulaire (interruption de fonctions supérieure à un an), source de véritables injustices, doit être abrogée et la totalité des services antérieurs à l'entrée dans le corps (ATER, allocataire de recherche, moniteur et doctorant contractuel) doit être prise en compte comme c'est le cas actuellement pour les enseignants-chercheurs, de même que les services de contractuel enseignant, d'éducation et d'orientation à l'étran-

ger. En effet, ces derniers ne sont pris en compte qu'après un avis positif du ministère des affaires étrangères.

Le SNES-FSU rappelle sa demande de prise en compte de l'ensemble des parcours professionnels antérieurs, que ce soit dans le public ou dans le privé, quel que soit le concours, sur le modèle de ce qui se fait dans les classements de certains PLP. Le SNES-FSU continue de revendiquer le bénéfice pour les contractuels des coefficients caractéristiques des MAII du décret n° 51-1423.

2.4. Évaluation

Les nouvelles modalités d'évaluation professionnelle (les « rendez-vous de carrière ») se mettent en place cette année. Cette réforme porte au centre des préoccupations syndicales la question des critères de la qualité du travail, dans un contexte d'écart croissant entre les prescripteurs institutionnels et les professionnels de terrain sur ce que « faire du bon travail » veut dire.

Ce nouveau système présente des avancées : quasi-déconnexion entre évaluation et avancement dans la carrière ; définition nationale du calendrier, des modalités et des critères de l'évaluation ; possibilité d'appel en CAP... Il résout en particulier les problèmes découlant des retards d'inspection, et permet de fait de réduire les injustices liées à l'ancien système.

Même s'il n'élimine pas les tentatives d'ingérence managériale ni les pratiques d'injonction pédagogique, il peut être l'occasion de faire vivre notre conception d'une évaluation conseil, en permettant une nouvelle façon d'appréhender l'évolution de nos métiers et en créant la possibilité d'une autre forme de relation évaluateurs / évalués dont les différents acteurs doivent se saisir.

Cependant, les « rendez-vous de carrière » apparaissent d'ores et déjà mal positionnés au sein de classe normale, au regard du nouveau déroulement de la carrière ou au regard de certaines situations (congés maternité, congés parentaux, congés formation...). De plus, le faible écart entre deux « rendez-vous » de carrière risque d'induire un impact sur les pratiques professionnelles à des périodes précises de la carrière, à l'occasion du déroulement de cette dernière. Le calendrier des « rendez-vous » doit donc être repensé.

De même, les grilles d'évaluation restent insatisfaisantes : certains critères sont trop éloignés du cœur de nos métiers. En lien avec le déroulement de la carrière, le SNES-FSU agit pour qu'un barémage, outil d'ob-

jectivation des situations, permette transparence et contrôle lors des CAP de contestation et d'avancement d'échelon ou de grade.

L'entretien avec le chef d'établissement, de par sa position hiérarchique, peut susciter un malaise chez les collègues surtout lorsqu'il offre l'occasion d'une ingérence dans les pratiques et choix pédagogiques, ce à quoi le SNES-FSU s'oppose : ce combat se poursuit. Le SNES demande que les collègues puissent être accompagnés, s'ils le souhaitent, par un représentant de leur choix lors du ou des entretiens du « rendez-vous » de carrière.

Enfin, ce système porte en son sein des dangers : parcellisation de l'activité professionnelle, risque d'ingérence managériale ou pédagogique par les chefs d'établissement dans le cœur de nos métiers... L'action collective est donc nécessaire, particulièrement pour réaliser la déconnexion totale entre évaluation et avancement.

Pour les CPE, ces nouvelles modalités doivent permettre le regard sur le cœur des pratiques professionnelles et de sortir du face-à-face avec les chefs d'établissement.

« L'inspection en situation professionnelle » prévue par le « rendez-vous de carrière », ne peut se réduire à l'observation d'une séquence éducative devant élève à l'instar de l'inspection en classe d'un professeur. Elle serait trop restrictive, voire artificielle, pour rendre compte de la variété et de la richesse du travail éducatif.

Concernant les Psy-EN et les CPE, la revendication de création d'une inspection spécifique issue du corps est d'autant plus urgente, de même que celle d'une inspection issue de la discipline en ce qui concerne les professeurs-documentalistes, ainsi que pour toutes les disciplines.

Il convient de dresser dès à présent un premier bilan de la campagne d'évaluation 2017-2018 en lançant une enquête nationale sur les conditions dans lesquelles se sont déroulés les « rendez-vous » (inspection et entretiens) et de préparer la campagne de contestation, droit nouveau des personnels, qui s'ouvrira en septembre.

Le travail d'information des collègues doit se poursuivre tant directement que par le biais des SI. La tenue de stages syndicaux sur les nouvelles carrières et les nouvelles modalités d'évaluation reste nécessaire pour aider les collègues à en comprendre les enjeux, anticiper leurs « rendez-vous de carrière », connaître et faire respecter leurs droits collectifs et individuels à chacune de leurs étapes.

Comme pour l'ensemble des opérations de carrière ou de mutation, le SNES-FSU coordonne l'action de ses élus en CAP.

L'ensemble de ces dispositions doit s'appliquer dans les COM. Par ailleurs, le SNES-FSU exige que les fonctionnaires du cadre territorial en Nouvelle-Calédonie bénéficient, à l'instar des fonctionnaires du cadre d'État, de la revalorisation PPCR afin de garantir l'homologie entre les fonctions publiques.

2.5. Mobilité

Le SNES-FSU porte le droit à des affectations justes, contrôlées et arrêtées selon des règles communes connues de tous et appliquées à tous, examinées dans les commissions paritaires et conformes aux avis qu'elles rendent.

Le SNES-FSU réaffirme ses mandats sur :

- la nécessité d'un mouvement national amélioré en un seul temps géré à l'échelon ministériel et permettant des mutations de poste à poste sur l'ensemble du territoire national.
- l'unicité des opérations de première affectation – mutation – réintégration ;
- le respect du barème, cadrage national et rééquilibrage des éléments du barème, notamment en termes de juste prise en compte de la réalité des situations individuelles, de famille ou sociales et d'exercice professionnel, permettant à quiconque d'espérer voir sa demande aboutir dans un délai raisonnable ;
- le refus de toute ingérence de l'inspection ou des chefs d'établissement dans l'attribution de bonification ;
- l'harmonisation de l'attribution des bonifications, liées notamment au CIMM et aux situations de handicap, par des groupes de travail nationaux ;
- la limitation du profilage des postes. S'agissant des postes spécifiques, le SNES-FSU demande que l'ensemble de la typologie de ces postes soit révisée et limitée aux seuls postes nécessitant une qualification particulière reconnue par un diplôme ou une certification et que, dès lors que celle-ci est constatée, les affectations sur ces postes se fassent au barème. Il s'oppose au profilage des postes en REP+, des postes de CPE relevant des missions prévues dans la circulaire d'août 2015 et des postes de DCIO. La liste des postes de CPE logés par nécessité absolue de service doit être portée à la connaissance des demandeurs de mutation à la phase intra-académique. La bataille de longue haleine menée pour que le barème et les éléments le composant aient une assise statutaire est en passe d'être gagnée avec la modification du statut général et celles à venir des statuts particuliers.



Le SNES-FSU s'appuiera sur cette nouvelle situation pour gagner un barème plus équilibré, prenant mieux en compte la réalité des situations individuelles et renforcer le cadre national de la phase intra du mouvement. Il combatta toute velléité gouvernementale de donner un rôle aux chefs d'établissement dans l'affectation des personnels.

Les académies des Antilles-Guyane demandent l'application de la règle de limitrophie et d'éloignement progressif régissant l'établissement de la table d'extension. En effet, rien n'explique que Paris, Créteil, Versailles soient les lieux académies d'extension au lieu des académies les plus proches de celles demandées. Nous exigeons donc l'arrêt de cette discrimination qui n'a aucune raison d'être.

AEFE (AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER)

Le SNES-FSU dénonce la suppression de moyens financiers et humains alloués par l'État (suppression de 10 % des postes de titulaires détachés sur trois ans) et s'oppose à toute tentative de mobilité imposée. Le SNES-FSU demande la création de postes en nombre suffisant.

2.6. Conditions d'emploi et de service

L'action revendicative pour réduire le temps et la charge de travail, améliorer les conditions de travail, doit se poursuivre : réduction du maximum hebdomadaire de service, élargissement du système des pondérations avec augmentation des coefficients, réduction des effectifs pris en charge, limitation du nombre de réunions...

Le SNES-FSU revendique l'extension de la pondération « REP+ » à l'ensemble des établissements où se concentrent les difficultés, y compris les lycées, dans une carte étendue de l'éducation prioritaire renouée. Cette pondération doit être étendue à l'ensemble des personnels concernés, avec adaptation selon les ORS respectives. Le SNES-FSU rappelle que le temps libéré par l'application de cette pondération appartient aux personnels qui en bénéficient.

L'usage de l'outil numérique doit respecter la séparation entre sphères professionnelle et privée. Des règles nationales doivent être définies pour assurer le droit à la déconnexion et la protection des personnels (limitation des horaires, jours et période d'utilisation des messageries professionnelles, des ENT...).

Il y a urgence à créer un corps de fonctionnaires pour gérer les parcs informatiques des établissements scolaires de

manière à rendre et maintenir opérationnels les outils mis à disposition des professeurs.

TRAVAIL COLLECTIF

Les logiques de l'autonomie des établissements se traduisent par la mise en concurrence des personnels et des disciplines, néfaste à l'organisation du travail collectif. S'ajoutent les injonctions aux « bonnes pratiques » et/ou à « l'innovation », sans prendre en compte l'avis ou les pratiques des personnels qui n'attendent pas ces injonctions pour faire au mieux.

Le SNES-FSU réaffirme qu'il revient aux personnels de penser une organisation collective du travail qui respecte la liberté pédagogique, l'autonomie et le développement professionnels. Une condition essentielle est qu'ils disposent du temps nécessaire pour travailler en équipes. Le SNES-FSU rappelle ses mandats d'un temps de concertation inclus dans le service, les personnels devant être maître des modalités d'organisation de ce temps de concertation. La réflexion collective sur le métier permet, quand elle est menée hors pression managériale, de promouvoir un travail de qualité et d'affirmer notre autonomie professionnelle (cf. congrès de Reims et Grenoble).

Pour les enseignements post-bac, les missions de coordination doivent être reconnues sous forme indemnitaire ou d'allègement horaire.

Compléments de service

Le SNES-FSU réaffirme le caractère exceptionnel que doit recouvrir le complément de service, revendique 2 heures de réduction du maximum de service pour tout complément de service, un cadre national sur l'attribution du complément de service, une limitation en temps, en distance et en nombre d'établissements.

Aucun complément de service ne doit pouvoir être envisagé lorsque des heures supplémentaires ou des besoins non pourvus existent dans la discipline au sein de l'établissement. Les frais résultant d'un complément de service doivent être intégralement pris en charge.

Concernant l'implantation de postes de CPE en service partagé, contraire au statut, il convient de continuer à la combattre (mandat de Grenoble).

MISSIONS PARTICULIÈRES

Le SNES-FSU rappelle ses mandats de Grenoble sur les missions particulières, les allègements de service et le montant des indemnités. Il revendique un cadre national plus fort rendant prioritaires les allègements ou décharges de service pour les

missions nécessaires au bon fonctionnement des enseignements (coordination de discipline, gestion des cabinets et laboratoires, gestion du matériel et des collections disciplinaires...).

Il exige que soit établi un bilan ministériel exhaustif et contradictoire sur l'attribution des missions particulières, leurs modalités de reconnaissance (allègement du service ou indemnité) et la consommation des IMP.

TZR

Les TZR sont pleinement inclus dans le cadre statutaire général, ce qui leur permet de refuser toute affectation hors discipline, mais leurs conditions d'emploi comme titulaires remplaçants les met en première ligne des difficultés que rencontrent nos professions. La crise de recrutement a pour corollaire une pénurie de titulaires remplaçants qui s'aggrave dans de nombreuses disciplines. La couverture des besoins permanents du service public d'Éducation en remplacement n'est pas assurée. Du fait des pratiques des administrations rectoriales, qui cherchent à les rentabiliser au maximum, les conditions d'exercice et de travail des TZR continuent à se dégrader. Les situations sont diverses selon les académies, mais partout les TZR rencontrent de grandes difficultés à faire respecter leurs droits, subissent gestion managériale et isolement, pressions hiérarchiques, affectations sur plusieurs établissements ou hors-zone...

Le SNES-FSU réaffirme que le remplacement doit être assuré par des personnels titulaires qualifiés. Il continue de faire de la défense des TZR et de la question du remplacement une priorité et réaffirme les revendications des congrès antérieurs, particulièrement en ce qui concerne les conditions d'emploi, de travail et d'indemnisation de la pénibilité et des frais de transports. Il rappelle que les zones de remplacement doivent être à taille humaine en tenant compte des conditions de déplacement. Concernant les affectations, le SNES-FSU exige le rétablissement des GT dans toutes les académies, leur tenue à deux reprises (début juillet et fin août), permettant la transparence par l'examen des vœux et barèmes, tant pour les affectations à l'année que pour les suppléances. Il convient aussi d'amplifier l'intervention syndicale dans les CHS-CT afin qu'un travail de prévention aux risques professionnels spécifiques aux TZR soit mis en œuvre en raison des contraintes particulières que les missions de remplacement imposent en termes de conditions de travail.

Le travail du GN-TZR du SNES doit se poursuivre et s'amplifier, permettant la réflexion

entre académies et l'élaboration d'outils à destination des S3. Cette articulation S4-S3 doit permettre de porter l'offensive sur la question du remplacement.

CPE

L'engagement du SNES-FSU pour l'évolution du référentiel de compétence de 2013 et l'actualisation de la circulaire de missions a permis de conforter la reconnaissance des fondamentaux du métier. Le SNES-FSU s'inscrit dans une lecture offensive de la circulaire de 2015, point d'appui pour le respect des missions et du temps de travail.

À ce titre, les vœux des CPE concernant l'organisation de leur temps de travail et l'élaboration de leur emploi du temps doivent être pris en compte. De la même façon, doivent être pris en compte les vœux concernant l'attribution des logements par nécessité absolue ou utilité de service. Le SNES-FSU refuse l'implantation de postes de CPE en service partagés contraires à leur statut. Il continuera de s'opposer, conformément au mandat de Grenoble, à tout redéploiement qui conduirait à une telle implantation.

PERSONNELS DE LA FCA

Aucune réforme de la formation professionnelle initiale et continue ne peut se faire sans l'ÉN. La reconnaissance des personnels de la FCA et de leurs métiers nécessite la reprise des discussions avec le ministère (GT15 et Comité National de Suivi). Le SNES-FSU revendique l'harmonisation nationale des règles et pratiques de gestion, une amélioration significative du fonctionnement des instances et des conditions d'emploi : prolongation du CPE, postes de DO hors CFC, ancrage pédagogique des coordinateurs, revalorisation des grilles.

PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Le SNES-FSU a su peser pour que les missions du professeur documentaliste soit clairement définies dans la circulaire de missions de mars 2017 et que, pour la partie liée à l'enseignement, celle-ci renvoie à la définition du décompte hebdomadaire des heures d'enseignement telle que définie par le décret d'août 2014. Pour autant, les professeurs documentalistes se heurtent toujours à autant de difficultés pour faire appliquer le décompte de leurs heures d'enseignement ; le SNES-FSU poursuit ses interventions auprès du ministère afin que des consignes soient transmises aux Rectorats pour le respect des textes. Pour concilier formation des élèves, accueil de qualité et respect des nouvelles obligations de service les mandats de Grenoble restent plus que jamais d'actualité :

cadre du contenu de l'enseignement d'information-documentation ; plan pluriannuel de recrutement afin de parvenir à l'implantation d'un poste de certifié en documentation par tranche de 250 élèves avec une dotation minimale de 2 postes par établissement. Les Rectorats doivent compenser l'intégralité des temps partiels et décharges des professeurs documentalistes par des certifiés en documentation.

Par ailleurs, toute activité et tout travail effectués en dépassement des horaires réglementaires de service par les professeurs documentalistes doivent être rémunérés au même taux que celui dont bénéficient les professeurs certifiés.

2.7. Les personnels non-titulaires

2.7.1. Contractuels d'enseignement, d'éducation et de psychologie, maîtres auxiliaires

Le décret 2016-1171 sur la gestion des contractuels, est interprété restrictivement et souvent détourné de son objectif, certains rectorats profitant toujours de l'absence de cadrage national.

L'obligation de prévoir une progression dans la grille de rémunération ne doit pas être mise en cause par l'absence d'évaluation. Les non-titulaires doivent se saisir de la possibilité de faire appel en CCP des décisions concernant leur évolution dans la grille de rémunération.

Le SNES-FSU demande un cadrage national de la gestion des non titulaires s'appuyant sur les conditions les plus favorables obtenues dans certaines académies (grille indiciaire, contrats à l'année, congés de formation...) : grille de salaire commune à tous les agents se basant sur l'expérience professionnelle et le niveau de qualification, CCP

d'affectation et de non-renouvellement dans toutes les académies.

De plus, le SNES-FSU exige l'application pleine et entière du droit à formation et à accompagnement par un tuteur pour les contractuels, prévu à l'article 12 du décret 2016-1171.

Les actions menées par le SNES-FSU ont permis que dans la moitié des académies se tiennent des CCP d'affectation, et non la seule CCP obligatoire de licenciement. Depuis avril 2016, le transfert de la gestion des non-titulaires à Pôle emploi engendre un changement important dans le calcul des droits, Pôle emploi imposant aux contractuels d'enseignement, d'éducation et de psychologie en CDD des règles applicables aux salariés du privé.

Le décret 2016-1171 mentionne que les contrats correspondant à un besoin couvrant l'année scolaire, doivent être établis jusqu'à la veille de la rentrée scolaire suivante. Le SNES-FSU exige que les contrats successifs couvrant l'année scolaire bénéficient de la même disposition, contrairement aux pratiques de certains rectorats. Le SNES-FSU exige des garanties sur :

- la délivrance immédiate des attestations de fin d'activité ;
- la non-réduction des ICCP et de la durée d'indemnisation ;
- l'attribution de l'indemnité de précarité pour les collègues placés en fin de CDD. Le SNES-FSU refuse le non-renouvellement du contrat des contractuels au motif d'un mandat syndical.

Le SNES-FSU revendique que les Maîtres auxiliaires qui ont opté pour le CDI bénéficient des mêmes grille de rémunération que l'ensemble des contractuels d'enseignement, d'éducation et de psychologie. Pour les MA en CDI parvenus au dernier éche-

lon de leur grille indiciaire, ils ont le droit d'intégrer la grille indiciaire actée au CTA de leur académie d'exercice, à indice égal ou immédiatement supérieur, sans être contraint à démissionner.

Tous les contractuels en CDD à temps incomplet non choisis et ceux proches de la retraite peuvent être placés dans une situation de grande précarité dans l'exercice de leur métier (difficultés financières induites par un changement d'établissement chaque année...).

Les non-titulaires doivent bénéficier des mêmes droits que les titulaires, et obtenir chaque fois que nécessaire, des avances sur salaires, afin que ces personnels ne soient pas davantage précarisés par les difficultés financières découlant des retards de paiement et des frais qu'ils doivent engager pour travailler.

Les femmes enceintes peuvent être confrontées au risque de non renouvellement du fait de leur situation.

Les femmes enceintes ou les personnels en arrêt maladie/CLM, peuvent être confrontées au risque de non renouvellement du fait de leur situation. Ils doivent pouvoir bénéficier de conditions protectrices de réemploi sans discrimination liées à leur situation personnelle.

Dans l'attente de l'arrêt de ces recrutements, le SNES-FSU revendique :

- une mise en œuvre effective des dispositions ouvrant droit à une formation initiale adaptée dès le recrutement ;
- les mêmes droits à la formation continue que les titulaires ;
- l'élargissement des compétences des CCP à l'instar de celles des CAP et adaptées à la situation des non-titulaires (progression indiciaire, affectations, non renouvellements, etc.) ;

- pour les CDI, le rattachement dans un établissement et le remboursement des frais de déplacement comme pour les TZR ;
- une information systématique des personnels, par les rectorats, sur le remboursement de l'abonnement de transport en commun (cf. d. 2010-677) ;
- le recrutement à temps complet des nouveaux CDI ;
- l'octroi, pour tous, d'avances de salaire à hauteur de 80 % dès le premier mois de service ;
- le bénéfice des mêmes allègements de service que pour les titulaires en cas de service partagé sur plusieurs établissements ;
- une véritable mobilité : le transfert d'un CDI d'une académie à l'autre doit être rendu plus facile ;
- l'accès aux prestations d'action sociale, y compris pour les personnels employés pour une durée inférieure à six mois ; pour l'accès au CDI, la neutralisation des deux mois d'été dans le décompte de la période interruptive entre deux contrats pour les collègues en CDD.

CONTRACTUELS DE LA FCA

Outre les revendications exprimées pour l'ensemble des contractuels, le SNES-FSU revendique l'harmonisation nationale des règles et pratiques de gestion, un recrutement académique et non local, une amélioration significative du fonctionnement des instances et des conditions d'emploi : prolongation du CPIF, postes de DO hors CFC, ancrage pédagogique des coordinateurs, revalorisation des grilles, contrats mixtes FI/FCA

L'ensemble des services effectués - en formation initiale, dans différents Greta et au GIP - doit être pris en compte pour l'accès au CDI et pour l'éligibilité aux concours.

Les personnels propre du GIP doivent avoir accès à tous les concours de l'EN.

Le recteur doit être l'employeur et l'autorité administrative de recrutement des personnels de la FCA, l'établissement d'affectation étant le Greta, et l'établissement d'exercice étant un ou des établissements d'accueil de formation.

Le SNES-FSU revendique, pour les personnels enseignants de la FCA, les mêmes ORS que celles des titulaires.

2.7.2. AED - AESH AED

La situation des AED reste précaire, vulnérable aux pressions hiérarchiques et difficilement compatible avec des études. C'est pourquoi le SNES-FSU réaffirme son mandat :





obtenir un statut d'étudiant surveillant supprimé en 2003.

Dans la situation actuelle, les AED doivent bénéficier d'une reconnaissance professionnelle, qui passe par leur intégration à la vie collective des équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement (accès à la salle des professeurs et des personnels d'éducation, casiers individuels afin d'être tenus informés des échanges professionnels et syndicaux) mais également par une prise en compte par le ministère : ainsi, les AED recrutés dans des établissements classés REP/REP+ doivent percevoir l'indemnité allouée à tous les autres personnels de ces établissements et dont ils sont toujours exclus, alors qu'ils rencontrent les mêmes difficultés au quotidien. Il en est de même pour les AED exerçant dans des établissements sensibles qui doivent pouvoir bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire.

Afin de lutter contre le désintérêt croissant des étudiants pour les postes d'AED des établissements éloignés des pôles universitaires, le SNES-FSU revendique une amélioration de l'attractivité de ces établissements par divers biais : décharge de service, indemnisation, prise en charge des frais de déplacement...

Le SNES-FSU dénonce l'alourdissement des missions confiées aux AED et refuse tout redéploiement vers des missions relevant d'autres personnels (CPE, professeurs-documentalistes...) : les missions réglementaires des AED doivent être respectées. En outre, le SNES-FSU demande une augmentation des moyens financiers et humains alloués à ces missions.

Les conditions de recrutement des AED ont considérablement évolué : chômage, éloignement du lieu de travail par rapport au domicile, difficulté de concilier étude et emploi... C'est pourquoi, dans l'objectif de la création d'un nouveau statut d'étudiant-surveillant qui permettent enfin de concilier poursuite d'études et emploi pour ces personnels, le SNES-FSU revendique l'attribution d'une décharge hebdomadaire de service de 13 heures. Cette décharge doit être surcompensée à hauteur de 15 heures hebdomadaires afin d'être incitative pour les établissements. De plus, il revendique une revalorisation salariale. Le SNES-FSU rappelle enfin que l'obligation de formation initiale est garantie par le décret statutaire et que l'employeur doit la mettre en place. Concernant les Assistants pédagogiques, le SNES-FSU demande que leur traitement soit revalorisé à l'aune du diplôme universitaire exigé.

La question des conditions de travail des AED est un combat d'actualité qui se joue au

niveau local et qu'il faut poursuivre sur l'évolution des textes. Le SNES-FSU se donne un mandat d'études sur le statut des AED.

AESH

L'inclusion d'élèves handicapés dans les établissements scolaires est une mission du service public. Le SNES-FSU revendique donc la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B avec un plan d'intégration pour les AESH déjà en poste.

Dans le contexte actuel, la situation de précarité de ces personnels est inacceptable : le SNES-FSU demande l'emploi à temps complet pour les personnels en poste ainsi que le bénéfice d'une grille indiciaire de catégorie B. Les AESH doivent également être déraqués de leurs frais de déplacement dans les mêmes conditions que les personnels non-titulaires de la Fonction publique d'État.

Le SNES-FSU revendique une amélioration des conditions de formation (initiale et continue) pour ces personnels. Pour tous, une formation complète aux handicaps est nécessaire, ainsi qu'une participation active de l'employeur à la VAE. Il demande la revalorisation du Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) afin qu'il soit équivalent à un niveau bac ainsi que la prise en compte de l'expérience durant les contrats précédents en cas de changement d'académie.

Les AESH doivent pouvoir émettre des vœux concernant leur secteur géographique d'exercice mais aussi sur leur affectation dans un établissement primaire ou secondaire.

Le SNES-FSU dénonce les pratiques de certains chefs d'établissement qui modifient les contrats des AESH sans leur accord explicite.

POUR LES DEUX CATÉGORIES

Le SNES-FSU se félicite de l'élargissement des compétences des Commissions consultatives paritaires, ce qui facilite la défense des collègues et poursuit son action dans ce sens : il demande que les CCP soient consultées sur les différents plans de formation et dans tous les cas de litiges avec les employeurs (non-renouvellements abusifs). Dans le cadre d'un recrutement et d'une gestion académique que nous revendiquons pour tous, les CCP devront être le lieu d'examen des demandes de changement d'affectations.

Le SNES-FSU demande :

- que la suppression des contrats aidés ne se traduise pas par la disparition pure et simple des moyens humains, mais donne lieu à la création de postes d'AED en nombre suffisant ;

- qu'un barème de dotations sur la base des effectifs (élèves, demi-pension, internat) soit mis en place ;
- que la durée maximale des contrats en CDD soit pleinement respectée : privilégier des contrats de trois ans renouvelables une fois et non pas d'un an renouvelables cinq fois ;
- la création d'un référentiel national définissant les différentes missions des AED et leurs spécifications ;
- que l'employeur participe au financement et à la mise en œuvre des demandes de VAE.

Le SNES-FSU s'oppose au recours aux Volontaires en Service Civique dans les établissements scolaires pour qu'ils ne soient pas utilisés en substitution des postes nécessaires ou vacants (comme la loi le prévoit explicitement).

2.8. Santé, sécurité et conditions de travail : Instances et acteurs de préventions

Les questions de santé et de sécurité au travail sont désormais apparentes à l'opinion publique : CHSCT, méthodes managériales, suicides, syndrome d'épuisement professionnel politiques publiques délétères, médecine du travail et de prévention sinistrée voire inexistantes...

Ces questions de santé et plus largement des conditions de travail sont fortement liées à celles des moyens humains et des choix politiques y compris managériaux c'est pourquoi ces dossiers sont éminemment syndicaux et politiques.

Le SNES au sein de la FSU œuvre pour que ces questions soient davantage prises en compte au quotidien mais également en amont des réorganisations de services ou des réformes, par l'évaluation de leurs conséquences sur les conditions de travail des personnels. Dans cette perspective, les CHSCT sont des instances à défendre. Dans le secteur privé, la suppression des CHSCT par intégration de leurs prérogatives au nouveau Conseil Social et Économique aux compétences cumulées mais aux moyens réduits correspond à une revendication ancienne du MEDEF. C'est une régression sociale majeure.

Dans la Fonction publique et plus particulièrement dans l'Éducation nationale, la création des CHSCT a été tardive.

Après six ans d'expérience, des freins persistent et le fonctionnement des CHSCT académiques et départementaux doit encore être amélioré pour gagner en efficacité et répondre aux problématiques soulevées par les personnels.

Le SNES-FSU agit pour que les représentants des personnels en CHSCT puissent exercer l'ensemble des missions qui leur sont dévolues : consultation des registres, respect du droit d'enquête suite à des événements graves, droit à visite dans l'ensemble des établissements qui en font la demande pour permettre de juger de l'état de sécurité dans lequel se trouvent les élèves et l'ensemble des personnels... L'administration doit s'assurer que le RSST et le RDGI sont bien mis à disposition et facile d'accès dans tous les établissements et pour tous les personnels et leurs représentants.

Cependant, les CHSCT, instances consultatives de représentation des personnels, peuvent être de véritables leviers :

- prévenir les risques professionnels ;
- mettre en lumière et en débat les conditions de travail dégradées ;
- trouver, avec les personnels et l'ensemble de l'appareil syndical des solutions concrètes mais aussi des moyens d'action. Ils ont un rôle important de veille, d'alerte et de suivi de la santé, de la sécurité et des conditions de travail ; ils doivent pouvoir impulser une véritable politique de prévention des risques professionnels.

Le SNES-FSU s'opposera à toute fusion ou suppression des instances qui aboutirait à un recul des moyens d'action. À l'inverse, les prérogatives des CHSCT doivent être renforcées pour que leurs préconisations et leurs alertes soient prises en compte par l'employeur – dont il faut sans cesse rappeler les obligations et responsabilités – et des moyens suffisants pour leur fonctionnement doivent leur être attribués. Les liens entre les instances consultatives doivent être renforcé et les représentants SNES-FSU en CT ne doivent pas hésiter à saisir le CHSCT à chaque fois que des évolutions risquent d'avoir des conséquences sur les conditions de travail des personnels. Au niveau de l'établissement, la CoHS est une instance essentielle pour s'emparer de la SST. Le SNES-FSU continuera d'œuvrer pour que chaque EPLE en soit doté.

La connaissance des droits et des moyens d'action sur la santé et la sécurité au travail et sur les conditions et l'organisation du travail doit être partagée et diffusée à tous les militants.

Le SNES-FSU doit, à l'intérieur de la FSU, assurer la formation des équipes syndicales d'établissement sur les questions relatives aux RPS, à la santé au travail et au CHSCT. Il devra poursuivre la formation des nouveaux membres, juste après les élections professionnelles, à la hauteur des enjeux pour la profession.

Mais cette diffusion relève aussi de la responsabilité de l'employeur, garant de la santé des personnels. Ainsi, l'employeur doit former dès l'entrée dans le métier tous les personnels et leur assurer une formation continue sur les droits et les problématiques de santé et sécurité au travail.

ACTEURS ET MOYENS DE PRÉVENTION

Le développement et l'amélioration du réseau des acteurs de prévention est une nécessité pour améliorer la prise en compte des risques professionnels, en lien avec le travail mené en CHSCT.

Dans l'Éducation nationale, le nombre de médecins de prévention est particulièrement insuffisant : à peine 70 ETP alors qu'il en faudrait au moins 400. Il s'agit d'une véritable pénurie de médecins de prévention qui peut avoir des conséquences directes et graves sur nos collègues.

Le SNES-FSU revendique une véritable médecine de prévention pour un suivi médical régulier pour tous les personnels (au moins tous les cinq ans). Cette médecine de prévention doit être intégrée à de véritable service de santé au travail constitué d'une équipe pluri-professionnelle comprenant des infirmières spécialisées et qualifiées en santé au travail, des psychologues du travail et des ergonomes. Le recrutement d'infirmières en santé au travail ne doit pas se faire au détriment des infirmières scolaires dont les missions et compétences sont différentes. Le SNES-FSU demande le recrutement d'ISSST qui sont actuellement trop peu nombreux. Leur statut et leurs possibilités d'action et d'injonction doivent être renforcées, leur indépendance doit être garantie par un rattachement hiérarchique et fonctionnel aux inspections générales des ministères de tutelle. Le SNES-FSU étudiera avec les ISSST et leurs représentants, ainsi qu'avec le SNUTEFE-FSU, les avantages et possibilités de rattachement au ministère de la Fonction publique ou celui du travail pour renforcer leur statut, leur indépendance et leur pouvoir d'action.

Les assistants de prévention nommés dans les établissements doivent bénéficier d'un minimum de 20 % d'allègement de leur temps de service, afin de remplir au mieux leurs missions.

Le MEN doit étudier les modalités d'aménagements de services pour les femmes enceintes dans l'exercice de leurs missions. Dans les établissements scolaires, les femmes enceintes qui s'inquiètent de la lourdeur de leur tâche ou de risques liés à leur métier (housculades, nécessité de porter du poids, impossibilité de laisser sa

classe sans surveillance en cas de besoin...), sont invitées à prendre un congé pathologique par principe de précaution. Des aménagements de poste doivent leur être proposés afin de leur permettre de travailler jusqu'à leur congé de maternité.

Les dispositifs de réadaptation /réemploi sont très insuffisants. Par exemple, les postes administratifs sont peu nombreux. Les dispositifs de réemploi et réadaptation doivent répondre au mieux aux souhaits des collègues.

2.9. Santé et droit des personnels

2.9.1. Congés maladie

Comme tout salarié, l'enseignant peut être malade, avec ou sans lien avec le travail. Le SNES doit donc réfléchir à l'articulation entre :

- santé des personnels (en tant que protection sociale de ses agents) et en lien avec le risque maladie ;
- santé au travail (en liaison avec le décret 82-453 et le principe de base : « le chef de service est responsable de la santé physique et mentale des agents placés sous son autorité »).

Les délais de traitement des dossiers de congé maladie des collègues dans les comités médicaux ou de convocation chez les médecins agréés sont beaucoup trop longs. Cela conduit les collègues à se retrouver à certaines périodes, sans « droits ». Cela est intolérable.

Le SNES-FSU est porteur de propositions en termes de :

- simplification de fonctionnement des instances médicales, sans perte ou recul de droits pour les collègues ;
 - prise en charge de nouvelles pathologies dans les dispositifs existants et élargissement de la liste des pathologies ouvrant droit à CLD ;
- recours de droit au CLM fractionné, dispositif allégeant le service de l'enseignant en soins réguliers suite à une ALD.

2.9.2. Situations de Handicap

La loi du 11 février 2005 fixe une obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs salariés pour la Fonction publique. Cette loi a également créé le FIPHP, qui collecte une contribution auprès des employeurs publics ne respectant pas cette obligation d'emploi, contribution qui doit co-financer, avec l'employeur, des actions d'aide à l'insertion professionnelle au bénéfice des personnes handicapées. Le ministère de l'Éducation nationale s'est exonéré du paiement de cette contribution, sous prétexte qu'il finance les AESH

pour les élèves en situation de handicap. Le SNES-FSU dénonce cette situation scandaleuse d'autant plus que les personnels du MEN doivent pouvoir bénéficier comme les autres fonctionnaires des aides du FIPHP. Le SNES-FSU demande au Ministère la mise en place d'une véritable politique du handicap, qui devra se passer du financement du FIPHP (puisque ce dernier est voué à ne plus exister à terme). Celle-ci passera par une réflexion sur les aménagements de postes (éventuellement par des allègements de service), un financement des aides et une professionnalisation des cellules recto-rectales du handicap.

Le SNES-FSU réclame que les procédures soient allégées et s'adosent à des critères transparents pour déterminer aménagements et/ou allègements de services. Il demande que les préconisations médicales d'aménagement du poste de travail s'imposent aux chefs d'établissement. Les personnels de l'Éducation nationale handicapés n'ont pas à financer sur leurs deniers leur maintien dans l'emploi, c'est bien une responsabilité de l'État-employeur.

2.9.3. Jour de carence

Le jour de carence mis en place dans la Fonction publique en 2012 et 2013 a été abrogé en 2014 sous la pression syndicale (Marjane Lebranchu, alors ministre de la Fonction publique, ayant reconnu que c'était une mesure « injuste, inutile et inefficace »). Il a été rétabli à compter du 1^{er} janvier 2018 alors qu'une étude récente de l'INSEE en a confirmé l'inefficacité. Ce prélèvement ne permet pas de lutter contre les absences pour raisons de santé mais vise à faire économiser 270 000 € par an sur le dos des personnels malades.

Certaines voix s'expriment en faveur d'une prise en charge de ce jour de carence par les complémentaires santé. Ce serait une erreur grave à plus d'un titre : cette prise en charge permettrait de pérenniser une mesure injuste ; elle entraînerait une nouvelle segmentation de l'offre (entre ceux qui choisiraient l'option et les autres) et son coût se répercuterait mécaniquement sur le montant de la cotisation des personnels qui ont une santé plus fragile (ceux qui prendraient la prise en charge en option). Le SNES-FSU demande au contraire l'abrogation pure et simple de ce jour de carence pour tous, y compris les non-titulaires (qui en outre sont soumis à trois jours de carence). Le gouvernement a par ailleurs décidé d'ouvrir une réflexion sur la protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires au premier semestre 2018 en confiant au

préalable aux trois inspections générales (IGAS/IGF/IGA) la mission de réaliser un bilan exhaustif des dispositifs actuels de participation des employeurs publics. Or, la deuxième vague de référencement des complémentaires dans la Fonction publique d'État se caractérise par une régression des droits, un recul des solidarités et un déclin de la participation financière des employeurs publics. Notre ministère a en outre clairement fait le choix d'accroître la concurrence en référencant trois opérateurs différents et d'une participation dérisoire au financement.

Après la généralisation des contrats collectifs pour les salariés du privé, qui permet de légitimer de nouveaux désengagements de l'assurance maladie obligatoire (augmentation de 2 € du forfait journalier hospitalier, renvoi aux complémentaires pour une meilleure prise en charge des frais d'optique, de prothèses dentaires et auditives...), le gouvernement pourrait être tenté de rendre obligatoire la PSC des agents publics tout en maintenant une politique austéritaire qui empêche les employeurs publics de financer une couverture complémentaire avantageuse pour leurs agents.

Rendre obligatoire la PSC des fonctionnaires reviendrait à rendre incontournable une couverture inégalitaire qui verse des prestations différentes aux individus selon le contrat qu'ils ont souscrit et qui est financée par des primes indépendantes du revenu (voir thème 3). Cette PSC obligatoire laisserait par ailleurs les retraités sur la touche. Le SNES-FSU se prononce clairement contre une PSC obligatoire des fonctionnaires qui serait nécessairement au rabais, qui romprait toute solidarité entre les actifs et les retraités et qui éloignerait définitivement la perspective d'une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

2.9.4. Commissions de réforme et comités médicaux

Le SNES-FSU exige que le ministère procède, à un rythme régulier, à une évaluation des pratiques des commissions de réforme de tous les personnels.

2.10. Action sociale

Nos professions ont besoin d'une action sociale dynamique portant notamment sur le logement, la garde des enfants, les loisirs et les vacances (prestations et investissements). Tous, titulaires ou non, actifs ou retraités, rémunérés ou non sur le budget de l'État, doivent avoir accès à l'action sociale. La refondation (2013) des instances d'action sociale et de leur



fonctionnement, développant le contrôle exercé par les personnels, a porté ses fruits : les dépenses et budgets ministériels sont en hausse.

C'est toutefois insuffisant : les moyens budgétaires doivent être abondés à hauteur de 3 % de la masse salariale, les moyens humains des services d'action sociale doivent être renforcés.

La réflexion doit être poursuivie pour trouver les moyens d'élargir l'accès aux prestations, notamment pour des publics spécifiques (personnels en début de carrière, retraités...). À cet égard, les dispositifs d'information en direction des personnels et des ayants droit doivent être développés, particulièrement en direction des retraités et des personnels en début de carrière...

2.11. Fin de carrières

Des réformes successives organisent la baisse des pensions et l'allongement de la période d'activité par le recul de l'âge de la retraite par des mesures sévères portant à la fois sur l'âge légal et la durée d'assurance. Les femmes sont particulièrement victimes de ces mesures, surtout depuis la fin des bonifications pour enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2004. Le SNES-FSU demande la restauration de cette bonification pour tous.

Contraire les « seniors » à travailler plus longtemps restreint d'autant plus l'accès des jeunes générations à l'emploi.

Le SNES-FSU demande l'ouverture de réelles discussions sur les conditions de travail notamment en fin de carrière, période marquée par une pénibilité accrue pouvant dégrader l'état de santé avant le départ à la retraite. La suppression de la cessation progressive d'activité (CPA) dans toute la Fonction publique a participé à leur dégradation. Le SNES-FSU revendique le rétablissement de ce dispositif dès 55 ans qui doit être étendu à tous les personnels non titulaires. Au-delà d'un droit effectif à une mobilité professionnelle qui reste à conquérir, des possibilités d'aménagement de service et de diversification des tâches doivent être offertes en fin de carrière pour assurer notamment un partage de l'expérience : allègement de service, fonctions de conseils, fonctions de tutorat, fonctions supports... Ces dispositions ne doivent pas être pénalisantes pour l'acquisition des droits à pension.

2.12. Retraite

DÉFENDRE LE CODE DES PENSIONS

L'inscription des pensions dans le budget de l'État est étroitement liée au choix d'un

code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR) fonctionnant avec une logique statutaire.

Les dispositions de celui-ci ont servi de référence : maintien du niveau de vie lors du départ à la retraite assurée par un taux de remplacement de 75 % du traitement brut afférent à l'indice de l'échelon détenu pendant les six derniers mois de carrière pour un départ à 60 ans avec 37,5 annuités. Aux précédentes réformes et aux propositions de réforme systémique, le SNES-FSU oppose ce repère commun pour reconstruire des droits sécurisés et pérennes et revendique le retour au principe de calcul du droit à pension, sans surcote ni décote. Le SNES-FSU réaffirme et défend le principe d'un salaire continué.

Il rappelle son attachement au CPCMR, cible particulière des promoteurs d'une retraite par points et combattra toutes les réformes

qui auraient pour objectif ou pour résultat une individualisation des droits ou une baisse globale des pensions.

RÉVERSION - POLYPENSIONNÉS

Les parcours professionnels diversifiés se multiplient, le nombre de polypensionnés augmente fortement. Pour ces derniers, la proratisation du calcul de la pension doit être réalisée comme pour les salariés du privé avant les effets négatifs de la mise en place de la LURA (Liquidation Unique des Régimes Alignés) en juillet 2017 où des trimestres disparaissent en cas de cotisations à plusieurs régimes dans le privé. Ils seront aussi touchés par la baisse des pensions dans le nouveau régime complémentaire unifié Agirc-Arrco.

La pension de réversion sans condition de ressources ni d'âge doit être étendue aux couples pacés et aux concubins reconnus.

Uniquement les parties soulignées du 2.1.

Votants : 442
 Exprimés : 441
 Pour : 353 (80 %)
 Contre : 86 (18,8 %)
 Abstention : 5 (1,1 %)
 NPPV : 1

Texte sans les parties ci-dessus

Votants : 429
 Exprimés : 422
 Pour : 363 (86 %)
 Contre : 43 (10,2 %)
 Abstention : 16 (3,8 %)
 NPPV : 7

ZOOM

Les psychologues de l'Éducation nationale « éducation développement orientation »

Le SNES-FSU s'oppose au projet de décentralisation de l'ONISEP et des DRONISEP en préparation. La mutualité et l'égal accès à l'information sur tout le territoire s'en trouvent menacés. Les Psy-ÉN doivent rester personnels d'État. La création du corps unique protège mieux les personnels des initiatives locales notamment en ce qui concerne le SPRO.

Toutefois, le SNES-FSU reste vigilant puisque les Régions demandent à nouveau la décentralisation de l'orientation scolaire et de la formation professionnelle initiale. De nouveaux arbitrages pourraient remettre en cause les équilibres entre État et Régions et le nouveau statut.

Respect des engagements de l'État

Le SNES-FSU exige le respect des engagements de l'État : taux de promotion plus important pour l'accès à la hors classe, revalorisation de l'ICA pour les directeurs, programmation de la montée en charge de l'indemnité de fonction des Psy-ÉN EDO dans l'objectif d'un même taux d'indemnité pour les deux spécialités, attribution de l'indemnité REP et REP + et accès à la fonction de formateur académique.

Évaluation

L'évaluation des Psy-ÉN entre dans la règle commune et s'appuie sur le référentiel de connaissances et de compétences.

En conséquence, le SNES-FSU revendique la création d'une inspection issue du corps.

Dans l'immédiat la grille d'évaluation du 5 mai 2017 doit être limitée aux actions mises en œuvre et non à leur pertinence puisque tous les IEN-IO ne sont pas psychologues.

Le SNES-FSU s'oppose à la création d'une fonction de conseiller technique en psychologie car celle-ci ferait dériver la fonction vers le pôle médico-social et dédierait les questions en rapport avec la psychologie à la ligne hiérarchique du premier degré.

Réseau des CIO

Le SNES-FSU s'oppose à la création de points d'accueil en lieu et place des CIO. Ces structures ne sont pas des lieux pérennes. Elles conduisent à une dégradation des conditions de travail tant du point de vue de l'accueil des publics que de la gestion des personnels.

La formation

Le SNES-FSU demande que le contenu de l'arrêté du 30 août 2017 soit respecté dans tous les centres de formation, que l'attribution des crédits corresponde bien au volume horaire annoncé et soit identique sur tout le territoire. Les stagiaires doivent pouvoir effectuer leur stage dans l'académie de leur centre de formation ou près de leur domicile s'ils le souhaitent. Tous les frais de déplacement des centres de formation aux lieux de stages doivent être pris en charge par les rectorats.

Les modalités de délivrance de la certification doivent être définies nationalement et faire l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales.

Face aux tentatives de certains rectorats concernant l'affectation de stagiaires en responsabilité sur des secteurs à part entière dans les CIO, il est important d'imposer le respect du statut.

Recrutement

Le SNES-FSU réclament un plan de recrutement et des créations de postes pour atteindre, dans un premier temps, la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves.

Développer les solidarités, promouvoir des alternatives économiques et sociales

RAPPORTEUSES

Marylène Cahouet, Jean-Michel Harvier, Daniel Le Cam, Hervé Moreau,
 Aurélia Sarrasin, Benoît Teste

RAPPORTEURS

INTRODUCTION

Le SNES-FSU inscrit son action dans une perspective de transformation sociale. Il combat pour une répartition plus juste des richesses et contre leur accaparement par une minorité, pour la défense de la protection sociale, pour le contrôle collectif du bien commun mis à mal par l'exploitation capitaliste destructrice des droits sociaux comme de l'environnement, pour la reconquête et l'extension du champ des services publics.

Il œuvre pour une société qui organise les solidarités, pour l'égalité des droits, le refus des discriminations, pour la paix et la démocratie. Les luttes auxquelles il participe et qu'il impulse dans ce cadre sont partie intégrante de la défense des personnels et de la prise en compte des situations diverses des élèves et de leurs familles.

Le SNES-FSU promeut un modèle social fondé sur la solidarité. Les réformes libérales menées à marche forcée par les gouvernements passés et actuels dans l'Union Européenne avec l'appui des États membres et des institutions européennes ont aggravé la crise qu'elles prétendaient résoudre, renforcé les inégalités et mis à mal un certain nombre de services collectifs et de droits sociaux que le syndicat se donne pour objectif de défendre, de reconquérir et de renforcer.

Les liens entre le modèle de société solidaire que le SNES-FSU porte et la question du financement des politiques menées pour l'atteindre doivent constituer une entrée privilégiée dans le débat public.

1. QUELS CHOIX POLITIQUES ET QUELS FINANCEMENTS POUR LA JUSTICE SOCIALE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Les politiques d'inspiration libérale cherchent à réduire la ressource publique pour

transférer une partie de la dépense publique sur la dépense privée, prétendument par souci d'efficacité ou pour satisfaire une « contrainte européenne », alors qu'il s'agit en réalité d'accroître l'espace de la « loi du marché » et des intérêts des classes privilégiées. Par ailleurs, faute de contrôles suffisants, il devient plus facile de jouer avec la légalité et de contourner les règles au détriment de l'intérêt général.

1.1. Pour la justice fiscale

Contrevenant aux principes fondamentaux de la République, la fuite devant l'impôt citoyen s'est répandue parmi les contribuables les plus fortunés et les grandes entreprises, en particulier les multinationales qui, entourés de conseillers fiscaux et de juristes, édifient de complexes montages fiscaux pour s'affranchir de la légalité et échapper à l'impôt. Leur opacité est un déni de démocratie pour les citoyens et l'État, qui au nom de la réduction de l'emploi public, se prive pourtant de moyens de contrôle dont le SNES-FSU demande le rétablissement, le gouvernement doit aussi engager une offensive d'envergure contre les dispositifs juridiques au niveau national et européen qui facilitent l'évasion ou la fraude fiscale et assurent le maintien des paradis fiscaux dans l'UE.

Or, avec les 80 milliards d'euros que représente l'évasion fiscale en France, les montants recouverts permettraient d'inverser les politiques d'emploi public.

Sous la présidence Macron, ce renoncement amorcé sous le précédent quinquennat est clairement assumé : suppression de l'ISF sur le patrimoine financier, instauration d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) plafonnant à 30 % sur les revenus du capital et remettant en cause le principe de progressivité de l'impôt sur le revenu, participation à la concurrence fiscale mondiale en baissant de façon significative le taux de l'impôt sur les sociétés, le maintien du « verrou de Bercy », en sont les emblèmes les plus marquants.

La suppression de 3,15 points de cotisations sociales salariales en rupture avec le principe de financement des systèmes sociaux par cotisation, en dépit de la hausse de la CSG ne conduira qu'à une hausse éventuelle et de toute façon modérée des salaires dans le privé et à une stagnation dans le public. D'une part, elle augmente la fiscalisation de la Sécurité sociale au détriment de ses principes de solidarité et de redistribution des richesses produites. L'autre part, l'objectif visé à plus long terme est « d'entraîner un ajustement à la baisse des salaires bruts, et donc une baisse du coût du travail, (laquelle) est également favorable à la compétitivité des entreprises » (annexe 10 du PLFSS 2018 - p. 26). Une nouvelle baisse des revenus des pensionnés et des retraités après les mesures successives déjà subies est, elle, assurée : 60 % des retraités vont financer la hausse du pouvoir d'achat des salariés à la place de leurs employeurs.

Au lieu de transformer la taxe d'habitation pour la rendre plus juste et l'adosser à la capacité contributive des habitants, le gouvernement tend à la supprimer. Cette réforme prive les collectivités d'une ressource importante pour financer les services publics. Nul ne sait encore par quel impôt elle sera remplacée alors que par ailleurs le gouvernement supprime l'ISF symbole de la justice sociale.

Cette mesure, ajoutée, au prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital et où le nombre de lycéens augmente. Ce sont là des choix politiques lourds. Les études montrent que, malgré les réformes déjà engagées, notre système social permet de réduire les inégalités de revenus primaires et d'amortir les crises économiques.

Mais cette politique conduira à ramener les inégalités de patrimoine et de revenus

au niveau très élevé du début du XXe siècle. Pour réhabiliter l'impôt, mener une vraie réforme fiscale permettant la redistribution des richesses, le SNES-FSU se prononce pour un retour à un impôt progressif sur le revenu, une taxation plus élevée du patrimoine et des revenus du capital, la baisse drastique des impôts indirects (50 % des recettes).

Le SNES-FSU rappelle son refus du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (Mandat de Grenoble).

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, le Gouvernement envisage de remplacer la taxe d'apprentissage par une nouvelle contribution unique dont la totalité de la recette serait versée aux CFA et sa gestion confiée aux branches professionnelles. Le SNES-FSU dénonce cet impôt qui « favorise les liens entre les entreprises et le monde de l'enseignement secondaire et supérieur ». Pour le SNES-FSU, le produit de cet impôt doit revenir entièrement au service public de la formation professionnelle initiale.

1.2. Lutter contre le dumping social et fiscal en Europe

Les quelques tentatives d'harmonisation comme sur l'assiette de l'impôt sur les sociétés, ont rarement abouti. Les États ont fait le choix, via le dumping social et fiscal, de la mise en concurrence des territoires au détriment des solidarités. L'UE tolère les paradis fiscaux quand elle ne les encourage pas. Le SNES-FSU dénonce les traités néolibéraux de l'UE que nous avons déjà rejetés en 2005.

La concurrence fiscale est au cœur du système de l'Union européenne, en particulier par les pratiques d'évasion et d'optimisation fiscales, pratiquées à grande échelle par de nombreux pays européens, qui mettent les territoires en concurrence et permettent aux profits de très grandes entreprises entre autres les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft...) d'échapper à



l'impôt. Les tentatives pour s'attaquer à ces pratiques, comme l'échange automatique d'informations ou les enquêtes de la Commission sur Apple, ont abouti à des demi-mesures vite contournées par le système financier.

Les scandales comme les « Paradise Papers » se succèdent, les courageux lanceurs d'alerte sont toujours poursuivis et condamnés par les tribunaux alors que les fraudeurs bénéficient d'une quasi-impunité. Les lanceurs d'alerte doivent être protégés par des dispositions législatives. Le manque de volonté politique des États, pourtant privés de ressources essentielles, est flagrant. Ces derniers vont jusqu'à se féliciter d'accords renégociés entérinant le non versement de ce qui leur est dû. Seule la poursuite de la mobilisation citoyenne, nationale et européenne, que doit impulser le mouvement syndical, changera la donne.

1.3. La transition écologique

Il y a urgence à ce que les économies s'engagent dans la transition écologique. C'est un enjeu politique majeur qui doit se traduire par des décisions concrètes. Cela suppose un investissement conséquent dans la recherche publique pour favoriser les innovations mais aussi une réflexion sur les modes de vie, le travail et les besoins individuels et collectifs à satisfaire pour créer tous les emplois nécessaires.

La transition écologique ne sera possible que dans le cadre d'une remise en cause de l'ensemble du système capitaliste financiarisé. Elle implique une autre manière de se déplacer, de produire, d'investir, de consommer, de gérer les matières premières et les déchets ainsi que l'abandon de la mise en concurrence des territoires au profit d'une collaboration entre eux. C'est une nécessité et une opportunité pour un nouveau modèle de société. Dans l'Éducation Nationale, une campagne de transition écologique doit être mise en place : cantines scolaires privilégiant des produits issus de circuits courts et bio, plan d'isolation des établissements, respect des normes HQE, recyclage des déchets...

Concernant les transports, il faut réfléchir et agir sur l'éloignement entre lieux de vie et lieu de travail, valoriser les transports en commun, notamment par la gratuité lorsqu'ils sont de proximité.

À l'inverse, le projet de privatisation de la SNCF et les fermetures passées et programmées des lignes secondaires dites « non rentables » alourdiront le bilan carbone (voir paragraphe 5.1 pour la position du SNES-

FSU sur le projet de privatisation de la SNCF). La volonté affichée d'E. Macron de placer la France à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement climatique relève – dans ce contexte – de la communication. Elle ne se traduit pas dans la loi relative à la transition énergétique, qui manque d'ambition et de clarté dans sa mise en œuvre, tandis que la recherche française reste sous-financée.

La lutte à NDL a mené à l'abandon du projet d'aéroport, ce dont le SNES-FSU se félicite. Aujourd'hui se pose la question de la forme d'exploitation des terres libérées. La solution trouvée devra favoriser la protection de l'environnement et garantir aux agriculteurs et exploitants sur le site d'y rester et soustraire à la spéculation et la l'agriculture intensive les terres acquises par l'État en promouvant un statut permettant l'exploitation des terres restant propriété de l'État. Le SNES-FSU continuera de dénoncer les autres grands projets inutiles, en particulier quand ils font appel à des PPP.

Il réaffirme son exigence d'une sortie progressive du nucléaire conformément à ses mandats de Grenoble et Marseille et qu'un engagement immédiat soit pris dans ce sens. Il réaffirme également son opposition à toute tentative de recherches d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels sur le territoire national par quelle que technique que ce soit. Il dénonce tout autant les politiques extractivistes à l'étranger aux conséquences néfastes (minerais rares, gaz de schistes...). Le SNES-FSU demande l'arrêt des projets d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure ou ailleurs et soutient les actions pacifistes contre ces projets.

Il demande que des investissements publics financent la recherche de solutions alternatives et viables au traitement des déchets nucléaires et le développement des énergies renouvelables. Les investissements doivent aussi concerner la rénovation et l'isolation des logements. Il demande que l'éducation à l'environnement soit favorisée (que les problématiques liées à l'environnement soient intégrées à des enseignements) et que la carte des formations professionnelles intègre de nouvelles formations axées sur l'éco-développement pour répondre à la rapidité des changements technologiques et à l'évolution des besoins sociaux et écologiques. La solidarité avec les populations déjà exposées aux conséquences des dérèglements climatiques doit être institutionnalisée et développée pour mettre en place des mesures d'adaptation et de prévention, en

tenant compte de la situation des outre-mer particulièrement exposés aux risques naturels.

Au niveau international, le caractère non contraignant de l'Accord de Paris issu de la COP21, son calendrier et l'insuffisance des engagements nationaux ne sont pas à la hauteur des enjeux et de l'objectif affiché de 2 °C. L'annonce de la sortie des États-Unis de l'Accord de Paris, pourtant déjà insuffisamment contraignant, est très inquiétante. De même l'adoption du CETA, son application provisoire, et tous les accords ou projets d'accord du même type (TAFTA) contredisent largement la transition écologique en accroissant notamment l'industrialisation des systèmes agricoles.

Par ailleurs, 122 États réunis à l'ONU ont adopté le 7 juillet 2017 le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN). Le SNES-FSU regrette que la France ait boycotté la négociation de ce traité et demande au gouvernement de le ratifier. Il demande dans l'immédiat le gel du programme de modernisation de son armement nucléaire.

2. QUELLE PROTECTION SOCIALE ET QUELLES POLITIQUES SOCIALES

2.1. Les transformations du monde du travail

La révolution informatique a entraîné le développement d'une organisation du travail en réseau et un renouveau des emplois juridiquement indépendants mais économiquement dépendants. Parallèlement à cette « ubérisation », les formes traditionnelles de sous-traitance et de précarité ont continué de se développer.

Passée en force avec le 49-3, la loi El Khomri a attaqué le code du travail et inversé la hiérarchie des normes. Celle-ci met à mal les droits de travailleurs et contribue à isoler et fragiliser les salariés en faisant de l'entreprise ou de l'établissement le lieu où s'imposent les dérogations en matière de temps et d'organisation du travail et de rémunération.

Les ordonnances de l'automne 2017 ont accru la mise en concurrence (sociale, fiscale et écologique) des travailleurs, des territoires et des populations.

Ces politiques libérales sont renforcées par l'affaiblissement de la frontière entre salariat et travail dit indépendant et par la porosité entre vie professionnelle et vie personnelle. Le SNES-FSU revendique un droit

à la déconnexion qui permette de préserver réellement et complètement le temps personnel de chacun.

La sécurité attachée au statut de l'emploi tend à s'affaiblir, ce qui rend plus difficile de créer les solidarités économique, sociale ou juridique entre les travailleurs.

Tout est fait pour favoriser l'individualisation du rapport au travail, à la rémunération, à la protection sociale. La réduction du nombre et du rôle des instances représentatives des travailleurs est aussi un outil de ce processus d'isolement des salariés. Les réflexions sur la Sécurité sociale professionnelle doivent intégrer ces transformations majeures ; le droit social et le Code du travail doivent évoluer pour les prendre en compte en créant plus de sécurité et de solidarité.

Pour lutter contre « l'ubérisation » du travail et renforcer les droits sociaux, il convient de s'intéresser à toutes les formes d'organisation et initiatives permettant de développer les solidarités.

Le SNES-FSU doit organiser des initiatives permettant de travailler syndicalement ces questions présentes dans le débat public, ainsi que celle de la réduction du temps de travail. Il continue de condamner les évolutions législatives qui réduisent les droits des travailleurs, notamment en inversant la hiérarchie des normes. Il doit également continuer de s'engager dans le débat initié dans la FSU sur le revenu universel.

2.2. Assurance chômage

Sous couvert d'équité, la réforme de l'assurance chômage annoncée par le gouvernement et visant à couvrir aussi les travailleurs indépendants et les démissionnaires (sous certaines conditions), tout en basculant la cotisation salariale chômage sur la CSG, ouvre la voie à un changement profond de logique que nous refusons.

Le financement *via* la CSG par l'ensemble des personnes physiques (dont les retraités et les fonctionnaires) d'une prestation versée, dans certaines conditions, aux individus ayant perdu leur emploi, entraîne une rupture avec le principe d'assurance sociale et de solidarité entre salariés qui fondait jusqu'à présent l'assurance chômage. Le SNES-FSU dénonce la stigmatisation récurrente des chômeurs, désignés comme des fraudeurs potentiels, qui ne vise qu'à faire baisser artificiellement les chiffres du chômage en augmentant les radiations ou en imposant aux chômeurs d'accepter des offres d'emploi inadaptées à leur situation. Le risque est grand de voir l'État prendre la main sur un système actuellement géré par les partenaires sociaux avec des indem-

nalités chômage basculées vers une prestation forfaitaire minimale, relevant uniquement de l'assistance, telle qu'elle existe dans certains pays (Irlande, Royaume-Uni). L'assurance chômage pourrait alors rapidement s'ouvrir aux organismes complémentaires, avec les inégalités que cela induirait. La logique du filet minimal de sécurité, qui est spécifique aux systèmes libéraux, risquerait ensuite d'être étendue à l'ensemble de la protection sociale. Le SNES-FSU s'oppose à de telles orientations.

2.3. Droit au logement et financement

La crise du logement touche 10 millions de personnes, dont 4 millions de mal-logé-e-s, 2 millions de personnes en situation d'impaié, sans parler des SDF. L'insuffisance de logements sociaux disponibles, le nombre de logements vides non déclarés, le prix des loyers, premier budget des ménages et des jeunes, ou les contraintes de transport constituent autant de handicaps pour les familles, les salarié-e-s, les fonctionnaires en début de carrière notamment. Le SNES-FSU continue à revendiquer l'augmentation de l'indemnité de résidence (cf. thème 2). La crise du logement a des répercussions désastreuses notamment sur les familles concernées et les enfants qui ne peuvent, de ce fait, poursuivre une scolarité satisfaisante. Le SNES-FSU dénonce l'aggravation d'une situation source de difficultés criantes voire d'exclusion. L'hébergement d'urgence est saturé. Les bidonvilles ont réapparu. Une telle situation conduit des familles ou des individus isolés à survivre dans un « en dehors » inhumain, dangereux et parfois mortel. Le logement social se finance à près de 75 % par des emprunts contractés par les organismes HLM auprès de la Caisse des Dépôts alimentée par les livrets d'épargne réglementés : les loyers des locataires HLM permettent de rembourser ces emprunts de très long terme. Les fonds propres des bailleurs (15 %), les collectivités territoriales, l'État, l'Action Logement (ex 1 % patronal) participent aussi au financement de la construction de logements sociaux. Le SNES-FSU proteste contre la réduction du budget du logement de 1,7 milliard € : l'État impose cette baisse aux bailleurs sociaux pour « rendre indolore » la diminution des APL pour un montant global équivalent et, en revanche, sans rien exiger des bailleurs privés. Conséquences : moins de construction de logements sociaux, dégradation du parc social. Il dénonce aussi le désengagement de l'État dans le Fonds d'aide à la pierre et la sup-

pression du dispositif APL « accession » en 2018, en contradiction avec l'objectif officiel de favoriser la mobilité des ménages. Dans ce cadre, l'assouplissement des conditions d'exemption du dispositif SRU est une atteinte à la mixité sociale et va pénaliser les ménages les plus modestes. La diminution du taux d'intérêt des livrets A et PEL diminue de fait les ressources pour le financement du logement social. Le SNES-FSU se bat contre cette situation indigne, car l'accès au logement est un droit. Le logement joue, un rôle de cohésion sociale et d'égalité. C'est un droit fondamental de pouvoir accéder à un logement et que celui-ci ne soit pas insalubre et réponde aux exigences de qualité d'un logement moderne (isolation, chauffage, eau, équipements sanitaires, superficie...). Le SNES-FSU rappelle la nécessité de création en nombre de logements sociaux pour favoriser la mixité sociale pour garantir l'accès à un logement pour toutes et tous sur tout le territoire, et dans toutes les zones urbaines. Il demande le retrait des mesures contre l'APL et les HLM, l'arrêt des menaces de démantèlement de la caisse des dépôts, l'encadrement des loyers et du foncier, la mise en œuvre d'une politique de service public ambitieuse qui réponde aux besoins, à l'exigence de mixité sociale et lutte contre la spéculation immobilière. Il demande aussi que des amendes vraiment dissuasives soient infligées aux municipalités qui dérogent aux 25 % de logements sociaux. Cela pourrait aussi passer par l'obligation d'intégrer 25 % de logements sociaux dans tout projet d'immobilier collectif pour obtenir un permis de construire. L'effectivité du DALO doit être une réalité, la loi sur les réquisitions mise en application. Le SNES-FSU continuera à lutter pour le droit au logement pour tous dans le cadre collectif de la plateforme logement (syndicats et associations). Le SNES dans le cadre de la FSU animera une campagne d'information sur la question. Le SNES-FSU dénonce les propositions bien inquiétantes du projet de loi ELAN (regroupement des offices HLM, vente de 40 000 logements sociaux...).

2.4. Financer la Sécurité sociale dans le respect de ses principes fondateurs

Qu'il s'agisse de santé, de perte d'autonomie, de famille, de retraite... les besoins à couvrir sont immenses. Faire face à ces enjeux suppose d'engager une réforme ambitieuse qui permette de dégager des

recettes supplémentaires dans le cadre d'une autre répartition des richesses pour une société plus juste et solidaire. La réforme que le SNES-FSU appelle de ses vœux s'inscrit dans le cadre d'une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, accompagnée d'une réelle égalité des salaires entre les hommes et les femmes, et d'une véritable politique de prévention en matière de santé et d'amélioration des conditions de travail pour réduire les dépenses qui affectent la Sécurité sociale (assurance maladie, AT/MP). Pour le SNES-FSU, les cotisations sociales doivent rester la clé de voûte du financement de la Sécurité sociale mais il faut faire contribuer tous les revenus autres que ceux du travail (revenus financiers, du patrimoine...) car la Sécurité sociale est universelle dans bien des domaines. Avec la CMU, devenue PUMA au 1^{er} janvier 2016, l'assurance maladie s'est universalisée, ce qui était l'un des objectifs des fondateurs de la Sécurité sociale. Mais la voie choisie sert de prétexte à la disparition des cotisations sociales et à leur remplacement systématique par la CSG, ce que le SNES-FSU condamne. L'élargissement de l'assiette des prélèvements est légitime et nécessaire dès lors que les droits sont universels et ne sont plus réservés à la condition salariale ou d'ayant droit. Mais le financement de la Sécurité sociale doit rester strictement distinct du financement de l'État et des collectivités, et dans ce cadre, le SNES-FSU demande que la CSG sur les revenus du travail soit transformée en cotisation sociale. Ne resterait alors de la CSG que la contribution sociale sur les revenus financiers, du patrimoine et du jeu, dont le taux doit évoluer à la hausse et l'assiette être élargie aux personnes morales. Il ne doit plus y avoir à terme de CSG sur les revenus de remplacement (retraite, indemnités de chômage...). Le SNES-FSU s'est prononcé contre le CICE mais il dénonce tout autant sa transformation en allégement pérenne des cotisations sociales patronales jusqu'à 2,5 fois le SMIC à partir du 1^{er} janvier 2019. Il réaffirme sa volonté de sauvegarder et de renforcer le principe fondateur de la Sécurité sociale « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Cela suppose de revenir sur l'ensemble des dispositifs existants d'exonération et d'allègements des cotisations patronales, en intégrant la problématique du CICE, car ces dispositifs n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière de création d'emplois.

Au-delà, le SNES-FSU réaffirme ses mandats précédents :

- Élargir la part patronale des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée de l'entreprise, cette part devant être modulée en fonction de la politique de l'entreprise en matière, d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche.
- Mener une lutte résolue contre la fraude patronale aux cotisations sociales et le travail dissimulé.
- Supprimer les exemptions d'assiette des cotisations sociales dont bénéficient l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et le Plan d'épargne retraite collectif (PERCO).
- Taxer les stock-options.
- Taxer plus fortement les revenus financiers et ceux du patrimoine en agissant sur les assiettes et les taux.

2.5. Politique familiale

Pour le SNES-FSU, une politique familiale ambitieuse doit être menée en déconnexion de l'impôt sur le revenu et bénéficier à tous les ménages avec enfants, dès le premier enfant et sans exclure les familles LGBTI parentales. Le quotient familial est une spécificité française. Il a été fondé sur le principe de redistribution horizontale entre les foyers sans enfants et les foyers avec enfants. Il ouvre des droits pour différentes prestations (allocation-logement, bourses scolaires...). Le mode de redistribution qu'il opère fait débat. Une remise à plat du quotient conjugal et du quotient familial ne peut s'envisager que dans le cadre d'une réforme fiscale globale qui vise une redistribution plus juste des richesses et d'une politique familiale qui garantisse notamment des allocations familiales universelles revalorisées et versées dès le premier enfant. Le SNES-FSU mettra donc en place une commission pour réexaminer toute la politique familiale en intégrant ces problématiques de quotients. Dans l'immédiat, le SNES-FSU réaffirme la nécessité de revenir sur la modulation des allocations familiales instaurée en 2015. Il dénonce en outre la baisse, en 2018, de l'allocation de base de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant). Une politique familiale ambitieuse suppose par ailleurs de développer le service public de la petite enfance avec notamment plus de places dans les crèches et en école maternelle du secteur public.



3. SANTÉ : UN DROIT FONDAMENTAL À GARANTIR

3.1. Une assurance maladie complémentaire concurrentielle et profondément inégalitaire

Le désengagement de l'assurance maladie obligatoire (AMO) à partir de la fin des années 1980 a augmenté le « reste à charge » des patients et rendu de plus en plus indispensable le recours à une assurance maladie complémentaire (AMC) pour limiter les renoncements aux soins.

Ce glissement de l'AMO vers l'AMC s'est fait sans aucun débat citoyen. Le SNES-FSU dénonce le renouvellement des accords de référencement dans la FP en 2017 qui a permis l'entrée des assureurs privés. Contrairement à la Sécurité sociale, les complémentaires santé évoluent dans un univers extrêmement concurrentiel qui va à l'encontre des logiques de solidarité. Au lieu de mutualiser les risques, les opérateurs tendent en effet à les segmenter, ce qui produit des inégalités dans l'accès à l'assurance et aux soins.

Mises en difficulté par la concurrence « libre et non faussée » qu'elles ont acceptée et par les contraintes de solvabilité imposées au niveau européen, les mutuelles tournent le dos aux principes solidaires qui ont fondé leur existence. La MGEN s'est inscrite dans cette dérive : les taux de cotisation varient désormais selon le statut (actif ou retraité) et la tranche d'âge de l'assuré ainsi que la gamme des prestations qu'il a choisie. La distinction entre mutuelle et assurance à but lucratif s'efface de plus en plus.

Non seulement la couverture des soins par l'AMC est très inégalitaire, mais cette organisation de l'assurance maladie en 2 étages (AMO et AMC), voire 3 avec les sur-complémentaires, entraîne des coûts élevés de gestion et de marketing.

Le président Macron a promis un reste à charge zéro du patient pour les dépenses en optique et prothèses dentaires et auditives d'ici la fin de son quinquennat mais en réalité son choix est de le faire prendre en charge par les complémentaires, ce qui va inévitablement générer des hausses de cotisations qui s'ajouteront à celles déjà pratiquées. Le risque est grand, par ailleurs, que le « panier de soins », remboursé à 100 % par les complémentaires, soit minimal. Le SNES-FSU récuse et combattra ce choix car il renforce le poids d'un secteur profondément inégalitaire et tourne le dos à la

nécessaire reconquête d'une Sécurité sociale de haut niveau pour tous.

Il récuse pour les mêmes raisons l'idée de rendre obligatoire la protection sociale complémentaire des fonctionnaires (voir thème 2) ce qui éloignerait définitivement la perspective de gagner une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

3.2. Pour un remboursement à 100 % par la Sécurité sociale

Le SNES-FSU continue de se prononcer pour une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées (déremboursements, franchises, forfait hospitalier) et qui couvre tous les besoins pour atteindre à terme un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux prescrits. Il considère qu'un débat démocratique est nécessaire pour définir les besoins à satisfaire, les financements nécessaires et les dépenses que la sécurité sociale prendra obligatoirement en charge de manière intégrale. Ce débat démocratique devra associer les représentants des travailleurs, des professionnels de santé, des usagers et des élus.

Une prise en charge à 100 % ne se fera pas du jour au lendemain. Il faudra se fixer des étapes intermédiaires : 80 % pour commencer par exemple et/ou s'inspirer du statut local d'Alsace-Moselle qui permet à la Sécurité sociale de couvrir mieux les dépenses de santé, moyennant une cotisation salariale supplémentaire de 1,5 % qui paraît bien dérisoire par rapport aux tarifs pratiqués par les complémentaires santé sur le reste du territoire français. Mais la décision d'enclencher le processus doit être prise dès maintenant.

Cela supposera en tout état de cause de redéfinir le rôle des complémentaires santé et notamment des mutuelles. Le SNES-FSU engagera une réflexion, en liaison avec la FSU, pour approfondir cette question en mettant notamment en débat l'intégration progressive des mutuelles (et de leurs personnels) dans la Sécurité sociale renouée et la suppression des complémentaires santé à but lucratif.

3.3. Pour une autre politique de santé qui permette un véritable droit à la santé pour tous : refonder la « démocratie sanitaire »

Il est nécessaire d'aller à la reconquête d'un système de soins et de santé soli-

daire et de haut niveau pour toutes et tous. Le SNES appellera la FSU à interpeller les confédérations et les associations pour organiser cette reconquête.

Dans ce cadre, les mandats adoptés aux congrès précédents restent valables. Le SNES-FSU se fixe notamment les objectifs suivants :

- Développer la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent et notamment une véritable médecine du travail.
 - Élargir le numerus clausus, réorganiser la médecine de ville et développer les centres de santé publics pour lutter contre les déserts médicaux.
 - En finir avec la conception managériale de l'hôpital public et lui attribuer les moyens nécessaires à l'ensemble de ses missions, ce qui suppose la suppression de la TZA.
 - Engager une politique de juste rémunération de tous les actes médicaux pour interdire à terme les dépassements d'honoraires.
 - Créer un pôle public du médicament pour promouvoir une politique totalement indépendante des lobbys pharmaceutiques.
 - Rétablir une véritable démocratie dans la gestion de la sécurité sociale qui passe par des conseils d'administration constitués de membres élus avec une place prépondérante aux syndicats des travailleurs.
- Le malade ne doit par ailleurs pas être pénalisé, c'est pourquoi le SNES-FSU réaffirme son opposition au principe des jours de carence et en réclame la suppression (voir thème 2 pour le jour de carence dans la Fonction publique).

3.4. Perte d'autonomie à domicile et en EHPAD

Le SNES-FSU demande la suppression de la barrière d'âge à 60 ans entre handicap et perte d'autonomie.

La question de la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement est une mission de service public et doit correspondre à un projet social ambitieux à la hauteur des enjeux de société. Elle ne peut en aucun cas se limiter aux seuls aidants. S'ils ont leur rôle à jouer, ce ne peut être qu'en complément de professionnel·les en nombre, mieux formé·e·s, mieux rémunéré·e·s, protégé·e·s par un statut ou des garanties collectives. Les familles doivent pouvoir y recourir ce qui impose la suppression du reste à charge, la revalorisation de l'APA harmonisée selon des critères nationaux pour mettre fin aux disparités entre départements. Cela implique aussi des plans d'aide plus facilement accessibles, d'un bon niveau.

Pour le SNES-FSU, la perte d'autonomie relève du financement solidaire par la Sécurité Sociale dans le cadre des branches existantes pour une prise en charge à 100 % des soins et de la prévention. (Cf. texte unitaire de l'intersyndicale du « groupe retraité des 9 » : « pour un droit à compensation de la perte d'autonomie assuré à 100 % par la Sécurité sociale »).

Familles et patients être en mesure de choisir entre les différentes modalités de prise en charge : cela suppose de supprimer l'obstacle financier. Le coût élevé des EHPAD, le nombre insuffisant d'EHPAD publics sont un obstacle avéré contraignent les familles à rechercher des établissements plus éloignés. L'isolement qui en découle contribue à dégrader l'état de santé des résidents. La loi Adaptation de la société au vieillissement (ASV) traduit les renoncements successifs des gouvernements à répondre aux attentes du secteur de l'Aide à Domicile, aux personnels et privilégie le rôle des aidants.

Ainsi la loi institutionnalise la fonction de « proche aidant » : droit au répit, accueil de jour et hébergement temporaire pour les « aidés », aménagements du temps de travail pour les aidants actifs (congé, possibilité d'absences...), allègements fiscaux. Ces mesures nécessaires doivent être appliquées, élargies et ne pas porter atteinte aux droits des aidants actifs notamment en matière de retraite.

La possibilité de formation pour les aidants ne doit pas être un palliatif au recrutement de personnels en nombre suffisant dont les besoins de formation doivent être couverts par des établissements publics d'État.

Le SNES-FSU dénonce la loi de février 2018 qui autorise à faire don d'un jour de congé ou de RTT à un collègue aidant. Les politiques publiques doivent jouer pleinement leur rôle. Aider les aidants est nécessaire mais ne doit pas servir de prétexte à un désengagement de la solidarité nationale.

La situation des EHPAD n'est pas digne d'un pays aussi riche que le nôtre. Les politiques successives de suppression d'emplois de contrats aidés, de baisse de dotations publiques, ont aggravé considérablement les conditions de travail des personnels et les conditions de vie des résidents.

L'entrée en EHPAD doit être rendue possible par des tarifs encadrés. Le SNES-FSU est partie prenante de la mobilisation des personnels en EHPAD. Avec eux, il revendique notamment l'application du ratio d'un agent pour un résident, l'abrogation de la loi sur la tarification en EHPAD (2015).

Pour le SNES-FSU, il est urgent de mettre en place un grand service public d'EHPAD de proximité, avec des établissements publics en nombre suffisant, permettant l'accueil de toutes les personnes quel que soit leur niveau de dépendance. Le financement des locaux (amortissement, entretien, rénovation...) de ces EHPAD publics doit relever des collectivités locales. Il est urgent de lutter contre les profits éhontés que les EHPAD privés à but lucratif se font aux dépens des résidents.

(Cf. le 4 pages *Perte d'autonomie*: les services publics comme réponse solidaire, congrès FSU de Poitiers).

4. UN PROJET DE SOCIÉTÉ

4.1. Financer les retraites

Le SNES-FSU fait du combat pour le financement solidaire des retraites un enjeu majeur de société et rappelle la pertinence de ses mandats sur le sujet : refus des exonérations indues, élargissement de l'assiette des cotisations, politique de l'emploi et d'augmentation des salaires.

Il ne se résigne pas à la dégradation des droits engendrée par les réformes successives des trente dernières années, pas plus qu'il n'acceptera de nouveaux reculs à travers la réforme voulue par le gouvernement actuel.

Ces réformes conduisent à la paupérisation croissante des retraités – futurs et actuels – et à l'aggravation des inégalités femmes hommes. Largement motivées par la volonté de diminuer la part de la dépense publique consacrée aux pensions (13,5 % du PIB en 2013 et 11,2 %, seulement, prévu en 2060) et par la volonté d'orienter l'épargne des ménages vers des produits financiers et des fonds spéculatifs, les réformes successives ont été autant de signaux majeurs envoyés aux marchés en refusant le débat sur leur contenu et leur portée sociale et en imposant des mesures brutales.

Le recul de l'âge d'ouverture des droits, l'allongement de la durée d'assurance et la décote ont pour objectif la baisse des pensions et par conséquent le recours à l'assurantiel privé pour ceux dont le salaire le permet.

Le SNES-FSU demande le retrait de ces mesures, qui au-delà de l'impact financier sur les pensions, dégradent les conditions de vie et de santé des salariés et retraités. Sans fusion des régimes, la convergence public/privé doit aboutir à des prestations définies et des règles harmonisées par le haut.

Il cherchera l'unité public-privé pour porter ces combats.

Il demande une hausse significative du minimum vieillesse.

4.2. Les revendications du SNES-FSU

Le SNES-FSU constate la dégradation des conditions du départ à la retraite (polypensionnés de plus en plus nombreux, décote, carrières courtes et fragmentées, allongement de la durée des études, conditions d'exercice difficiles, etc.). Il réaffirme ses revendications concernant la durée de cotisation, l'âge d'ouverture des droits, la suppression de la surcote et de la décote, la continuité entre le code des pensions et le code de la Fonction publique.

Pour les fonctionnaires, au-delà de l'exigence de revenir à un taux de remplacement de 75 % du traitement brut des six derniers mois de carrière pour un départ à 60 ans avec 37,5 annuités, le SNES-FSU demande :

- une prise en compte des fins de carrière conformément aux revendications développées dans le thème 2 ;
- l'intégration dans la durée cotisée des années d'études supérieures et des périodes de formation, stages, services civiques et de chômage entre la fin de la formation et la vie professionnelle. À cet effet pourrait être instituée une cotisation étudiante modique dont les étudiants boursiers seraient exonérés et avec paiement volontaire de cette cotisation par les actifs n'ayant pas pu en bénéficier avant sa mise en place. Un certain nombre de trimestres de cotisation par année d'études (jusqu'à 4), pourraient ainsi être validés. Cette revendication est d'autant plus importante que les études plus longues et la précarité d'une grande partie des jeunes diplômés impactent de plus en plus sévèrement leurs retraites futures et s'inscrivent en contradiction avec l'objectif général d'élévation des qualifications de la population ;
- la possibilité de rachat des années de non-titulaires à un coût raisonnable ;
- le rétablissement et l'amélioration des bonifications pour enfants ;
- pour les fonctionnaires polypensionnés, la proratisation du calcul de la pension et le règlement des différentes pensions à date unique. Cette mesure a en effet été obtenue pour les salariés du privé ;
- l'attribution de la pension de réversion sans condition de ressources ni d'âge pour tous, étendue aux couples pacés et aux concubins reconnus, avec abaissement du délai d'union nécessaire à un an ;
- la suppression de la RAFF. En attendant, nous réclamons pour les ayants-droits à une

retraite anticipée pour cause de carrière longue ou d'invalidité, le versement de la RAFF dès l'âge effectif de départ en retraite sans attendre l'âge légal de départ, comme pour tous les autres dispositifs du régime général ou complémentaire.

Concernant les pensions, le SNES-FSU demande :

- l'indexation des pensions sur la valeur du salaire moyen ;
- la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier par indexation de leur montant sur les salaires et le rattrapage des pertes importantes de pouvoir d'achat subies par les retraités du fait des reports successifs de dates, du gel des pensions de 2014 à 2016 et en 2018 ;
- la suppression de la CASA instaurée en 2013 pour les retraités imposables et qui est toujours partiellement détournée de son objectif ;
- le retrait des mesures fiscales régressives : rétablissement de la 1/2 part pour veufs/veuves, suppression de l'imposition de la bonification de 10 % pour avoir élevé trois enfants, la suppression de l'augmentation de la CSG ;
- la règle de péréquation et d'assimilation des pensions déjà liquidées en recalculant celles-ci en tenant compte des nouveaux indices de fin de carrières (PPCR) ;
- la création d'une indemnité compensatrice de vie chère pour les retraités outre-mer.

4.3. Renforcer un système solidaire et refuser une contre-réforme systémique

Le gouvernement travaille sur un changement radical du système de retraite et affirme vouloir « faire une réforme pour l'avenir » au nom de principes présentés comme simples : un régime unique répondant à la nouvelle donne de la mobilité, un régime prétendument équitable (« pour chaque euro cotisé le même droit à pension pour tous »), un système lisible qui permettrait soi-disant à chacun de connaître ses droits à pension (montant des cotisations versées ou des points acquis).

Le SNES-FSU dénonce ce projet de démantèlement d'un modèle social solidaire et la mise en place d'un système du chacun pour soi : accumuler des cotisations sur un compte personnel, sans se préoccuper de la retraite du voisin mime la capitalisation, renvoie chacun, encore plus qu'avec le système actuel, à des arbitrages individuels entre la poursuite de son activité et le montant de sa pension tout en aboutissant à une baisse globale des pensions.

Le projet exempte le patronat de toute

responsabilité sociale et de toute contribution s'appuyant sur un système prétendument autorégulé, esquivant ainsi tout débat et contrôle social. Les modèles qui l'inspirent (le système par comptes notionnels en Suède ou des régimes par points dans d'autres pays) se caractérisent d'abord par un blocage du financement des régimes publics de retraites et réduisent donc les droits pour laisser la place à un régime complémentaire par capitalisation, sans compter les régimes d'entreprise ou d'épargne individuelle destinés aux plus aisés.

Prendre en compte toute la carrière pénalisera les carrières courtes et certaines carrières accidentées, accroîtra les inégalités au détriment des femmes et baissera les retraites de nombreux salariés du privé pour qui le principe du calcul sur les meilleures années permet une meilleure prise en compte de la carrière professionnelle. Par ailleurs, contrairement au discours officiel, les systèmes par points ou notionnels sont en réalité illisibles et incertains car ce sont des systèmes à cotisations définies dans lesquels aucun taux de remplacement n'est garanti.

Alors que le cœur de notre système actuel est basé sur les mécanismes internes de solidarité assurant le pacte inter et intragénérationnel, ces systèmes contributifs purs, s'ils n'empêchent pas l'inscription de mécanismes de solidarité, les conditionnent à une décision politique extérieure au système, en les faisant financer par l'État ou d'autres régimes sociaux. Cette opération de transfert constitue une menace et l'enjeu d'une bataille syndicale à mener pour défendre mais également ouvrir de nouveaux droits. La conversion des droits d'un système à l'autre sera compliquée et le risque est grand que cela entraîne un nivellement par le bas au détriment des retraités.

Cette réforme systémique sera un prétexte pour s'attaquer au Code des pensions et au statut de la Fonction publique, qui se caractérise par une Fonction publique de carrière, garantissant l'indépendance des fonctionnaires, la pension étant un « salaire continué ».

Le SNES-FSU réaffirme son attachement à un système de retraite par répartition, avec un salaire mutualisé pour les salariés du privé, et son attachement au « Code des Pensions » pour les fonctionnaires avec un traitement continué fondé sur l'indice terminal des six derniers mois. Cela implique la suppression de toutes les mesures régressives mises en place depuis 1993.



Le SNES et la FSU construiront la mobilisation en développant et faisant connaître leurs analyses, en informant au plus tôt sur les projets gouvernementaux, en recherchant la plus grande unité syndicale et mettant tout en œuvre pour la combattre.

5. LE RÔLE ET LE NIVEAU D'INTERVENTION DES SERVICES PUBLICS

5.1. La réforme de l'État et ses conséquences

En accord avec les visées de la commission de Bruxelles de compétitivité, de concurrence et d'austérité, les gouvernements de 2012 à 2015 ont poursuivi la réforme de l'État par le biais d'une réforme territoriale et d'une réorganisation de l'administration territoriale de l'État, porteuses de régressions pour les services publics, les personnels et les usagers.

Le SNES-FSU s'oppose à la privatisation, à la concurrence et au démantèlement de tous les services d'utilité publique.

La Réforme de l'État est une attaque sans précédent contre le statut de la Fonction publique : plan de départs « volontaires » de fonctionnaires, volonté de développer des recrutements sous contrat notamment sous prétexte de mobilité nécessaire entre le public et le privé, nécessité d'assouplir le statut des fonctionnaires, rémunération au mérite.

Elle s'accompagne d'une volonté d'amoinrir la place des corps intermédiaires par la remise en cause du rôle des instances de dialogue social (CAP, CHSCT). Cela induirait la fin de la gestion collective des carrières. Le SNES-FSU sera aussi attentif aux conséquences de la mise en place de l'État numérique. Sous prétexte de modernisation et d'accessibilité, il justifie la disparition des services publics et les suppressions d'emplois, casse les liens sociaux et ne réduit pas les inégalités. L'obligation d'effectuer des démarches administratives en ligne signifie, pour les plus démunis, les moins préparés, les plus âgés et les moins autonomes, une aggravation de leur isolement. Le SNES-FSU demande pour toutes les personnes en difficulté, la possibilité d'accéder aux compétences et aux outils utiles avec l'aide de personnels dédiés et pour celles qui n'ont pas les capacités nécessaires des moyens de communication adaptés.

La majorité élue en 2017 poursuit et ampli-

fie même l'affaiblissement du rôle de l'État, hors ses missions régaliennes. Le programme « action publique 2022 », CAP 22, envisage clairement, au nom de la baisse des dépenses publiques (3 points de PIB d'ici 2022, suppression de 120 000 postes de fonctionnaire, 50 000 FPE et 70 000 FPT), d'effectuer des transferts de missions aux CT (et entre elles), mais aussi au privé, voire d'abandonner des missions. Déjà, les services publics, confrontés à la réduction des financements, sont fragilisés, ainsi le recours plus important aux partenariats public/privé (PPP), donne à la puissance publique la possibilité de déléguer au secteur privé la construction, la gestion et parfois l'exploitation d'équipements publics comme les collèges. En outre, Emmanuel Macron n'a jamais caché son hostilité au statut de la Fonction publique. Pourtant, celui-ci construit autour des trois principes d'égalité d'accès, d'indépendance et de responsabilité est une garantie du respect de l'intérêt général. Toute remise en cause de ces principes est donc une attaque contre la démocratie.

Le SNES-FSU s'oppose aux PPP depuis leur apparition. L'expérience montre que les PPP représentent en général un gouffre financier pour les collectivités et que la qualité du service rendu ne répond généralement pas aux attentes. En tout état de cause, l'intérêt général disparaît au profit d'intérêts privés et au détriment du contrôle citoyen.

Ces politiques vont à l'encontre du besoin de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de répondre aux enjeux de la transition écologique, le développement des services publics alliant cadrage national et véritable proximité, mais aussi résistant à la concurrence, aux groupes de pression et aux clientélismes.

De même, le SNES-FSU s'oppose au démantèlement de l'opérateur public pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et le transfert voire l'abandon du service public d'éducation à l'étranger aux établissements privés.

Dans la perspective de l'ouverture à la concurrence à partir de 2019, le gouvernement veut modifier le statut des cheminots par ordonnance. L'ouverture à la concurrence qui relève des directives de l'Union européenne a pour but de faire éclater la SNCF. Le SNES-FSU dénonce ces mesures qui mettent en place une privatisation du transport ferroviaire. Or, seul un service public qui comprend le transport des voyageurs et le fret peut permettre de répondre aux besoins des usagers et assurer une

transition écologique sur tout le territoire. Le SNES-FSU est solidaire du combat des salariés de la SNCF.

5.2. Quel niveau d'organisation et quel financement ?

Rôle de l'État ? Retrouver un État social : voir fiche n° 2 adoptée au congrès de Grenoble de 2016

La réorganisation administrative territoriale de l'État pour le système éducatif. Le gouvernement Valls a maintenu les 23 académies métropolitaines, et le SNES-FSU s'était prononcé et mobilisé sur le terrain pour ce maintien. Cependant il a créé 13 « régions académiques » correspondant aux 13 régions métropolitaines, chacune étant dotée d'un « recteur de région académique ».

Ce dispositif qui doit permettre à l'EN de parler d'une seule voix au/à la président-e de région, suscite des inquiétudes. L'expérimentation normande de l'automne 2017 (1 seul recteur pour les deux académies) rendue possible par le décret du 6 novembre 2017, confirme la volonté de faire coïncider dans un futur proche, régions et académies.

Le SNES-FSU s'oppose résolument à une telle perspective et se prononce pour l'abrogation de ce décret.

Les mutualisations de services entre académies entraîneront des suppressions de postes, des mutations forcées pour les fonctionnaires et une dégradation de la qualité du service rendu. Par ailleurs, la fusion des régions ouvre la voie à une potentielle régionalisation de l'éducation que le SNES-FSU combat. Autant la coordination entre académies d'une même région est nécessaire, autant la création d'un nouvel échelon administratif et déconcentré est inutile, voire dangereuse.

Pour autant, nous devons nous préparer activement, pour faire face le cas échéant, à la création d'une instance nouvelle à l'échelle des grandes régions (CIAEN, CRAEN ou CREN et CAEN)... D'autant que pour la carte des formations, les régions ont un rôle accru, même si formellement l'État via les recteurs a le dernier mot.

En ce sens, il convient de renforcer le rôle des CAEN et des CREN et de réformer leur fonctionnement pour qu'ils deviennent de véritables lieux de débats entre les représentants de la Région, de l'État, des personnels et des usagers.

Le SNES-FSU réaffirme son opposition à toute régionalisation de l'Éducation et à tout nouveau transfert de compétences. Il combattra, en particulier, la volonté du

gouvernement de donner tout pouvoir aux régions sur l'orientation professionnelle. C'est une vision simpliste de l'orientation, pensée comme une simple gestion des flux, qui ne correspond à aucune réalité sociale ni économique. Surtout, celle-ci va à l'encontre du processus de démocratisation de l'école, en tant qu'accès aux savoirs et aux qualifications.

Dotation, gestion des postes, statut, recrutement et gestion des personnels d'orientation de l'Éducation nationale doivent rester des prérogatives de l'État et de ses représentants territoriaux (DSDEN, rectorat, ministère).

5.3. Rôle et compétences et coopération avec l'État des collectivités

La nouvelle majorité fait face à la résistance des collectivités territoriales. Ces dernières sont mises en difficulté par le gouvernement. Le contrôle budgétaire renforcé, les coupes effectives dans les dotations de l'État peuvent être comprises comme une volonté de contrôle accrue pour parvenir aux objectifs économiques annoncés dans le programme action publique 2022.

Ces coupes budgétaires ont pour conséquence une baisse des investissements éducatifs dans de nombreuses collectivités territoriales et une augmentation des inégalités. Ces inégalités se traduisent par la fermeture d'établissements publics dans les zones rurales et le soutien aux établissements privés.

Au lieu d'aller vers une clarification des compétences, la réduction de la dépense publique se fait au prétexte de l'adaptation aux « territoires ».

À travers l'attaque contre les départements, le gouvernement poursuit sa casse des services publics et remet en cause les statuts des personnels.

En cas de disparition des départements, que nous refusons, il serait préférable pour l'unité du second degré que la compétence collège, dans le cadre qui nous serait imposé, soit confiée aux régions et à nulle autre entité : métropole, EPCI, etc.

Les compétences des Conférence d'action publique territoriale (CAPT) doivent exclure l'éducation et par ailleurs être définies par la loi pour ne pas varier selon le territoire. Le SNES-FSU dénonce l'opacité qui nuit au contrôle citoyen et à l'inégalité des citoyens face à ces collectivités.

Le SNES-FSU demande un plan d'urgence pour Saint-Martin. Face à la collectivité défaillante et aux promesses non tenues de l'État, la situation est catastrophique pour les élèves, les enseignants et la population

saint-martinoise. Aucun des travaux nécessaires à la mise en sécurité des établissements scolaires n'a été fait. Les toitures ne sont pas réparées rendant inopérantes une grande partie des salles de classe. Les EPLE ne sont pas clos, rendant le travail de mise en sécurité des élèves impossible. Le CHSCTA n'a pas eu l'autorisation du recteur de se rendre sur place pour établir un diagnostic. Nous demandons un financement des travaux pour les EPLE de Saint-Martin.

Les territoires de Mayotte et de la Guayane, où les besoins en services publics s'accroissent, nécessitent la mise en place d'une politique de rattrapage au risque d'un délitement social.

5.4. Une réforme systémique

L'argument de fusion pour rivaliser avec les régions des autres pays européens ne tient pas puisque certaines régions, comme en Allemagne, sont bien plus petites (Berlin, Hambourg, etc.) mais bien plus puissantes que nos nouvelles régions fusionnées arbitrairement et sans consultation des citoyens en 2016.

Par ailleurs une véritable péréquation rend les Länder allemands solidaires financièrement, ce qui n'est pas le cas de nos régions. L'argument des économies d'échelle, avancé pour la réforme territoriale, s'est effondré face à l'augmentation de 10 % des dépenses des régions. Les Régions ont vu leurs compétences renforcées dans le domaine économique et de l'emploi.

Depuis que leur compétence est renforcée dans le domaine de la formation professionnelle, les régions ont essentiellement cherché à développer l'apprentissage au détriment des formations sous statut scolaire, notamment les BTS. Il est frappant de constater que le choix d'ouvrir ou fermer des formations relève plus d'une logique adéquationniste au niveau des territoires que d'une réelle satisfaction des besoins. Le SNES-FSU condamne cette logique.

Leurs responsabilités sont élargies dans le domaine des transports : elles sont responsables, en plus des TER, des transports interurbains par route et des transports scolaires. Ces derniers relevaient jusqu'à présent de la compétence des départements.

Cela doit relever d'un grand service public gratuit des transports scolaires.

Départements et Régions n'ont plus la clause de compétence générale : ils ne peuvent plus exercer que les compétences attribuées par la loi.

Le SNES-FSU rappelle que l'orientation scolaire doit continuer de relever de l'État.

Les conventions « État Région » de coordination du SPRO doivent respecter la convention-type nationale qui fait des CIO des contributeurs et non des membres du SPRO. Ces conventions ne doivent porter ni sur la gestion, ni sur l'exercice professionnel des personnels, ni sur la formation.

Le SNES-FSU refuse la mise sous tutelle des CIO par les régions dans le cadre de la réforme de l'apprentissage.

Le SNES-FSU s'opposera à toute tentative de remise en cause des équilibres de la loi du 5 mars 2014.

La loi MAPTAM « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » de 2013 s'est traduite par la création de quinze métropoles, elle a fait des métropoles des pôles d'attractivité économique qui vont drainer les financements, les emplois, toute l'activité économique et donc les équipements au détriment des territoires voisins, l'exemple de la métropole de Lyon est parlant à cet égard. Depuis, sept nouvelles métropoles ont été créées, à la demande des élus locaux, affaiblissant davantage la place des départements. La métropole peut aussi exercer des compétences régionales et/ou départementales en passant des conventions avec ces collectivités. Les collèges et les lycées font partie de ces compétences transférables par convention. Dans le second degré, le SNES-FSU s'oppose au transfert de la compétence collège ou/et lycée aux métropoles, qui ne ferait qu'aggraver la situation des territoires ruraux.

La loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » précise les compétences confiées à un niveau de collectivité en renforçant les régions et les intercommunalités.

Ces lois limitent le contrôle démocratique des citoyens et renforcent la mise en place d'une gestion strictement technocratique ainsi que des baronnies locales. Cette gestion éloigne encore davantage le citoyen de la décision politique. Le SNES-FSU demande un bilan de ces deux lois.

Face à ces nouveaux pouvoirs, la démocratie sociale est toujours aussi nécessaire. Les collectivités territoriales, y compris les métropoles créent des conseils de développement associant la société civile à la réflexion aux côtés des élus. Les organisations syndicales doivent les investir pour porter nos revendications à une échelle pertinente.

La création d'une métropole sans consultation des avis des populations n'est pas sans conséquences tant d'un point de vue de l'aménagement du territoire et des phénomènes de migration des populations, que

d'un point de vue de la recherche de la satisfaction des aspirations et besoins des populations, notamment en matière d'action sociale.

5.5. La fiscalité locale. Baisse des dotations aux collectivités, suppression de la taxe d'habitation

La véritable péréquation, souhaitée en son temps par le candidat Hollande, n'a pas été mise en place.

La suppression quasi totale de la taxe d'habitation annoncée par le nouveau président, sans remise à plat de la fiscalité locale fragiliserait davantage les collectivités les obligeant à délaisser certains services publics.

Si la DGF aux régions a baissé de 451 millions en 2017, les recettes globales sont en forte augmentation pour cette année, + 11,1 % par rapport à 2016.

Toutefois ces nouvelles recettes fondées sur un pourcentage de la TIPP ne garantissent pas des ressources pérennes. Le SNES-FSU ne peut donc que condamner les politiques austéritaires de nombreuses régions.

5.6. Pour un financement public et pérenne

Les finances publiques constituent le levier principal de l'action publique et donc des services publics. Pour assurer un financement équitable et pérenne de leurs missions, la politique fiscale doit être juste, efficace, égalitaire et redistributive.

Pour que l'ensemble des services publics gérés localement soit de qualité, accessibles et disponibles dans les mêmes conditions, quel que soit l'endroit du territoire, cela passe par une mise en œuvre de véritables péréquations dont l'État doit être le garant.

6. DROITS ET LIBERTÉS

Promouvoir une société plus juste implique de développer les solidarités nécessaires au « vivre ensemble », de défendre les libertés individuelles et collectives, et donc de refuser les discours et les politiques qui visent à diviser la population. Ces luttes s'organisent face à un gouvernement et une présidence qui promeuvent un modèle libéral et oligarchique sur le plan économique, mais conservateur sur la société, modèle que le SNES-FSU combat.

Le SNES-FSU reste engagé en faveur des droits et libertés qui sont la nécessaire

condition d'une société plus juste et s'opposera à toute attaque contre les libertés fondamentales.

Le SNES-FSU s'inquiète du projet de réforme constitutionnelle qui pourrait représenter un danger pour la démocratie dans la mesure où il limiterait notamment le droit d'amendement des parlementaires.

6.1. État d'urgence, politique sécuritaire

L'intégration dans le droit commun de dispositions de l'état d'urgence constitue un nouveau recul des libertés. De plus, l'efficacité même des mesures liées à l'état d'urgence contre le terrorisme n'est pas avérée, voire est instrumentalisée à des fins politiques.

En revanche, les libertés démocratiques, ont été restreintes et le droit à manifester a été bafoué. Le SNES-FSU dénonce les manifestations « encagées » et des militants interdits de manifester et/ou assignés à résidence. L'absence de définition juridique précise du terrorisme, permet l'utilisation de dispositions susceptibles de contraindre voire d'empêcher la mobilisation sociale et de criminaliser le militantisme.

L'ensemble de ce dispositif doit être remis à plat et revu en conciliant d'une part la nécessaire protection des citoyens et d'autre part la préservation des libertés et des engagements internationaux de la France.

Le SNES-FSU condamne l'usage d'armes potentiellement mortelles dans les manifestations et exige la condamnation des violences policières.

Les dérives sécuritaires du droit, qui remettent en cause la présomption d'innocence et les droits de la défense (charge de la preuve...) sont autant d'éléments qui participent à une évolution de la justice dans un sens plus sécuritaire et autoritaire que démocratique et progressiste.

Le SNES-FSU rappelle que le besoin de sécurité ne saurait s'opposer ni aux libertés ni au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux. Il demande l'abrogation de la loi sur la sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme qui entérine l'inscription de l'état d'urgence dans le droit commun et participera aux campagnes qui iront dans ce sens.

6.2. Répression antisyndicale

Aux différentes dispositions législatives sur l'état d'urgence puis sur la loi antiterroriste, s'ajoutent plusieurs dizaines de fichiers pour la police, la gendarmerie et la justice qui contiennent des informations sur



la vie privée, professionnelle, les opinions politiques et syndicales.

Ces attaques contre les libertés fondamentales et le droit de la défense sont utilisées comme moyen de répression contre les militants associatifs ou syndicaux, comme de trop nombreux militants l'ont déjà expérimenté. L'évolution des lois en réponse à des menaces extérieures ne doit pas servir de méthode pour tenter d'intimider et museler le mouvement social. Le SNES-FSU s'inscrit pleinement dans les mobilisations de soutien aux syndicalistes concernés. Il apporte notamment son soutien à Eli Domota, secrétaire général de l'UGTG, principale organisation syndicale de Guadeloupe, poursuivi dans le cadre d'un mouvement social.

Le SNES-FSU demande une loi d'amnistie des militants condamnés pour leur activité syndicale.

Les ministres n'ont pas à intervenir sur le contenu des formations syndicales qui relèvent de la seule responsabilité des syndicats.

6.3. Sécurité des établissements

La sécurité de l'établissement fait partie des compétences du CA, le chef d'établissement est chargé d'élaborer les PPMS (risques majeurs naturels ou industriels et attentats/anti-intrusion) et de les présenter pour avis, actualisés tous les ans, au Conseil d'administration. La sécurité ne se réduit pas à la menace attentat mais concerne tous les aspects de la vie quotidienne dans les établissements. Elle mobilise l'ensemble des personnels qui concourent à l'éducation à la citoyenneté, et doit être réalisée dans l'espace scolaire avec les personnels dont c'est la mission.

La commission Hygiène et Sécurité doit voir ses prérogatives respectées dans tous les établissements, afin de tenir son rôle sur toutes les questions de sécurité.

Le CA doit être consulté sur l'utilisation du budget qui est destiné à la sécurisation de l'établissement, le SNES-FSU l'appelle à s'opposer à toute surenchère sécuritaire. Le SNES-FSU demande que, dans le cadre des exercices PPMS, les moyens soient donnés aux équipes pour que ces exercices se déroulent au mieux :

- mobiliser les personnes ressources en leur accordant le temps nécessaire ;
- atténuer le caractère angoissant de ce type d'exercice ;
- pourvoir chaque école et EPLE de « malles de première urgence » et fournir les moyens matériels de communication ; harmoniser les signaux d'alerte ;
- donner enfin les moyens nécessaires à la formation aux premiers secours.

Le SNES-FSU s'oppose à la mise en place de systèmes de vidéo-surveillance et de portiques dans les collèges et les lycées. Ces dispositifs ne sauraient se substituer à la présence de personnels d'éducation et de surveillance. Cependant c'est au CA et à la CHS de se prononcer sur toute mise en place éventuelle de la vidéo-surveillance et de la biométrie. Les règles édictées par la CNIL sur les périodes d'enregistrement et les lieux filmés doivent être respectées.

Par ailleurs, il y a urgence à développer un vaste plan sur le bâti scolaire, en particulier dans les DROM pour mettre en place un plan de reconstruction des établissements aux normes parasismiques et paracycloniques.

6.4. Droit à une information indépendante

Le droit à une information indépendante et assurée est un gage de démocratie et concourt à la libre détermination des citoyens. Or la situation de la presse est actuellement inquiétante, les ordonnances de 1944 qui protégeaient la presse de la concentration industrielle et subventionnaient l'édition et la distribution, ne sont plus appliquées. Les grands groupes de presse sont désormais les instruments d'entreprises financières, industrielles ou du BTP, ils monopolisent le discours idéologique et participent à étouffer les débats économiques et sociaux notamment. Il est nécessaire d'œuvrer à de nouvelles règles législatives qui garantissent la pluralité de l'information. Le SNES-FSU restera très vigilant face à tout projet de loi qui pourrait entraver la liberté d'information.

D'autre part, le gouvernement s'apprête à réorganiser l'audiovisuel public dans le sens d'une reprise en main de la direction des chaînes de télévision et de radiodiffusion, et de la diminution de leurs moyens budgétaires. L'audiovisuel public, notamment ses équipes rédactionnelles, doit garder toute son indépendance et sa liberté d'action. L'audiovisuel public existe pour être indépendant des lobbies et des puissances économiques ainsi que du pouvoir politique. Il doit garantir comme la presse écrite la pluralité de l'information.

Le SNES-FSU appelle au retrait du projet de loi sur les fake news, dont il redoute la possible utilisation à des fins de restriction des libertés publiques.

6.5. Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les idées d'extrême droite

La banalisation et la diffusion des idées d'extrême droite dans l'espace politique,

la présence de ses candidats au second tour des élections (présidentielle, notamment) avec des scores historiquement hauts, la reprise de ses thèmes (sécurité, assimilation islam = terrorisme, défiance envers les migrants...) par une large partie de la classe politique montrent que la lutte contre les idées d'extrême droite reste plus que jamais d'actualité. Depuis 40 ans, les politiques libérales, antisociales destructrices de service public ont favorisé et favorisent l'audience du FN.

Le SNES-FSU est légitime à intervenir dans le débat public afin de contribuer à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de dénoncer les amalgames trop fréquents entre des notions très différentes telles qu'origine, culture, communauté, croquante personnelle, intégrisme, radicalité, terrorisme.

Les dérives de certains gouvernements européens le démontrent.

Le SNES-FSU soutient fermement ses représentants dans toutes les instances locales, départementales et académiques dans les positions qu'ils ont à adopter pour porter la contestation face aux élus FN et ceux qui en reprennent les idées. Des initiatives sont prises afin de mieux dénoncer les impostures idéologiques de l'extrême-droite. Des groupuscules d'activistes d'extrême droite s'implantent ou tentent de s'implanter dans un certain nombre de villes sous couvert d'activités sportives, culturelles ou sociales en prônant la « préférence nationale ». Le SNES-FSU appelle à soutenir les manifestations et actions légales visant à empêcher le développement de ces mouvements et demandant la fermeture de leurs lieux de réunion.

À Mayotte, le SNES-FSU dénonce la remise en cause du droit du sol, idée chère au Front national, reprise par la Ministre Annick Girardin lors de sa venue qui envisage « l'extraterritorialité de la maternité de Mamoudzou ».

6.6. Droits des enfants

Les enfants sont touché-e-s de plein fouet par l'aggravation de la pauvreté et la précarisation de populations toujours plus importantes. Cela remet en cause les droits des plus fragiles : accès à la scolarisation plus difficile voire entravé pour les enfants de sans-papiers, Roms, gens du voyage, mineur-es isolé-e-s.

Le droit à la scolarisation doit être effectif pour tous et toutes, sans oublier le droit à un logement décent, à la santé, à la culture et aux loisirs. L'Aide Sociale à l'Enfance doit avoir les moyens d'exercer convenablement ses missions dans l'intérêt des enfants (prévention, accompagnement,

contrat jeunes majeurs...). Pour permettre à tous les jeunes de s'émanciper et d'être autonomes, pour éradiquer la précarité et le salariat étudiant, le SNES-FSU défend la mise en place d'une allocation autonomie universelle et sans condition de ressource. Elle doit avoir les moyens de prendre en charge, comme la loi l'indique, tous les mineurs qui le nécessitent, quelle que soit leur nationalité.

Le SNES-FSU exige que les principes de protection de l'enfance soient respectés quelle que soit l'origine des enfants, et que tous les moyens nécessaires permettant l'accueil, l'encadrement éducatif, médical, psychologique... soient alloués à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le SNES-FSU s'oppose au projet de loi qui vise à ce que la prise en charge des mineurs isolés soit confiée à l'État ce qui ôte aux mineurs les droits liés à la protection de l'enfance et les expose à des traitements inacceptables (détention, expulsion, etc.). Il refuse les tests d'évaluation de la minorité, qui ne sont pas fiables et portent atteinte à la dignité humaine. Le SNES demande l'abrogation du dispositif spécifique d'évaluation de la minorité et de l'isolement des MIE inscrit dans la loi de protection de l'enfance de 2016, ainsi que l'abrogation de l'article inscrit dans le code civil sur l'usage des tests osseux pour définir l'âge légal des MIE.

Tous doivent avoir le droit à un logement décent, à la santé, à l'éducation, la culture aux loisirs et au regroupement familial. Le SNES exige que l'enseignement en UPE2A relève de l'Éducation nationale, et non à des autoentrepreneurs. La France doit se conformer aux conventions internationale et européenne des droits de l'enfant. À Mayotte, le SNES-FSU dénonce la non scolarisation des enfants « non mahorais », véritable déni des lois de la République. Le SNES-FSU poursuit son travail en lien avec les personnels et des associations telles que RESF.

6.7. Migrants

Le SNES-FSU réaffirme avec force tous ses mandats sur les migrants, et en particulier sur les mineurs isolés étrangers, dans une période où ils subissent une politique de répression d'une férocité sans précédent. Le gouvernement français use de faux arguments dans le but de justifier une politique de complète fermeture des frontières, de mise en rétention des sans-papiers. La France a largement les moyens humains, administratifs et budgétaires de faire leur place aux migrants qui se présentent sur son sol.

Le SNES-FSU demande le retrait de la « nouvelle loi Collomb » sur l'immigration et le droit d'asile qui renforce les logiques de répression, d'enfermement et de délation que le SNES et la FSU ont toujours combattues. Il demande l'abrogation de la loi du 2 février 2018 légalisant l'enfermement des dublinés afin de les renvoyer dans le pays d'Europe où ils ont été enregistrés.

Le SNES-FSU dénonce le « délit de solidarité » qui criminalise la solidarité envers des exilés et réfugiés, dont Cédric Herrou est l'une des figures emblématiques.

À Mayotte, les droits fondamentaux des migrants sont régulièrement bafoués : pas de respect des délais permettant d'user d'un recours juridique en cas de décision de reconduite à la frontière, placement de mineurs dans le centre de rétention, expulsion de mineurs supposés étrangers et rattachés fictivement à un adulte.

Pire, des « décasages » et des destructions d'habitats précaires par des milices autoproclamées ont lieu et sont tolérées par les forces de l'ordre qui sont parfois présentes pour « éviter » les débordements. À Calais, le démantèlement de la « jungle » en 2017 n'a rien amélioré. Plusieurs centaines de migrants sans repères ni points d'accueil survivent dans le dénuement le plus total. La tâche des associations est rendue plus difficile en raison de la répression systématisée mise en place par le gouvernement, relayée avec zèle par la préfecture comme par la municipalité. Les États français et britannique dépensent des millions pour pourchasser les migrants, les empêcher de rejoindre la Grande-Bretagne et murer les points de transit : le port et ses voies d'accès couverts de grillages et de barbelés, les aires de repos autoroutières barricadées dans un rayon de 80 km.

6.8. Pauvreté

En France neuf millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Familles en attente de logement, enfants arrivant à l'école après avoir dormi dehors, migrant-e-s parqué-e-s dans des camps, services d'urgence engorgés, associations caritatives submergées par les demandes, jeunes en précarité, travailleurs pauvres, chômeurs de longue durée, retraité-e-s dans la misère. Dans les départements des Outre-mer, le chômage des jeunes est particulièrement important, ce qui engendre entre autres leur fuite du territoire.

Pour le SNES-FSU, la pauvreté n'est pas qu'un problème monétaire : la précarité enfonce toujours plus la personne et la prive de ses droits. C'est pourquoi le SNES-FSU réclame la mise en œuvre d'une autre

politique fiscale pour que l'État puisse jouer son rôle dans la lutte contre la pauvreté. La pauvreté prive non seulement les personnes d'un accès aux biens élémentaires (nourriture, logement, soins...) mais elle a des effets destructeurs sur la personnalité et se traduit, avec la privation de droits, par une exclusion sociale et trop souvent par la perte de leur dignité. C'est pour cela qu'il participe activement aux actions menées par ATD Quart-Monde notamment.

6.9. Laïcité

Pour le SNES-FSU, Ecole publique, République laïque et République sociale, sont indissociables.

Les récents attentats ont donné lieu à l'amplification des contestations de la laïcité comme garante de la liberté d'expression et de pensée.

La loi de 1905 dispose que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

Le SNES-FSU rappelle que l'espace public est un lieu de liberté d'expression, de pensée, de débats et de pluralisme, et que la laïcité a pour objectif d'en assurer l'exercice. Il estime que les lois existantes suffisent et condamne toute instrumentalisation de la laïcité notamment pour attiser le racisme. Ces lois doivent être pleinement respectées pour que, dans les établissements publics, la neutralité qui s'impose aux personnels s'impose également aux locaux utilisés pour l'ensemble de leurs missions.

Cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, quel que soit son statut, et notamment dans le cadre d'activités organisées par un établissement. Il s'agit de garantir à tous les citoyens une égalité d'accès au service public sans subir de pression politique, patronale ou religieuse. La neutralité ne signifie pas neutralisation des savoirs, de l'esprit critique, du débat démocratique et des valeurs démocratiques et humanistes. La complaisance vis-à-vis des officines privées, l'encouragement au prosélytisme commercial et toutes les formes de marchandisation rampante de l'éducation, le soutien assumé de l'institution à la propagande entrepreneuriale, nient les principes de laïcité.

Le SNES-FSU dénonce le double langage du ministre de l'Éducation nationale sur la laïcité. En effet, il a installé un « conseil des sages » de la laïcité pour surveiller les manquements à celle-ci dans les établissements scolaires mais aussi pour recenser ces dits manquements. La composition

de ce conseil interpelle, il vient s'ajouter, sans aucune cohérence, aux dispositifs, mis en place avant 2017 comme l'Observatoire de la laïcité ou les référents-laïcité dans chaque académie.

Il n'est pas nécessaire de cumuler ces dispositifs. Ce conseil est inutile.

Le ministère déclare par ailleurs vouloir enseigner aux élèves le fait religieux, feignant d'oublier que cela existe déjà dans les programmes et il soutient les écoles privées hors contrat réactionnaires comme « Espérance banlieues » en déclarant que ces écoles sont un modèle à suivre, alors que celles-ci ne respectent ni la neutralité ni les programmes scolaires.

La laïcité doit continuer à garantir, en même temps, la construction de l'esprit critique des individus et la liberté des options spirituelles.

Dans un contexte où de nombreux EPLE font l'objet d'une ségrégation sociale, dont les élèves de milieux populaires sont les premières victimes, et qui est aggravée par l'existence d'un enseignement privé fort, le SNES-FSU réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et réaffirme son mandat d'unification du système éducatif dans un service public laïque intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat. À École publique, fonds publics, à école privée, fonds privés, c'est-à-dire qu'il considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Il demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. Il demande que les moyens soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir ces élèves, faute de place ou d'options dans l'enseignement public. L'urgence est vive, dans de nombreuses régions et en particulier dans l'ouest de la France.

Il dénonce l'augmentation importante des subventions régionales aux établissements privés dans plusieurs régions et départements.

Le SNES-FSU s'oppose à toute politique régionale liant établissements publics et privés pour définir les places et l'offre de formation. En l'état actuel des choses, il est impératif que les établissements privés soient soumis, en termes de contenus et d'organisation, aux mêmes exigences et contraintes que les établissements publics avec un contrôle de l'État.

Le contrôle des établissements hors contrat doit être renforcé et les établissements fermés s'ils ne respectent pas les programmes scolaires, le code de l'éducation et

les principes de la République.

Le SNES-FSU demande l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et des Régions d'outre-mer, il s'oppose à toutes pressions des lobbys politiques ou religieux visant à influencer l'écriture et la mise en œuvre des programmes scolaires ou la formation des enseignants.

Le SNES-FSU prend acte de l'abolition du délit de blasphème en Alsace et Moselle qui constituait la première préconisation de l'Observatoire de la laïcité. Il exige en priorité la mise en œuvre des autres recommandations c'est-à-dire le passage en régime optionnel, ce qui implique au primaire la sortie de l'heure de religion des 24 heures d'enseignement.

Le SNES-FSU dénonce le projet d'Éducation au Dialogue Interculturel et Interreligieux (EDII) qui marquerait une étape vers un enseignement confessionnel à l'ensemble des élèves de France.

La conception de la laïcité du président de la République interpelle. Affirmant récemment qu'il fallait s'en tenir à la loi de 1905, le chef de l'exécutif, lors d'un entretien avec des dignitaires religieux, le 21 décembre 2017, a mis en garde contre une « radicalisation » de la laïcité, et déclaré que « La République est laïque, mais non la société ». Par ces propos, le président nie la légitimité des défenseurs de la laïcité dans notre République.

Nous refusons une conception concordataire des rapports entre État et religions car le libre exercice des cultes n'est pas la seule composante de la liberté de conscience. L'athéisme et l'agnosticisme en sont des composantes tout aussi importantes. L'école est un outil primordial de la construction de cette liberté car elle permet de construire la distinction entre savoir et croyance, de développer l'esprit critique et la tolérance indispensables à la lutte contre toutes les formes d'obscurantisme.

La laïcité a des fondements émancipateurs qui rendent possible l'exercice véritable pour chacun, de la liberté de conscience qu'elle promet.

6.10. Droits des femmes

La disparition du ministère des droits des femmes est un signe de désengagement de l'État et augure mal de la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en faveur de l'égalité femmes hommes. Les réformes des retraites et du droit du travail touchent en premier lieu les salarié-e-s les plus précaires, c'est-à-dire les femmes, qui représentent 80 % des travailleur-euse-s pauvres.

L'écart salarial moyen est de 26 % et la retraite des femmes est inférieure de 40 % à celle des hommes.

Si la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes semble faire l'objet d'une prise de conscience, l'actualité récente concernant les violences faites aux femmes rappelle que l'égalité femmes/hommes est loin d'être acquise. À ce titre, l'affaire Weinstein a constitué un déclencheur de la libération de la parole des femmes.

Les inégalités persistent, y compris dans la Fonction publique dont le second degré : écarts de carrière et de rémunération, (moins d'heures supplémentaires et d'IMP), emplois précaires et temps partiels imposés, moindre accès à la hors-classe, travail « invisible », n'en sont que quelques exemples.

Le SNES-FSU exige que ces écarts soient réduits systématiquement à l'occasion de toutes les opérations de promotion. Les femmes subissent davantage les conséquences des politiques austéritaires de désengagement des services publics. Le SNES-FSU réaffirme ses mandats sur les droits des femmes et son engagement de tous les instants pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le SNES-FSU rappelle que l'éducation à l'égalité F/H est essentielle à la formation des futurs citoyens et qu'elle nécessite des moyens, en formation des personnels et en heures dédiées à tous les niveaux de la scolarité.

Afin de garantir l'intégrité des femmes, le SNES demande un accès à la contraception et à l'IVG garanti dans les faits, l'instauration

d'une loi cadre et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail notamment. Les associations locales d'accueil, d'écoute, d'hébergement et d'accompagnement des femmes doivent avoir les moyens de fonctionner. Le SNES-FSU rappelle sa revendication concernant l'accès à la PMA pour toutes les femmes et sa ferme opposition à la GPA qui est une forme de marchandisation du corps des femmes.

6.11. Droits des LGBTI

Dans un contexte d'augmentation des violences LGBTIphobes, il convient de les rappeler avec force et de militer pour leur prise en compte par l'institution, en direction des collègues, comme des élèves.

Le SNES-FSU continuera de promouvoir les droits des personnes LGBTI, notamment à travers des formations internes. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une formation auprès de la communauté éducative. Le risque majoré de suicide des jeunes LGBTI ainsi que les lgbt-phobies n'ont pas disparu. C'est pourquoi l'éducation à la sexualité doit enfin être effectivement mise en place dans les EPLE (horaire, participation obligatoire...), y compris avec l'appui d'associations lorsque les équipes pédagogiques en font la demande.

Les transgenres enseignant-e-s ou élèves ne doivent pas subir de discriminations et doivent être protégés le cas échéant. Il doit être mis fin aux entraves que rencontrent les homosexuels dans les procédures d'adoption.

6.12. Cannabis

Le SNES s'inscrit dans la démarche du mandat d'étude de la FSU. Dans l'immédiat, il s'oppose à la politique de répression qui s'abat sur les consommateurs et n'a aucune efficacité.

6.13. Personnes incarcérées

Le SNES-FSU exige que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour rendre effectif le droit à l'éducation des personnes incarcérées. Le SNES-FSU exige des conditions décentes pour toutes et tous les prisonnier-e-s et notamment en termes d'éducation et d'examen. Il rappelle que des alternatives à l'enfermement doivent le plus souvent possible être privilégiées.

6.14. Droits des personnes en situation de handicap

Dans le projet de loi de finance 2018, le gouvernement a décidé avec deux augmentations en avril et novembre de porter l'allocation adulte handicapé à 900 euros au lieu de 810 euros. Cette augmentation ne permet donc pas aux citoyen-ne-s en situation de handicap de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Par ailleurs, 7,5 % des bénéficiaires ne pourront pas en profiter et 30 % n'en bénéficieront que partiellement. En effet, cette mesure est accompagnée d'un gel du plafond des ressources à 1 620 euros pour les personnes en situation de handicap vivant en couple. Le gouvernement fait ainsi le choix de favoriser la dépendance financière au conjoint.

Par ailleurs, le gouvernement met fin, à compter du 1^{er} janvier 2018, à la prise en compte en tant que revenus professionnels pour calculer le montant de la prime d'activité des pensions, des rentes d'invalidité et des rentes accident du travail et maladie professionnelle (AT-MP). Cette décision entraîne donc la fin du versement de la prime d'activité pour un certain nombre de travailleurs en situation de handicap. Le SNES-FSU demande qu'il soit garanti un niveau de vie décent aux citoyen-ne-s en situation de handicap. Il réclame entre autres :

- l'augmentation de l'allocation pour adultes handicapés au niveau du SMIC pour les personnes reconnues en incapacité de travailler pour des raisons physiques, psychiques, cognitives ou mentales. Elle doit être indépendante des revenus du conjoint ;
 - la revalorisation du taux des pensions d'invalidité dans les mêmes proportions et selon les mêmes modalités, pour les personnes relevant des 2^e et 3^e catégories de la Sécurité sociale.
- Le SNES-FSU décide d'un mandat d'étude transversal sur l'ensemble des questions liées au handicap.

Votants : 414
Exprimés : 414
Vote complet
Pour : 400 (96,6 %)
Contre : 4 (1,0 %)
Abstention : 10 (2,4 %)
NPPV : 0



Pour un syndicalisme renouvelé, renforcé et moteur de progrès social

RAPPORTEUSES

Camille Buquet, Odile Cordelier, David Coronat, Matthieu Leiritz,
 Daniel Rallet, Frédérique Rolet

RAPPORTEURS

1. INTRODUCTION

La période qui s'est écoulée depuis le dernier congrès est marquée par les conséquences sociales et économiques de la crise de 2008 et de la crise de la dette publique européenne, la montée du populisme et de logiques de repli, l'onde de choc des attentats et ses conséquences politiques et sécuritaires, une forme de crise de la démocratie.

La séquence de la dernière élection présidentielle a été assez significative des évolutions du rapport des Français à la démocratie parlementaire et aux partis politiques. Un an auparavant, l'élection d'Emmanuel Macron était imprévisible mais peut trouver plusieurs facteurs explicatifs : il a bénéficié d'une conjoncture favorable affaiblissant notamment la droite avec l'affaire Fillon, il a surtout su instrumentaliser un rejet des partis au pouvoir et incarner un supposé changement.

Le bilan de l'exercice du pouvoir du parti socialiste et ses alliés, ses promesses non tenues dans le domaine économique et social et l'orientation libérale suivie ont conduit à l'épisode des primaires et le choix d'un candidat vite désavoué par une partie des siens puis le désastreux résultat de la présidentielle. À la gauche du parti socialiste, l'espoir suscité par une force d'opposition, susceptible de penser ensemble politique économique, sociale et écologique s'est peu concrétisé lors des législatives.

De ce fait, le nouveau Président, quoique élu avec un faible score au premier tour, peu d'avance sur ses concurrents (4 candidats entre 19,6 % et 24 % au premier tour) et l'effet Front national au second tour, peut s'appuyer sur une Assemblée ultra-majoritaire. Il s'est empressé de mettre en œuvre ce qui nourrissait son programme, accentuant l'affaiblissement déjà amorcé des garanties collectives des salariés, réduisant le périmètre des services publics, remodelant en profondeur notre modèle social par le biais de la fiscalité, le tout

enrobé d'une communication habile, offrant à l'opinion l'image d'un Président déterminé a contrario de son prédécesseur. Comptant aller plus loin, il envisage ensuite une réforme constitutionnelle visant à réduire le périmètre de notre démocratie, usant de façon démagogique du discrédit frappant la classe politique, évaluant les effets d'une gauche très divisée, du clivage syndical, les organisations progressistes sortant affaiblies de l'épisode de la loi Travail.

La réalité est celle d'un président qui pose les jalons d'un pouvoir autoritaire : l'inscription de l'état d'urgence dans le droit commun, le recours aux ordonnances, aidé en cela par la complaisance des principaux groupes de média. La politique menée par Emmanuel Macron forme un ensemble d'une grande cohérence : cette politique libérale s'inscrit dans la droite ligne du projet économique et social brutal porté par Margaret Thatcher dans les années 80. L'axe principal de cette politique menée par le précédent gouvernement et amplifiée par Macron est la réduction du coût du travail au prétexte de l'emploi et de l'investissement dans le privé. C'est une véritable contre-révolution libérale qui vise à liquider les conquêtes sociales historiques et à modifier les rapports de force entre le salariat et le patronat au profit de ce dernier.

La sclérose du débat public et la marginalisation des organisations syndicales progressistes laisse une large place aux demandes des patrons du Medef, impose comme des évidences l'idée qu'il faut diminuer le « coût » du travail en faisant sauter le maximum de règles, réglementer drastiquement l'immigration, privatiser un certain nombre de services. La méthode utilisée pour les discussions vise à scinder les questions, mettre en difficulté certaines organisations représentatives. C'est le rôle même des syndicats qui est mis en doute par un Emmanuel Macron féru d'un pouvoir autoritaire. Son élection marque le triomphe politique de la classe moyenne

supérieure, de l'élite économique et de la haute FP et la marginalisation des corps intermédiaires, en particulier les syndicats, ayant contribué à structurer la République. Le simulacre de dialogue social actuel en est un parfait exemple (lycée, Parcoursup, bac, Fonction publique...).

Ceux-ci sont donc confrontés à de redoutables défis, minés par leur concurrence, impuissants à faire émerger dans le débat public la possibilité d'alternatives aux mesures découlant du capitalisme financier, en partie neutralisés par le pouvoir actuel. La stratégie volontariste de la CGT, multipliant les journées d'action contre la loi El Khomri sans s'inscrire dans l'intersyndicale n'a pas créé l'effet d'entraînement attendu, en dépit de luttes importantes. Par ailleurs les mutations du monde du travail ont réduit. L'importance de l'industrie : cela pénalise le syndicalisme ouvrier de lutte qui peine à s'implanter dans les TPE et PME. La CGT a perdu de sa représentativité, au profit de la CFTD, dans le secteur privé selon la mesure de la représentativité issue des élections dans les entreprises (résultats de mars 2017). FO a tenté un recentrage lors des discussions sur les ordonnances loi Travail mais le cap imposé par Mailly a été invalidé dans les instances de la confédération. Quant à l'orientation réformiste de la CFTD elle peine à trouver sa place dans les relations avec le nouveau pouvoir, à l'inverse du quinquennat précédent dont elle accompagnait les réformes.

Pourtant, des luttes sectorielles continuent à exister (EHPAD, SNCF, mouvements locaux de défense des services publics) et de nouvelles luttes émergent, comme celles portées par les femmes récemment, comme celles contre les paradis fiscaux, comme le refus des mesures iniques contre les migrants. Chez les retraités, il faut souligner l'existence du groupe des 9 dans lequel se retrouvent des UCR, la FSU, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, LSR et UNRPA. Le travail mené en commun a permis des mobilisations

importantes. Le syndicalisme doit en faire l'analyse, travailler à se rapprocher des salariés, mieux prendre en compte les mutations du travail, les évolutions sociétales, participer avec les associations et toutes les forces progressistes à contrer les reculs que tente d'imposer le gouvernement, et proposer des mesures aptes à faire reculer pauvreté et inégalités. C'est une des conditions majeures pour freiner la montée en puissance d'un bloc réactionnaire et nationaliste tel que cela a émergé lors de l'élection présidentielle ainsi que dans d'autres pays (Allemagne, Autriche, USA...).

Il est nécessaire de refonder le syndicalisme ce qui prendra du temps mais est indispensable. Le refonder c'est travailler à un projet de société en rupture avec le libéralisme présenté aujourd'hui comme seul horizon indépassable. C'est ouvrir des perspectives pour transformer la société, pour proposer des alternatives économiques, sociales et environnementales crédibles, une autre répartition des richesses, un renforcement des droits des femmes et de l'ensemble salarié-e-s, un renforcement des solidarités collectives, pour que « l'espoir change de camp ».

La FSU et ses syndicats, dans la mesure de leurs capacités, doivent contribuer à ce rassemblement contre la politique gouvernementale en étant au plus près des collègues et de leurs préoccupations et en articulant actions revendicatives et prises de position dans le débat public. La FSU et ses syndicats nationaux participeront aux espaces de réflexion sur les nouvelles formes de luttes et d'engagement.

Le laboratoire de la FP, avec sa large unité syndicale, sa plate-forme revendicative concrète et ancrée dans les réalités vécues par les salariés, sa prise en charge de l'intérêt général, doit se poursuivre afin de sortir du clivage syndical, des logiques partisans politiciennes et de construire l'unité d'action permettant des alternatives économiques et sociales.



2. LA FSU

2.1. Quel avenir, quelles évolutions ?

Le prochain congrès fédéral en 2019, alors que les élections professionnelles auront eu lieu depuis moins d'un an, sera l'occasion d'une analyse approfondie du paysage syndical, de la place qu'il occupe la FSU et donc le moment de décisions stratégiques déterminantes pour son avenir.

La FSU continue à occuper une place originale et importante dans le syndicalisme français. Cependant, le rôle de rassemblement entre les organisations syndicales qu'elle a longtemps pu jouer est devenu plus aléatoire, les conflits récents sur les textes réformant le code du travail (loi El Khomri puis ordonnances Pénicaud) ont révélé la quasi-impossibilité d'initiatives unitaires entre CGT, Solidaires d'une part, CFDT et Unsa de l'autre, FO continuant à jouer sa partie de dedans/dehors.

La FSU partage l'orientation des organisations de transformation sociale et, de fait, cela revient à se retrouver souvent avec ces partenaires comme ce fut le cas sur la loi Travail tout en pesant peu du fait de son absence dans le secteur privé.

Elle doit poursuivre son travail de rassemblement des différentes organisations représentatives des personnels.

Au plan de la Fonction publique, la FSU parvient mieux à jouer un rôle moteur dans la construction d'actions unitaires comme ce fut le cas le 10 octobre 2017, mais les fractures syndicales ressurgissent vite, ce que montre aussi la difficulté à pérenniser l'unité des fédérations de fonctionnaires. La FSU doit mieux faire apparaître son originalité et son orientation : ni renoncement ou accompagnement de contre-réformes régressives, caractéristiques de l'orientation de l'Unsa ou de la CFDT ; ni non à tout dans une posture de pseudo-radicalité, voire d'opportunisme dans lesquels FO se complaît ; mais force de proposition et de lutte au service de l'intérêt général et des fonctionnaires qui ont la responsabilité, dans leurs missions, de le servir.

Cependant, face aux menaces contre la FP, la FSU doit poursuivre les efforts entrepris en direction des fédérations de fonctionnaires afin de mobiliser les personnels, construire des actions communes à la hauteur des enjeux, mener un travail de conviction envers l'opinion publique.

Ce constat doit amener à se dire que la FSU ne peut gagner en crédibilité qu'en menant un travail de terrain exhaustif, visant à accroître très fortement la syndicalisation. Une victoire franche et forte du

SNES-FSU et de la FSU aux prochaines élections professionnelles garantira de pouvoir peser fortement dans le débat public et politique !

La problématique de l'unification du mouvement syndical, posée initialement par le SNES en 2009 lors de son congrès de Perpignan, s'est partiellement diffusée dans les autres syndicats de la FSU et a notamment trouvé une traduction au congrès fédéral de 2016 au Mans où la FSU s'est donnée pour objectif de tenir les deux axes de renforcement de la fédération et de rapprochement avec la CGT notamment. Dans le contexte où le syndicalisme, fortement divisé, est aussi affaibli dans sa capacité à peser sur des choix favorables aux salariés, le SNES réaffirme avec force la nécessité de poursuivre cette réflexion et de l'appuyer sur un travail en commun concret, avec la CGT et toutes les forces syndicales intéressées par cette démarche, sachant qu'un travail commun concret existe déjà avec la CGT et Solidaires travail en commun qui doit être davantage valorisé, relayé nationalement et inscrit dans une dynamique de rassemblement.

Le SNES-FSU portera dans la FSU la nécessité d'un appel à organiser des états généraux du syndicalisme de transformation sociale réunissant organisations syndicales, associations, chercheurs, citoyens, politiques pour peser face aux orientations politiques et économiques et porter des alternatives.

Les prochaines réformes annoncées, notamment celle des retraites, doivent être des moyens de concrétiser ce travail commun pour faire avancer notre projet d'unification syndicale.

Au-delà d'initiatives pertinentes mais restées souvent isolées, le constat s'impose cependant d'une difficulté à impulser réellement cette dynamique. Les réticences et les difficultés sont réelles et connues : du côté de la CGT, les formes de repli interne analysées plus haut n'aident pas à impulser une réflexion sur le rassemblement, de notre propre côté existent des craintes légitimes pour le syndicalisme de métier, pour l'existence des courants de pensée, sur l'articulation entre unification et unité d'action.

Dans le processus d'unification, nous devons donc intégrer ces éléments en poursuivant le débat sur les formes que peut prendre notre mandat et en proposant des étapes. Si le but est bien de rassembler dans un même cadre salarié du privé et du public, il faut dans un premier temps travailler au renforcement des liens au niveau

Fonction publique en multipliant les initiatives communes (campagne et publications, stages Contrat d'association, etc.) tout en donnant à la FSU les moyens de se développer, en particulier dans la territoriale. Dans ce cadre, la possibilité de listes communes aux élections professionnelles reste d'actualité.

Pour aller au-delà de la concurrence entre les syndicats et les fédérations, la FSU, la CGT et les organisations syndicales participant de cette démarche doivent aborder tout ce qui les rapproche mais aussi ce qui les sépare. Se rapprocher, c'est admettre que certaines questions ont besoin d'être retravaillées et d'évoluer pour trouver un terrain d'entente.

Les réflexions devront être particulièrement reprises à l'issue des élections professionnelles de décembre 2018. Le constat a été fait à l'issue des élections professionnelles 2014 de la fragilité de l'assise de la FSU, essentiellement implantée dans l'éducation et, de ce fait, déstabilisée par les pertes de voix dans ce ministère.

Au vu des expériences existantes dans les académies (permanences communes, partage de locaux...) et dans beaucoup d'établissements, et des attaques actuelles sur les trois voies de formation, la réflexion sur la création d'un syndicat du second degré rassemblant les actuels SNES, SNEP et SNUEP doit être poursuivie après les élections professionnelles.

En outre, sa représentativité acquise dans la seule Fonction publique d'État la prive d'une capacité d'intervention sur des questions transversales touchant la santé, la protection sociale, etc., et limite son champ d'action.

Dans les choix stratégiques qui sont devant nous, les résultats des élections professionnelles de 2018 et notamment la réussite ou pas d'une implantation dans la territoriale permettant de gagner la représentativité dans ce versant seront déterminants.

2.2. Élections professionnelles

Elles sont un double défi pour le SNES comme pour la FSU. Le poids du SNES et celui de la FSU sont tributaires l'un de l'autre et leur renforcement intimement lié, ce qui doit se retrouver dans la campagne menée par le SNES comme par la FSU.

2.2.1. Modalités de vote

Le vote électronique, forme de vote uniquement par correspondance, tant par sa nécessaire sécurisation que par ses modalités trop déconnectées des lieux de travail, a été un handicap pour la participation. Le

SNES-FSU demande que le ministère édite des affiches en grand nombre pour inciter les collègues à voter. Des lieux dédiés et des ordinateurs en nombre suffisant doivent être accessibles à tous les électeurs, les listes d'émargement mises à disposition des organisations syndicales dans tous les EPLE, des consignes contraignant les personnels de direction à communiquer régulièrement pendant la période du vote doivent être données par le ministère. La FSU et le SNES doivent exiger le retour à une campagne papier, dans l'attente de la satisfaction de notre revendication de la suppression du vote électronique, au profit du vote papier à l'urne.

Il est crucial de conserver un vote pour les CAP en plus du vote sur les CT. La question du quorum doit être reposée. L'accès des contractuels au vote doit être grandement amélioré.

La particularité du vote des collègues hors de France est à prendre en compte car il constitue un outil essentiel d'affirmation des droits syndicaux et de représentation dans des pays dans lesquels les pressions peuvent être multiples.

2.2.2. Articuler commissions paritaires, CT, et CHSCT

D'autre part, le scrutin décisif pour les moyens syndicaux, le CT ministériel, est le plus éloigné des préoccupations quotidiennes des personnels, toujours très attachés au rôle des commissions paritaires dans les opérations liées à la carrière, aux mutations. C'est en grande partie là que se construit la légitimité du SNES-FSU à défendre ses mandats.

Renforcer la visibilité de l'articulation du rôle des élu-e-s SNES-FSU en CAP avec le travail de nos élu-e-s FSU en CT, y compris pour les personnels non-titulaires et de la FCA, est plus que jamais indispensable au niveau national comme au niveau local. Le SNES et la FSU doivent faire mieux connaître ces instances à tous et continuer à rendre compte régulièrement de la teneur de ces réunions dans des publications ou sur Internet.

Le poids du SNES et celui de la FSU sont tributaires l'un de l'autre et leur renforcement intimement lié, ce qui doit se retrouver dans la campagne menée par le SNES comme par la FSU. Pour ce faire, la coordination des syndicats de l'EN de la FSU, déjà à l'œuvre, doit être renforcée.

Dans chaque section académique comme au niveau national, une commission en charge spécifiquement du suivi quotidien des opérations liées aux élections professionnelles,

qui rendra compte aux délibératifs, prendra en charge ces questions.

2.2.3. Travail commun

Mais il en est des autres syndicats de la fédération comme pour le SNES-FSU, et le recul de 2014 a été général. L'importance de l'enseignement supérieur, le poids qu'il ont les corps du second degré doivent retenir toute notre attention.

Travailler plus étroitement avec nos camarades de l'ESRI à la campagne, au-delà de la seule constitution de listes communes dans les corps dont nous partageons la responsabilité, est aussi une nécessité, tant au niveau national qu'au niveau académique.

Afin d'améliorer la connaissance et la perception de la FSU dans notre champ de syndicalisation, il nous faut intensifier le travail commun entre syndicats nationaux autour des thèmes Fonction publique en développant notamment l'idée d'une identité commune de fonctionnaire, défendant les valeurs communes. D'autre part, dans le champ du second degré, la cohérence des politiques éducatives menées doit nous amener à renforcer le travail avec le SNEP et le SNUEP et avec tous les SN de la FSU afin de rendre visible et concrète notre dynamique fédérale dans les établissements. Il nous faut également travailler à une plus grande implantation du SNUTER en nous tournant plus systématiquement vers les agents, notamment lors des tournées d'établissements.

2.3. Structuration et fonctionnement des instances régionales et académiques

Les instances fédérales, avec la mise en place des régions pluri-académiques, se sont multipliées, nécessitant un investissement en temps militant important, tant pour les réunions que pour les déplacements souvent longs.

Pourtant, le travail doit s'y mener, notamment pour préparer les instances de dialogue social qui elles aussi se sont multipliées.

Du fait de la décentralisation et des transferts de compétences sur les lycées et leur financement, sur la formation professionnelle... la FSU a besoin de porter des positions claires dans les CAEN, les CREFOP ou les CESER. Du fait de la structuration en régions académiques, le SNES-FSU doit être également capable de porter des mandats à ce niveau. Pour cela, il doit se doter de moyens efficaces de prise de décisions pour pouvoir porter les revendications des

personnels auprès des représentants de l'État et des régions. La mise en place de groupes de travail entre les académies est une première approche.

2.3.1 Dialogue social

Les attaques contre toutes les instances représentatives des personnels se multiplient actuellement. Le fonctionnement des instances est de plus en plus formel, et la nécessité de se battre pour y faire respecter la réglementation est de plus en plus courante. Trop de recteurs et de DASEN considèrent les CT comme une nécessité gênante. Pourtant, il est toujours possible d'y obtenir quelques avancées. En effet, les sections académiques dans les CTA et les sections départementales dans les CTSD réalisent un important travail d'information et de communication en direction des SI et des syndiqués, étape indispensable de la lutte pour une amélioration des conditions de travail (DHG) et la défense des droits individuels des collègues.

Dans la perspective des élections professionnelles, il est indispensable de faire mieux connaître à la Profession l'action des élus dans les instances et les avancées qui y sont obtenues. Le fonctionnement des CDEN et des CAEN ne s'est pas amélioré non plus : absentéisme des élus, peu de considération des autorités de l'EN... Mais là aussi, il est parfois possible d'y initier des actions avec les parents et quelques élus. Nous devons donc réfléchir à notre investissement dans ces instances pour en améliorer l'efficacité. Dans un contexte de projet de fusion des CHSCT et des CT ainsi que de modification du rôle des CAPA, le SNES-FSU s'opposera à toute remise en cause des instances actuelles. Pour faciliter le dialogue régional, la tenue de CREN serait plus efficace.

2.3.2. Dans la fédération

Les enjeux sont de plus en plus nombreux au niveau régional du fait des transferts de compétences (carte des formations, transport scolaire, orientation, apprentissage...). Les instances fédérales ne jouent pas complètement leur rôle délibératif, sans pour autant être un lieu qui met en œuvre. Trop souvent, faute de préparation suffisante et donc de mandatement préalable des composantes, elles sont un lieu très important d'échanges mais la prise de décision y est parfois difficile.

Outre la prise en charge des politiques de la Région, ils doivent rester une instance de rencontre, d'échanges et de synthèse des positions des syndicats qui les composent. La FSU doit aussi investir et organiser la

réflexion et l'action sur les compétences nouvelles des collectivités territoriales (apprentissage, orientation...).

Le SNES-FSU réaffirme les mandats adoptés au congrès de Grenoble et dans l'optique du congrès de la FSU 2019, il se dote d'un mandat d'étude afin de formuler des propositions pour renforcer cet échelon fédéral (modalités de fonctionnement, prise en compte des contraintes géographiques, compétences, mandatement, financement...).

2.3.3. Les SFR

Créées en 2007 les SFR, structures internes à la FSU, regroupant les retraité-e-s syndiqué-e-s des syndicats nationaux de la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme « retraités » lié à celui des actifs, qu'elles enrichissent de la diversité des situations des retraités.

Leur fonctionnement en département se heurte parfois au faible nombre de militants, à la difficulté de communiquer rapidement et efficacement avec des syndiqués très dispersés.

Ces structures doivent se renforcer : il est donc essentiel de faire campagne auprès des syndiqués qui partent à la retraite pour les convaincre de renouveler leur adhésion au SNES en tant que retraités et de continuer à militer dans les SI de retraités et les SFR départementales.

La mise en place de groupes actifs/retraités doit permettre à l'ensemble de la fédération de mieux prendre en compte des questions comme celle de la protection sociale, des retraites, de la santé...

La SFR avec la FSU, qui était souvent écartée des organismes publics, est maintenant reconnue auprès des différentes instances représentatives des retraités et personnes âgées notamment au Haut Conseil de l'Enfance de la Famille et de l'Âge et dans la plupart des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). Elle revendique une représentation au sein de la conférence des financeurs.

Elle mène la lutte commune dans le cadre de l'intersyndical des retraités (UCR FO, CGT, CFTC, CGC, FGR-FP, Solidaires, SFR-FSU, LSR et UNRPA, appelée « groupe des 9 »).

Celui-ci impulse un travail dynamique sur les questions de pouvoirs d'achat et de vie des retraités (actions EHPAD, reconnaissance de leur rôle social) dans l'ensemble des départements. Il a été en capacité de produire dans l'unité un document de réflexion et de revendications sur la prise en charge de l'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale.

Face aux attaques contre les retraités, les

pensions et face au vieillissement de la population (environ 30 % de personnes âgées de 65 ans et plus en 2030), la question de la reconnaissance de la place des retraités dans la société et de leur représentation de cette partie de la population est un impératif démocratique, autant dans la société que dans le mouvement syndical, en particulier dans la FSU.

Les SFR renouvellent conformément au mandat de Grenoble une demande d'adhésion à la fédération européenne des retraités et personnes âgées (FERPA). Il faut améliorer la communication aux adhérents retraités de tous les SN de la FSU dépendant de la SFR départementale.

2.3.4. Réorganisation territoriale

Pour ce qui concerne le SNES-FSU, les mandats de Grenoble gardent toute leur pertinence, mais la perspective de plus en plus nette de fusions d'académies risque de bousculer notre organisation.

Le SNES-FSU doit continuer à affirmer son opposition à la fusion d'académies. Cependant, sur le plan syndical, le SNES-FSU gagnerait en efficacité, si face à ce nouvel échelon administratif, il était en capacité de présenter un seul interlocuteur. Pour cela, il est important de donner un temps de transition aux 33 confrontés aux fusions académiques y compris en termes d'organisation interne (répartition des moyens syndicaux...).

2.4. Le syndicalisme des retraités de la FP Avenir de la FGR

La FGR-FP est un exemple original dans le paysage syndical français. Créée en 1936 pour défendre les retraités de la Fonction publique, c'est une association qui regroupe les adhésions collectives de syndicats de la FP et à l'échelon départemental des adhésions individuelles. Pluraliste c'est un point de convergence et force pour la défense des 2,8 millions retraités de la Fonction publique. Les projets de réforme des systèmes de retraite constituent une attaque sans précédent du code des pensions, la nécessité de l'existence de la FGR-FP s'en trouve renforcée.

C'est avec les syndicats de la FSU un outil précieux au sein du groupe des 9 pour porter la voix des retraité-e-s de la FP et renforcer la convergence public/privé.

Elle constitue, avec des associations de retraités de la police, de la gendarmerie, des officiers maritimes et de La Poste, un Pôle des Retraités de la Fonction publique : plus de 250 000 fonctionnaires retraités, engagés dans une convention de partenariat.



Après le départ en janvier 2016 du SE-UNSA (16 500 adhérents), le congrès du SNES-FSU de Grenoble appelait ses adhérents retraités à poursuivre leur activité au sein de la FGR-FP avec l'objectif de la renforcer en direction de toutes les FP et des organisations syndicales dans le respect de la représentativité et de la prise en compte de toutes les sensibilités. Les effectifs de 45 000 en 2015, sont passés fin 2016 à 30 000 environ. Certes, tous les syndicats connaissent une légère baisse de syndicalisation mais l'impact du départ du SE-UNSA est lourd même si certains de ses adhérents (1000) se sont regroupés dans une association ou ont choisi d'être adhérents directs. Même si un tiers des effectifs n'est pas à la FSU (FAEN, SNPDE, FO, Autonomes...) on se retrouve avec une très forte majorité des syndicats de la FSU. Cependant, le congrès, en juin 2016, s'est tenu avec une motion revendicative forte dans les domaines de la protection sociale, de la fiscalité et de la Fonction publique. Le prochain congrès de la FGR-FP aura lieu en 2019 avec des enjeux importants eu égard aux attaques frontales contre la FP et contre les retraités devenus cible gouvernementale. Ils nécessiteraient une FGR-FP, plus forte, plus pluraliste. Actuellement, les objectifs d'élargissement n'ont pas été atteints et l'outil, pour garder sa pertinence, devrait être renforcé rapidement. Il s'agit donc de poursuivre les efforts au sein des sections départementales, au sein de la CE et d'explorer toutes les pistes pour créer une dynamique. La FGR-FP devrait poursuivre des discussions en vue de son élargissement, avec les syndicats des trois fonctions publiques avec lesquels elle a le plus de convergences. Les syndicats nationaux adhérents à la FGR, lors du congrès FSU de 2019, devront étudier la situation de la FGR à l'issue de son propre congrès et toutes les évolutions que cette situation pourrait impliquer.

3. LE SNES-FSU

3.1. Le SNES et la profession

3.1.1. Place du SNES-FSU dans le débat public

La légitimité du SNES-FSU comme premier syndicat du second degré ne fait pas débat et il est la plupart du temps fait appel à ses analyses, que ce soit dans les médias ou les cercles d'experts, quand il s'agit de questions touchant aux collèges et lycées. Mais trop souvent, le SNES-FSU n'est présenté que comme syndicat s'opposant aux

politiques de l'éducation impulsées par les gouvernements. Lorsqu'il le fait, ce n'est pas par conservatisme, comme il lui est souvent reproché, mais parce qu'il est porteur de propositions et d'une action de terrain reconnues par la profession. L'expertise des militants du SNES-FSU sur les questions de carrière et de rémunération et de conditions de travail est reconnue alors que son projet éducatif et le travail fait sur les contenus et pratiques d'enseignement sont trop peu connus. L'image réductrice (...) nuit à la syndicalisation. Il est crucial que le SNES-FSU diffuse par tous les moyens possibles son projet éducatif, le travail fait sur les contenus et pratiques d'enseignement. Il doit développer des contacts avec les associations, les chercheurs, les partis politiques dans le respect de l'indépendance de chacun..., et poser ses propres sujets sans attendre de s'exprimer en réaction à ceux imposés par l'actualité, d'irriguer davantage le débat public et en premier lieu les lieux de travail des personnels.

3.1.2. Communication, visibilité du SNES-FSU dans l'espace public

Le SNES-FSU doit remettre à plat sa stratégie de communication en s'appuyant sur un secteur unique (numérique, papier). Cette remise à plat a pour but de définir les objectifs et les publics afin de déterminer les moyens de communication les plus adaptés. Dans ce cadre, pour éviter toute communication redondante, en particulier mail, une harmonisation entre S3 et S4 est indispensable. Quand l'actualité l'exige, et qu'il y a urgence à construire des mobilisations, la communication nationale du SNES devra être réactive et rapide pour assurer la diffusion d'informations, de prises de positions et fournir le matériel syndical nécessaire aux S3 et aux S2.

Le SNES-FSU doit également continuer de développer sa présence sur les réseaux sociaux en augmentant le nombre d'abonnés à ses comptes et pages. Pour ce faire, il encouragera, entre autres, les références à ses comptes en les incluant dans les signatures de mail, invitera de manière plus active les nouveaux adhérents à s'abonner à ses comptes.

Il ne s'agit cependant pas uniquement d'avoir une « politique du chiffre » mais de mieux coordonner ses différents moyens de communication pour améliorer sa visibilité. Le SNES-FSU continuera d'améliorer sa communication papier et numérique car ces différents modes de communication sont complémentaires et ne peuvent pas se développer l'un au détriment de l'autre. La publication papier doit être mieux gérée, en

particulier pour les envois en nombre car elle demeure un véritable outil de syndicalisation dans les salles des professeurs.

Dans ce but la mise à disposition d'un matériel papier sous forme de suppléments dont le contenu restera valable sur une longue période en direction des secrétaires d'établissement (courriers du SI, affiches, amélioration de la rubrique « kit du SI » du site) doit devenir plus fréquent. Une enquête de lectorat devra être menée pour permettre de mieux connaître les besoins et les goûts des lecteurs.

Le SNES-FSU doit continuer la transition numérique et pourrait mieux identifier les espaces d'informations mutations/carrière et d'actualités sur son site.

La forme actuelle de son site doit être améliorée et sa mise à jour plus réactive. L'interface du site doit être simple et intuitive à manier pour l'utilisateur.

Sa structure actuelle et celle de ses rubriques, ne permet pas aux collègues de créer des repères et réflexes permettant une bonne appropriation de cet outil, pourtant primordial, complet et au contenu de qualité. La nomination d'un webmaster permettra d'optimiser ce précieux outil.

Le SNES-FSU doit développer encore plus fortement les supports audiovisuels pour parvenir à des supports vidéos courts démultipliés comme ceux qui existent déjà (1 minute sur un sujet précis) qui sont très faciles à diffuser sur l'ensemble des réseaux sociaux (Facebook, twitter, instagram, snapchat, youtube) et dont l'audience globale augmente au fur et à mesure que la profession se rejunit.

Travailler collectivement à dynamiser et faire vivre l'image du SNES-FSU reste une priorité, surtout en vue des élections professionnelles de 2018. La campagne doit donner du syndicat une image de force de propositions, représentatif de la profession et porteur des débats qui animent cette dernière. Elle doit également davantage mettre en avant le rôle des élus SNES-FSU et FSU au sein des instances académiques et départementales. Le SNES et la FSU y obtiennent des victoires qui gagneraient à être davantage connues des collègues. La profession reste la cible privilégiée de sa communication.

Afin de ne pas laisser la main aux autres OS, le SNES-FSU doit continuer d'investir efficacement les listes de diffusion de mails mises en place par le ministère et les rectorats.

Le SNES-FSU doit mener des campagnes sur différents thèmes auprès de la profession, notamment sur les salaires et les retraites,

mais aussi de façon plus large. Dans ces campagnes, le SNES-FSU doit dessiner clairement le projet dont il est porteur afin de conforter son image positive.

3.2. Organisation du SNES-FSU, observatoires, formation syndicale

L'érosion de la syndicalisation a repris depuis 2015, malgré les outils permettant l'adhésion en ligne et les paiements fractionnés des cotisations. Il faut continuer de travailler sur tous les obstacles à la syndicalisation et à la fidélisation des adhérents, par exemple en favorisant la tacite reconduction, notamment au moment du départ à la retraite. Celle-ci pourrait être proposée de façon plus incitative aux nouveaux adhérents. Le suivi de la syndicalisation est essentiel mais ne constitue qu'une première étape. La syndicalisation se joue sur de nombreux fronts : action, formations, services... De nombreuses académies mettent en place des dispositifs variés de suivi et de sollicitation de la syndicalisation. Une coordination de ces actions au niveau du S4 est nécessaire afin de favoriser une mise en commun des pratiques des S2/S3 et une aide aux S3 et surtout aux S2 les plus petits. Les sections académiques et départementales doivent investir le nuage, lieu d'échanges de matériels (affiches, tracts, power-point...) permettant une mutualisation du travail académique.

Par ailleurs, l'expérience menée dans l'académie de Grenoble avec la création d'une commission académique actifs/retraités est très positive. Cet outil permet, autour de thèmes transversaux et sous forme de rendez-vous annuels, d'offrir un espace commun de réflexion, d'échange et de transmission d'expériences syndicales ; c'est aussi une piste pertinente pour développer la syndicalisation.

3.2.1. Les observatoires de la vie syndicale

Tout en continuant son travail d'analyse sur le réseau militant, l'observatoire de la vie syndicale pourra se pencher sur de nouveaux sujets. Tout d'abord, il semble indispensable d'entamer une réflexion sur le fonctionnement de nos instances, à tous les niveaux. Elles sont souvent perçues par les syndiqués comme des structures éloignées, au fonctionnement pour le moins complexe et peu engageantes en termes d'implication militante. Il conviendra de s'interroger sur leur contenu, leur déroulement, leur organisation afin de faciliter

l'implication de nouveaux militants. L'actuelle organisation du SNES-FSU, notamment au niveau national, doit s'adapter aux évolutions de nos métiers, du système éducatif mais aussi du syndicalisme.

Par ailleurs, le SNES-FSU mandate l'observatoire pour étudier la place des femmes dans l'organisation et les mesures nécessaires à prendre pour la renforcer. L'observatoire fera un compte-rendu sur ce sujet lors de CAN et au prochain congrès.

Ensuite les observatoires de la vie syndicale devront se pencher sur les services que peut proposer le SNES-FSU notamment, mais pas uniquement, aux collègues entrant dans le métier ou partant à la retraite. Les observatoires de la vie syndicale constituent un outil important pour les sections académiques et départementales afin de mieux partager des expériences. Il faut renforcer l'usage des outils internes en particulier pour les S1 et S2. En lien avec la formation syndicale, les observatoires doivent continuer d'encourager la mutualisation « riche de documents » dont les S2 pourront se saisir facilement afin d'en irriguer les réseaux d'établissements et fournir des outils réels et directement utilisables par les S1. Ces informations pourraient être collectées afin d'alimenter les travaux de l'observatoire. Les correspondants de vie syndicale, certains membres des S3, de S2 et quelques S1 auraient ainsi l'occasion d'échanger, de mutualiser leurs outils et de continuer de construire l'action ensemble. Afin d'irriguer les travaux de l'observatoire, des réunions de vie syndicales pourraient assurer le relais de ces infos au niveau académique.

Le SNES-FSU sait accompagner les collègues lors des opérations de carrière, y compris les nouvelles comme la classe exceptionnelle. Il doit étendre son action à d'autres domaines pour améliorer son attractivité et son crédit auprès des collègues. Il doit aussi donner une plus grande visibilité à son champ d'activité pour que le travail effectué auprès des collègues soit plus fructueux en termes d'adhésions.

Enfin il faudra continuer le travail effectué sur la répartition des décharges de service entre S3, plus transparente et rationnelle. Il était nécessaire de l'initier avant l'approche des élections professionnelles de cette fin d'année.

3.2.2. Le SNES-FSU au plus près des adhérents

Le SNES-FSU ré-affirme avec force auprès sa vision de l'adhésion syndicale : celle d'un engagement collectif permettant à l'ap-

pareil de défendre et au mieux les collègues et leurs statuts, notamment grâce à son implantation dans les établissements scolaires, et celle d'un syndicalisme engagé pour le progrès social dans l'école comme dans la société.

Le SNES-FSU est aussi riche d'une réflexion pédagogique et disciplinaire inédite dans le champ syndical qu'il est nécessaire d'utiliser davantage et qui doit lui permettre d'accompagner les collègues dans l'exercice du métier. L'existence de ce travail disciplinaire, de stages, de listes de diffusion, devra être davantage mise en avant dans la communication à la Profession et aux syndiqués, notamment lors de l'adhésion. Dans un contexte d'attaques sur le métier, mais aussi de formation initiale ou continue qui sert de courroie de transmission aux soi-disant bonnes pratiques pédagogiques, les stages disciplinaires, les stages métiers devront continuer de se développer dans les sections académiques favorisant la reprise en main du métier.

Si la mise en place des entretiens de carrière a fait l'objet de nombreux stages dans les académies, d'HMS dans les établissements, où l'approche collective a été assurée, le dialogue syndical avec les corps d'inspection s'est avéré souvent très verrouillé.

Les enseignants se retrouvent donc souvent seuls face aux inspecteurs à défendre leur choix et leurs pratiques pédagogiques. Dans ce contexte, les collègues apparaissent tout particulièrement demandeurs d'une réflexion sur les questions pédagogiques : le SNES ne peut les laisser seuls face aux injonctions et préconisations institutionnelles qui méritent d'être interrogées et débattues. Une attention particulière doit être portée aux entrant-e-s dans le métier qui subissent les prescriptions institutionnelles.

Des échanges existent, notamment via les listes de diffusion et les journées de réflexion disciplinaires (JRD) : échanges sur les pratiques, programmes, questions professionnelles, sujets de brevet et de bac, échanges de cours, etc. Il existe aussi des stages syndicaux académiques qui, si leur objectif affiché n'est pas de pallier les carences de la formation continue institutionnelle, y contribuent pourtant de façon notable. Il est nécessaire de mieux faire connaître ces échanges et les outils existants aux syndiqués.

Il pourra être proposé aux adhérents, sur les bulletins d'adhésion, de rejoindre les listes de diffusion disciplinaires du SNES-FSU. Pour préparer le passage à la retraite, il faut poursuivre le travail actifs/retraités en

direction des collègues concernés. Le SNES-FSU doit être présent à chacune des étapes de la retraite pour répondre aux demandes individuelles concernant notamment la pension, les droits, les démarches liées à la prise en charge de la dépendance. Il doit être un lieu-ressource grâce aux S1 et aux outils (mémos, stages, permanences...). Cela suppose une formation et des équipes militantes à tous les niveaux, une mise en réseau qui permette la réactivité face aux questions posées.

3.2.3. Réseau militant

La proximité avec les militants passe avant tout par le réseau de S1. La priorité est donc d'étendre le plus largement possible le réseau de S1 en s'appuyant notamment sur les S2, et aussi en renforçant la mutualisation du matériel syndical et la communication interne. La création de listes de diffusion permettant aux S1 de communiquer entre eux afin de partager les informations et agir pour une meilleure coordination est un outil pour y parvenir. Le rôle des S2 est primordial pour coordonner et appuyer les actions politiques des S1 et cela passe d'abord par le renforcement de la présence sur le terrain, à travers l'animation d'HMS, mais aussi de contacts réguliers avec les sections d'établissements. Dans les établissements n'ayant pas de section constituée ou pas de syndiqué, le rôle des S2 est nécessaire pour construire une section syndicale locale, assurer la distribution des publications, tracts et autres documents, ainsi que pour la mise à jour des panneaux syndicaux. La liste de diffusion des S1, sous le contrôle et la modération du S2, permet de faire face à l'émergence de réseaux d'établissements qui se donnent pour objectifs de mener la réflexion pédagogique et la ventilation des moyens dans des structures autres que les CA.

Les mandats du congrès de Grenoble faisant des S2 des têtes de pont indispensables au fonctionnement du SNES-FSU sont toujours d'actualité. Dans le contexte actuel, il est d'autant plus nécessaire de faire vivre ce mandat en dotant les S2 de moyens appropriés.

3.2.4. Réflexion sur les responsabilités des militants dans les établissements

Afin de consolider et développer son maillage militant, le SNES-FSU ré-affirme son objectif de trouver, soutenir et former davantage de responsables de sections d'établissement. À travers les tournées d'établissement, l'organisation de stages, de réunions,

d'instances départementales et académiques élargies aux S1, le SNES-FSU renforce l'implication de l'ensemble de ses militants dans la vie syndicale.

Le SNES-FSU assure en outre la protection de ses responsables d'établissements. Il demande un renforcement du cadre législatif et réglementaire permettant une reconnaissance pleine et entière des droits de la section d'établissement, distincts des droits des élus au conseil d'administration qu'il convient également de renforcer. D'autre part, Les S1 sont en première ligne, notamment en situation de conflit dans l'établissement. Le SNES-FSU doit permettre de rompre l'isolement et de dépersonnaliser les conflits.

Le SNES-FSU développera les initiatives déjà prises de mutualisation de son réseau avec celui des responsables d'établissement entre les SN au sein d'un même EPLE, y compris les LP, via la FSU, et de communication de toutes les informations nécessaires à l'association des autres adhérents d'un syndicat de la FSU à toutes les activités de la section.

3.2.5. Harcèlement

Les récentes affaires ont mis à jour des phénomènes de harcèlement au sein de certaines organisations. Le SNES-FSU organisera à l'interne une commission, chargée notamment de mettre en place des dispositifs de prévention et de signalement.

3.3. Formation syndicale

La politique de formation syndicale constitue un angle stratégique pour le renforcement du SNES-FSU.

La formation des équipes syndicales des S2 doit être enrichie. Au-delà du développement des sections syndicales, la multiplication des conflits liés au nouveau management et au renforcement des pouvoirs du chef d'établissement, nécessitent une consolidation de la formation juridique et politique des militants. Dans un contexte de renouvellement important des équipes militantes, une journée « nouveaux militants » devrait être organisée dans les sections académiques, partout où c'est possible. Sans se substituer au stage existant au niveau national, elle permettrait de faire connaître plus rapidement aux nouveaux militants les enjeux syndicaux immédiats au niveau académique.

Elle doit s'accompagner, dans une période d'attaques très dures contre le syndicalisme et plus globalement les valeurs progressistes, d'une politique de renforcement idéologique de nos militantes et militants sur la base de notre histoire, de nos valeurs,



de notre projet de société, de nos luttes, en particulier en direction des jeunes. Le SNES-FSU se donne l'objectif de faire un stage « militant de S1 » par an et par département, suivi d'un stage national, en lien avec l'observatoire de la vie syndicale, qui en ferait le bilan pour l'améliorer.

Le renforcement de l'attractivité du SNES-FSU auprès des collègues en début de carrière passe par une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées dans l'exercice de nos métiers. Le SNES-FSU est riche d'une réflexion pédagogique et disciplinaire sur les contenus et les pratiques professionnelles inédite dans le champ syndical, ce qui fait une de ses forces. Le SNES-FSU réaffirme son attachement aux outils qu'il a développés (Journées disciplinaires, stages, groupes métier, secteur contenu...) et les fera davantage vivre au S4 et dans les S3. Cela permettra d'approfondir la réflexion pédagogique loin de toute démarche dogmatique et sans renoncer à l'exigence d'une véritable formation continue par l'Éducation Nationale. Le SNES-FSU continuera à développer la réflexion sur la pratique réelle qui permet d'outiller les professionnels pour affronter, en conscience, les dilemmes qui se présentent à eux, tous les jours dans l'ordinaire de leur activité. Cela constitue en fait un double enjeu : professionnel pour les collègues, et de syndicalisation pour les syndicats.

À l'heure où l'on veut vaporiser la profession et dénaturer le métier, ces outils permettront aux collègues de faire vivre la liberté pédagogique et d'organiser des collectifs de travail face aux prescriptions déconnectées des réalités du métier et des besoins de tous les élèves.

La fidélisation des adhérent-e-s récent-e-s peut être améliorée par la mise en place de stages d'accueil, en s'appuyant notamment sur les diaporamas créés à cet effet par les équipes du S4, des S3 et S2.

La nécessité d'améliorer la mutualisation de nos pratiques de formation syndicale demeure plus que jamais nécessaire, et possible grâce aux nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, cloud...). Le SNES-FSU renforcera la formation des militants à l'usage de ces nouveaux moyens de communication.

Ces espaces (clouds et autres) permettront un accès aisé pour le dépôt ou le retrait de matériel de stage, de militantisme et de communication.

Pour cela, il faut alimenter régulièrement le cloud et surtout le rendre plus ergonomique. Le S4 pourrait envoyer aux S3/S2 tous les mois la liste des nouveautés (res-

sources, outils, banque d'images, visuels plus neutres et donc réutilisables) disponibles et en lien avec l'actualité du mois. Le SNES-FSU doit continuer à rechercher une meilleure articulation entre ses stages, ceux de la FSU et ceux des autres syndicats de la FSU, pour donner à voir la cohérence des positions des différents syndicats, échanger entre les militants de ces syndicats et donner une meilleure visibilité à la FSU auprès des militants. Dans ce cadre, les stages avec la CGT et Solidaires pourront avoir un sens politique et déboucher sur d'autres actions communes.

Les S3 d'Outre-Mer, comme les autres S3, auront la possibilité d'être représentés aux stages et aux regroupements catégoriels nationaux de leurs choix.

4. AGIR À L'INTERNATIONAL

En Europe, le mouvement syndical ne parvient pas à contrer les politiques néolibérales imposées par les institutions de l'UE et de la zone euro, prisonnières des traités de Maastricht et de Lisbonne que le SNES-FSU dénonce. La faiblesse des mobilisations impulsées par la CES sous forme d'euro-manifestations montre bien la difficulté à coordonner les luttes pour faire échec aux réformes structurelles contre les services publics, la protection sociale et les droits des travailleurs. La CES devrait minima soutenir et aider à la coordination des mobilisations qui se font écho dans différents pays d'Europe pour en renforcer le poids. Dans le contexte actuel, le syndicalisme européen devrait jouer un rôle plus actif, dans lequel le SNES-FSU devra prendre toute sa part.

Face à la montée des nationalismes et des replis identitaires, le syndicalisme européen devrait jouer un rôle encore plus actif. En 2011, la FSU a demandé son affiliation à la CES. Force est de constater que cette démarche n'aboutit pas en raison de l'opposition de FO, l'UNSA et la CFDT. Conformément à la décision prise au Congrès du Mans de 2016, le SNES-FSU demande à la FSU de reprendre une démarche d'adhésion à l'Internationale des Services Publics (ISP). Le SNES-FSU est très impliqué au niveau du Comité Syndical Européen de l'Éducation mais celui-ci peine à trouver sa place dans les luttes pour l'éducation.

Alors que le statut de la profession enseignante reste peu attractif dans bon nombre de pays, notamment en raison des mauvaises conditions de travail et salariales, que

les organisations membres du CSEE signalent des pressions croissantes sur le financement public de l'éducation, des difficultés demeurent pour mener des campagnes visibles en direction des gouvernements nationaux et des institutions européennes (Conseil, Parlement).

L'urgence est pourtant d'obtenir des améliorations significatives de la situation des personnels enseignants et de l'éducation en général.

4.1. Syndicalisme international

La création de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) avait suscité beaucoup d'espoir pour un syndicalisme plus en phase avec les réalités nationales. Cet espoir a été déçu et les organisations syndicales internationales, y compris sectorielles, se montrent bien impuissantes face aux politiques néolibérales dont sont victimes les populations dans la plupart des pays du monde. La demande d'adhésion de la FSU à la CSI n'a toujours pas abouti, ce qui constitue un handicap.

4.2. L'activité internationale du SNES-FSU

Le SNES-FSU réaffirme les mandats adoptés au congrès de Grenoble en 2016. Afin de mieux intégrer les dimensions européennes et internationales dans l'activité du SNES-FSU, il y a nécessité de sensibiliser les militants, ce qui passe par au moins un stage national sur ces problématiques, une visibilité plus grande sur le site national, avec des articles que les sections académiques pourraient relayer. Sur chaque dossier important, un éclairage sur les situations des pays voisins européens pourrait être envisagé (système éducatif, carrières...). Le SNES-FSU, en particulier les sections académiques, pourrait développer des liens privilégiés et personnalisés avec des sections régionales de syndicats dans d'autres pays.

4.3. Alter Sommet

Depuis 2012, le SNES-FSU est engagé dans le réseau Alter Sommet qui bute également sur la difficulté à faire converger les luttes existantes. Il s'agit d'un espace de discussions et de débats sur les politiques de l'UE et les mouvements sociaux en Europe. En mars 2017, l'Alter Sommet a lancé une campagne sur « les droits sociaux et économiques pour toutes et tous ».

C'est un exemple d'initiative concrète. Les propositions alternatives relatives à l'écologie, aux transformations du monde du

travail et aux migrations doivent être davantage popularisées particulièrement dans les publications académiques.

4.4. Solidarité internationale et coopération syndicale

Le SNES-FSU poursuivra ses objectifs et ses actions non seulement en direction de l'Afrique francophone (Mauritanie, Tchad, Djibouti, Niger) mais aussi en direction de l'Amérique latine, du Moyen-Orient (Palestine), de l'Asie (Inde) et de l'Europe centrale (Pologne).

Il convient de développer une politique axée sur des thèmes syndicaux ou en phase avec l'action du SNES-FSU : syndicalisation des jeunes, activités militantes, partage d'expériences, réflexion sur le métier. Elle peut aussi répondre à des demandes particulières de syndicats : animation de stage, outils de communication, publication de bulletins syndicaux, envoi de matériel, aide à l'organisation de congrès syndicaux. Le SNES-FSU réaffirme son soutien aux luttes de toutes celles et tous ceux qui militent, agissent et interviennent ici et là-bas pour que l'Afrique ne soit le plus le « terrain de jeu » de politiques et d'économies extérieures. Il pèsera pour que l'enseignement des enjeux contemporains prennent en compte ces questions, tant dans la formation initiale de la profession que dans celle des élèves dont elle a la charge.

4.5. CSFEF

Le SNES-FSU participe au fonctionnement du CSFEF (Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation) qu'il préside, en complément de sa politique de coopération internationale. Il contribuera à développer les initiatives autour de l'appel francophone contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation avec des syndicats, associations ou ONG internationales. En complément de l'action du CSFEF, le SNES-FSU pourra co-organiser avec d'autres syndicats diverses activités (stages, conférences, visites).

Le SNES-FSU rappelle que le CSFEF est le regroupement syndical de l'éducation reconnu par la Francophonie. Il reste attaché à l'autonomie du CSFEF concernant les activités qu'il organise ; sa spécificité doit être respectée par l'IE.

4.6. Forum social mondial

Après le FSM de Montréal en août 2016, le prochain forum est programmé en mars 2018 au Brésil. Des sujets tels que le processus de renouvellement du FSM, l'articulation entre mouvements nationaux et internationaux devraient y être débattus. À ce

jour, des thématiques plus ciblées n'ont pas encore été précisées.

5. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le SNES-FSU s'engage à l'international dans la défense des droits syndicaux et des droits à une éducation publique de qualité.

5.1. Lutte contre la marchandisation et la privatisation de l'éducation

Elle est devenue un objectif partagé par plusieurs acteurs internationaux. Le SNES-FSU entend poursuivre le processus engagé dans la communauté francophone visant à réaffirmer la nécessité d'un service public de qualité, à réguler l'enseignement privé et à s'opposer à l'intrusion d'entreprises à l'école.

C'est bien souvent le désengagement de l'État qui fragilise le système éducatif public et pénalise les plus pauvres y compris dans les pays industrialisés et développés (Maroc, Algérie, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Brésil, Chili, Uruguay mais aussi dans certains pays européens) : le SNES-FSU restera engagé auprès des organisations syndicales qui luttent contre ces dérives. La privatisation est également rampante dans le domaine des lycées français à l'étranger. Le SNES-FSU est depuis toujours dans l'action pour une dotation de l'État à hauteur des besoins.

5.2. Défense des droits syndicaux

Le SNES-FSU continuera à soutenir les syndicalistes menacés dans leur pays et participera aux campagnes nationales (avec la FSU) ou internationales sur ce point, comme il l'a fait par le passé (Egitim-Sen Turquie, SEP et SYNESED Djibouti, en Iran, en Palestine, aux Philippines).

En Turquie de très nombreux collègues ont été suspendus de leurs fonctions, avec suspension de salaire, confiscation de leur passeport et fermeture des droits à la Sécurité sociale en raison de leur engagement politique ou syndical, ils sont poursuivis devant les tribunaux pour des délits d'opinion sous l'accusation, tout à fait injustifiée, de liens avec une organisation séditeuse ou terroriste.

À Djibouti, depuis plusieurs années, le gouvernement fait pression sur les responsables syndicaux enseignants du premier et du second degré en multipliant les arrestations de plus ou moins courte durée, en suspendant les collègues de leurs fonc-

tions et en leur interdisant des déplacements à l'étranger.

Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour soutenir les droits de syndicalistes enseignants partout où ils sont mis à mal. Le SNES-FSU poursuivra son action de soutien à des revendications syndicales communes sur tous les sujets qui sont débattus au niveau européen ou international. À cet égard il continuera à jouer un rôle actif au sein du CSEE et de l'IE.

5.3. Solidarité

L'éducation est particulièrement mise à mal dans les pays en conflit d'Afrique sahélienne ou sub-saharienne comme dans ceux du Proche et du Moyen-Orient (Mali, Congo, Centrafrique, Syrie, Yémen, Irak, Afghanistan notamment) ou en crise : cours non assurés, écoles occupées, dommages matériels, enseignants dans l'incapacité d'assurer leurs missions, insécurité grandissante, enfants et adolescents privés du droit à l'éducation et forcés d'émigrer (Libye, Birmanie, Syrie). Le SNES-FSU témoignera de sa solidarité aux pays ou aux minorités victimes de ces situations. Il rappelle au gouvernement français que les interventions militaires ne sont jamais une solution en elles-mêmes et qu'il est impératif de penser la reconstruction des pays y compris financièrement à partir des besoins et des volontés des populations, sans la main-mise des entreprises européennes. En Palestine, les pressions de l'armée d'occupation israélienne dégradent considérablement les conditions de vie et d'enseignement : trajets très longs avec passage de checkpoints pour se rendre dans les établissements, contrôles incessants des adolescents, incidents et tensions qui pèsent sur la vie des élèves. Le SNES-FSU

réaffirme avec force ses mandats historiques concernant la Palestine, notamment son attachement à une solution négociée pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Il demande la libération des prisonniers politiques palestiniens, en particulier, de notre concitoyen Salah Hamouri. Il demande également la libération d'Ahad Tamimi et de tous les enfants et adolescents emprisonnés sans procès équitable, pour qu'ils puissent retourner à l'école. Le SNES-FSU condamne la décision unilatérale du président Trump de déplacer l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv vers Jérusalem.

En Catalogne, après les violences policières lors du référendum du 1^{er} octobre 2017, le gouvernement Rajoy s'est enfermé dans la répression et l'autoritarisme : exils forcés, arrestations arbitraires, détention de personnalités politiques démocratiquement élues, refus du respect des résultats des élections du 21 décembre dernier...

Le SNES-FSU condamne ces atteintes répétées aux droits et aux libertés, perpétrées par le gouvernement central espagnol en Catalogne, et demande qu'une solution pacifique et démocratique soit trouvée, ce qui passe par la libération des élus politiques détenus dans le cadre de ce conflit.

5.4. Droit à la paix

Un monde pacifié, loin des menaces et conflits dont souffrent de nombreux peuples, demeure un des buts de notre engagement syndical. Ce n'est pas dans cette voie que se sont engagés, ces dernières décennies, nos gouvernements : 111 interventions militaires entre 1991 et 2015, troisième vendeur d'armes. Tout récemment, la loi de programmation militaire déci-

dée hors de tout processus démocratique consacre une remontée en puissance des moyens alloués aux armées. Dans ce contexte, le SNES-FSU prend position contre l'usage des parcours et des programmes à des fins de promotion du militarisme. C'est à la réflexion, l'esprit critique que les enseignants, toutes les éducatrices et tous les éducateurs doivent éveiller celles et ceux dont ils ont la charge, imaginer les ouvertures possibles dans un apprentissage de la culture de paix.

Le 7 juillet 2017, 122 états réunis à l'ONU ont adopté le Traité d'Interdiction des armes nucléaires (TIAN).

Ce traité s'inscrit dans le droit international humanitaire au nom duquel les autres armes de destruction massive – armes biologiques, chimiques, mines antipersonnel, armes à sous-munitions – ont été interdites au cours des vingt dernières années.

Les puissances nucléaires, dont la France, ont boycotté la négociation.

L'annonce par la France du renouvellement des systèmes d'armes nucléaires tourne le dos à ses engagements pris en 1992 dans le Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP).

Le SNES-FSU se prononce pour la ratification par la France du traité d'interdiction des armes nucléaires et le gel immédiat du programme de modernisation de son armement nucléaire.

Votants : 431
 Exprimés : 431
 Vote complet
 Pour : 424 (98,4 %)
 Contre : 4 (0,9 %)
 Abstention : 3 (0,7 %)
 NPPV : 0



MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le congrès de Rennes s'est prononcé sur les modifications statutaires proposées lors d'un vote par mandat. Dans ce cas seuls les S3 votent (pas les délégués au titre de la CA nationale) et chacun porte un nombre de mandats correspondant au nombre de syndiqués à jour de cotisation dans l'académie à la veille du congrès.

Seules les deux premières modifications statutaires proposées ont été adoptées (sur 6).

La première proposition, présentée par les élu-e-s Unité et Action de la CA Nationale, membres du secrétariat national, portant sur l'article 12, 3^e alinea, a recueilli 84,57 % de votes favorables (43 985 voix sur 52 010). Le 3^e alinea de l'article 12 est désormais rédigé ainsi :

Chaque liste désigne ensuite ses élu-e-s à concurrence du nombre des sièges restant à pourvoir.

La deuxième proposition, présentée par les élu-e-s Unité et Action de la CA nationale, membres du secrétariat national et par les élu-e-s École Emancipée de la CA nationale, portant sur l'article 5bis relatif à la place des femmes dans les instances, a recueilli 68,97 % de votes favorables (34 920 voix sur 50 630).

L'article 5 bis est désormais ainsi rédigé : *Soucieux de combattre les discriminations qu'elles subissent aujourd'hui à l'échelle de la société et conscient de la féminisation importante du secteur de l'éducation, le syndicat s'attache à favoriser la présence des femmes en son sein pour tendre vers une représentation de chacun des courants de pensée y ayant des élu-e-s proportionnelle à la répartition femmes/hommes des adhérent-e-s au niveau correspondant, dans les instances nationales et académiques du syndicat comprenant titulaires et suppléant-e-s. Cette répartition s'apprécie à la clôture de l'année scolaire précédant le scrutin. À minima, dans nos professions majoritairement féminisées, les femmes ne peuvent être minoritaires parmi les élu-e-s titulaires et suppléant-e-s de chacun des courants de pensée représentés dans ces instances, ce à un-e élu-e près.*

Dans les propositions rejetées, c'est celle proposée par les élu-e-s École Emancipée à la CAN portant sur le préambule et relative au pluralisme, qui a recueilli le plus de votes favorables avec 24,35 % des exprimés (11 693 voix sur 48 019).

Les statuts actualisés complets sont disponibles sur le site du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/Les-statuts-apres-le-congres-de-Rennes-2018.html>

Discours de clôture congrès Rennes 2018

Camarades,

Notre semaine de travail collectif dans ce beau lieu s'achève. Qu'en retenir ? Une ambiance de travail productive, d'écoute, d'échanges passionnés voire passionnants. Pas un consensus mou, mais la conscience partagée que nos responsabilités sont importantes dans la situation présente. L'éclatement du paysage politique a conduit au pouvoir il y aura bientôt un an un président presque inconnu qui a depuis entrepris le démantèlement de notre modèle social : répartition des richesses, protection sociale, droits des travailleurs, accès à l'éducation... La modernité, ce serait l'autoritarisme, le passage en force, le mérite et la négociation individuels. Ringardes seraient les organisations syndicales, construites sur la défense collective des droits, sur la solidarité, sur le partage.

Décrédibiliser le syndicalisme, nous décrédibiliser, ce n'est pas du modernisme, c'est une vieille rengaine.

Nous ne sommes pas des fossiles vivants, nous sommes la figure de l'avenir, celle d'une société où l'on se serre les coudes, où l'on n'avance peut-être pas « en même temps » mais ensemble.

Faudrait-il que nous acceptions de nous aligner sur les économies les plus libérales, celles où les inégalités sociales sont les plus fortes ? La réponse du congrès est à la fois claire et sereine : c'est non ! La teneur de nos débats l'a montré, nos discussions n'ont que peu porté sur la caractérisation de la situation, elles se sont centrées sur l'organisation de la mobilisation. Nous devons continuer de déconstruire les discours technocrates enrobant les réformes, montrer que d'autres choix sont possibles, qu'ils sont réalistes. Nous avons à poursuivre la riposte. C'est un travail de longue haleine qui nous attend, alors que le rythme de production de déréglementation est effréné. Mais nous avons une longue histoire de luttes. Nous saurons faire.

Cher-e-s congressistes, nous avons bien travaillé cette semaine : nous avons la feuille de route des trois années à venir, le plan d'action des prochaines semaines est prêt, nous le porterons dès mardi prochain à la réunion des fédérations de fonctionnaires. Bon retour, et rendez-vous dans l'action dans les semaines qui viennent.

Avant de partir, quelques mots aux uns, aux unes et aux autres.

Au-delà d'une volonté commune de changer en mieux la société que nous partageons, le travail syndical, c'est beaucoup d'engagement, de passion et l'occasion de belles rencontres. Je voudrais ici saluer des camarades qui quittent leurs fonctions à la suite du congrès ou au cours du prochain mandat, certains sont ici, d'autres pas : Sylviane Gutierrez, Bernard Ogier-Collin, Valérie Héraud, Denis Belloiseau, Anita Kervadec, Thierry Reygades, Laurent Boiron, Anne Camboulives, Alain Leurion, Camille Buquet, Olivier Sillam, Tonio Vittorino, Alice Cardoso, Youn Leroy, Jean-Louis Hamm, Marie-Agnès Monnier, Khaled Drider, Fabienne Bellin, Alain Brauer, Aurélie Meyer, Romain Morlat, Sylvain Marange... une pensée aussi pour Olivier Vinau, dont le traditionnel happening nous a manqué.

Un congrès, c'est au départ une affaire de S4. L'équipe FTS et sa pelle américaine au taquet pour que l'informatique et les photocopieuses tournent, les rapporteurs à l'écoute et affairés à leurs synthèses, L'US en quête de ses interviews. Ce sont aussi les salariées (Delphine, Jennifer, Marilyne et Sandrine) travaillant en chantant. Merci à toutes et à tous. Mais ce qui fait la réussite du congrès, c'est avant tout la qualité de l'accueil. Nous avons été reçus à la bretonne, sans chichi, avec chaleur et attention, dans le souci du détail. Merci au personnel du palais des congrès et à celui de la restauration. Merci surtout à Gwen, à Christelle et à toute l'équipe de militants du S3 de Rennes, actifs ou retraités, qui ont permis que nos travaux se déroulent dans les meilleures conditions. L'hospitalité bretonne n'est pas une légende !

Trugarez vraz ha kenavo ! ■

Valérie Sipahimalani

